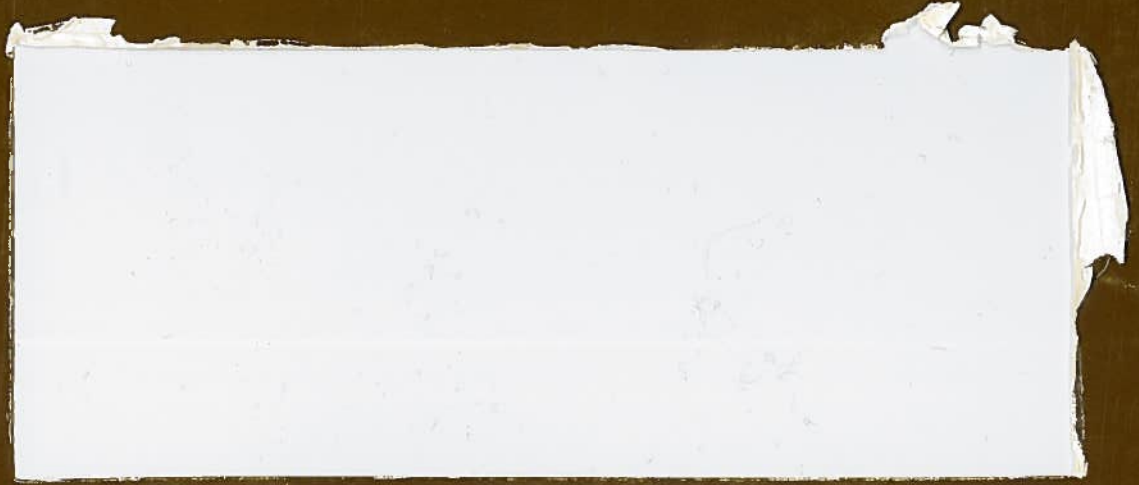




Parcs
Canada

Parks
Canada



FO
109
245



Le logement ouvrier aux Forges du Saint-Maurice
Dossier sur l'habitation
par Alain Rainville
1982

Le logement ouvrier aux Forges du Saint-Maurice
Dossier sur l'habitation
par Alain Rainville

7	Sommaire
8	Remerciements
9	Introduction
17	Le bâtiment 11.4, une baraque de la période de Cugnet et compagnie
17	Situation du bâtiment 11.4
17	Histoire du bâtiment
20	La baraque 11.4: le bâtiment
25	Les dimensions du bâtiment
26	Le volume: murs et toit
27	La cheminée
32	Intérieur: plancher, plafond, ouvertures
33	La baraque 11.4: le logement
36	La baraque 11.4 et ses occupants
39	La baraque 11.4 et les autres baraques
41	Conclusion
42	La Maison à plusieurs unités de logement 11.2
42	La situation de la maison 11.2
43	Histoire de la maison 11.2
46	La maison 11.2: le bâtiment
47	Les fondations
47	Les dimensions
47	Le volume: murs, toit et ouvertures
49	Les ouvertures et leur ordonnance

54	Intérieur: les planchers et cloisons
55	La maison 11.2 et ses logements
60	La maison 11.2, ses occupants
65	La maison 11.2 et les autres maisons à plusieurs unités de logement au XVIII ^e siècle
71	Conclusion
74	La maison 12.3, un "corps de logis" de la période 1807-1883
74	La situation de la maison 12.3
75	Histoire de la maison 12.3
78	La maison 12.3: le bâtiment
78	Les dimensions, fondations et cheminées du bâtiment
79	Le volume de la maison 12.3
79	Les murs
80	Les ouvertures et leur ordonnance
81	Le toit
86	Intérieur: plancher, plafond
87	La maison 12.3 et ses logements
88	La maison 12.3 et ses occupants
104	La maison 12.3 et les autres "corps de logis" de la période de 1810-1883
104	Construction
104	Volume et logements
110	Conclusion
113	Conclusion générale
121	Appendice A. Rapport entre le métier de l'occupant et les dimensions de son logement, d'après le recensement de 1851, les vestiges archéologiques et les mesures de Pierre Morel.
125	Appendice B. Les logements par ordre de grandeur décroissant et leurs occupants en 1851.
128	Appendice C. Le rapport du métier des occupants en fonction de la grandeur du logement en 1851.
130	Appendice D. Les rapports entre le métier des occu-

pants, les grandeurs des logements, les grandeurs des familles et le nombre de personnes par logement en 1851.

135 Notes

149 Bibliographie

Tableaux

- | | | |
|----|---|--|
| 66 | 1 | Comparaison des maisons 11.2 et Marchand, Campéné et Michelin en 1741 |
| 68 | 2 | Comparaison entre les bâtiments de 1741 et les évaluations de 1744 |
| 89 | 3 | Les chiffres de population, de familles et de logements, et leurs rapports respectifs: 1825-1831 |
| 93 | 4 | Liens entre les occupants d'un même logis, 1851 |
| 95 | 5 | Rapports métiers et dimensions des logements en 1807 |

Illustrations

- | | | |
|----|---|---|
| 19 | 1 | Situation de la baraque 11.4. |
| 23 | 2 | Le socle de la cheminée de la baraque 11.4 avec les petits piquets d'ancrage. |
| 29 | 3 | Vue conjecturale de la baraque 11.4. |
| 31 | 4 | Disposition du manteau de la cheminée de la baraque 11.4: plan et élévation. |
| 35 | 5 | Aménagement intérieur de la baraque 11.4: plan. |
| 45 | 6 | Situation de la maison 11.2. |
| 53 | 7 | Vue conjecturale de la maison 11.2 en 1741. |
| 59 | 8 | Aménagement intérieur de la maison 11.2 en 1741: plan. |
| 77 | 9 | Situation de la maison 12.3. |

- 83 10 La maison 12.3 en 1845, détail de l'aquarelle du capitaine Pigott.
- 85 11 Vue conjecturale de la maison 12.3 en 1845.
- 91 12 Aménagement intérieur de la maison 12.3: plan.
- 99 13 Cheminement de recenseur de 1851, hypothèse de l'auteur.
- 107 14 Le village des Forges du Saint-Maurice ca 1845.

Sommaire

Dans le cadre des études sur les Forges du Saint-Maurice, ce dossier présente les différentes facettes du logement ouvrier: construction, aménagements intérieurs, occupants. Tout en tenant compte des nombreuses carences en histoire et en archéologie et des nombreuses questions soulevées, j'aborde l'étude de l'habitat ouvrier par le biais de trois bâtiments: la baraque 11.4, la maison 11.2 et la maison 12.3. Ces bâtiments sont d'abord localisés, puis, étudiés à travers leurs composantes architecturales et leurs occupants. En les comparant à des bâtiments de même catégorie qui leurs sont contemporains, j'essaie de faire le point sur le logement ouvrier aux Forges du Saint-Maurice. Sans prétendre résoudre toutes les questions demeurées sans réponse, j'émetts quelques hypothèses de solutions.

Remerciements

La réalisation de ce dossier n'aurait pu être menée à terme sans la collaboration des membres de l'équipe des Forges. Une mention toute spéciale doit être accordée à l'archéologue Pierre Drouin qui a fouillé les secteurs domestiques des Forges. Je tiens à le remercier pour son étroite collaboration et surtout pour la patience qu'il a su montrer au cours de nos nombreux échanges sur le sujet. Les multiples informations et conseils prodigués par Luce Vermette, Michel Bédard, André Bérubé et Roch Samson m'ont grandement aidé à mieux comprendre et à mieux saisir le sujet. Je voudrais souligner le précieux concours de Georges P. Léonidoff pour ses connaissances et son expertise sur les techniques de construction des bâtiments de bois. Gilles Proulx, pour ses judicieuses remarques et François Pellerin, pour ses dessins, doivent aussi recevoir tous mes remerciements.

Introduction

L'établissement des Forges du Saint-Maurice dans un lieu éloigné de tout centre habité oblige ses propriétaires à construire des logements pour les ouvriers. Tout au long de l'existence des Forges, ils forment une composante essentielle du village. Tantôt grands, tantôt petits, à un seul logement ou à plusieurs, ces bâtiments d'habitation se doivent de loger toutes les catégories d'ouvrier, qu'ils soient permanents ou saisonniers, spécialisés ou non spécialisés. Ce sont ces cadres physiques et leurs occupants que nous tenterons de présenter dans le présent rapport.

Ces deux éléments se laissent cependant difficilement saisir. Les bâtiments comme tels n'existent plus. Seuls quelques vestiges de leurs fondations, enfouis sous la terre, témoignent de leur présence et encore, ne sont-ils pas tous dégagés. Les documentations manuscrite et iconographique ne livrent que quelques bribes d'information inégalement distribuées dans le temps. De ce fait, seules des vues conjecturales dépendantes de la qualité de la documentation disponible peuvent être obtenues pour nos bâtiments d'habitation. L'identification des occupants de ces bâtiments n'est guère plus précise. Rarement les documents nous livrent-ils les noms des habitants pour tel ou tel bâtiment en particulier. Faute d'une étude démographique complète, les renseignements glanés ici et là, d'une manière très inégale, ne peuvent que s'avérer partiels et nos conclusions temporaires.

Quoique limitée, la documentation manuscrite, iconographique et archéologique des Forges permet toutefois de distinguer trois temps bien différenciés dans le logement ouvrier. Le premier correspond à la construction de l'ensemble du complexe sidérurgique sous la direction du maître de forge français Pierre-François Olivier de Vezin, en 1736-1740, et se prolonge tant bien que mal, après ajouts et suppressions de tous genres, jusque vers 1785-1787.

Bien qu'il ne nous soit parvenu aucun document iconographique de cette période, les éléments qui nous sont fournis par notre documentation manuscrite et les vestiges archéologiques de l'époque permettent un portrait assez réaliste du logement. La baraque constitue la première catégorie des bâtiments d'habitation. Bâtiment de dimensions plutôt restreintes, avec généralement une seule unité de logement, elle est le lot d'ouvriers peu ou pas spécialisés et pour la plupart d'eux saisonniers ou journaliers. Disparaissant du vocabulaire avec la conquête (1760-1763), la baraque ne cesse pas d'exister pour autant. Elle sera dorénavant connue sous l'appellation de "petite maison".

La maison représente la seconde catégorie de bâtiments d'habitation. Elle peut avoir une ou plusieurs unités de logement. Les témoins de cette époque ne faisant pas de distinction entre le bâtiment comportant une ou plusieurs unités, nous avons voulu respecter cette perception. Par conséquent nous n'appliquerons pas pour cette période le concept de "corps de logis", cette maison à plusieurs unités de logement. De toute manière, la maison à une seule unité reste exceptionnelle et réservée à un ouvrier placé au sommet de la hiérarchie, tels le fondeur, le contremaître. La plupart des maisons auront deux unités et plus. Les matériaux utilisés, les dimensions et l'aménagement intérieur les différencient les unes des autres. En dépit de ces distinctions formelles, leur clientèle reste à peu près uniforme.

Elle se recrute principalement parmi les ouvriers spécialisés (nous y incluons dans cette catégorie les artisans, boulangers, selliers, menuisiers, charpentiers, etc...). Ils forment cet ensemble d'ouvriers essentiels à la bonne marche de l'industrie et ce en tout temps. Cette présence continue sur le site est une explication possible de la présence d'un ouvrier non spécialisé dans une maison, alors que nous retrouvons dans celles-ci presque exclusivement des ouvriers spécialisés.

Le deuxième temps du logement ouvrier couvre les années 1787-1807. C'est une période de construction ou plutôt de reconstruction. Les administrateurs d'alors, les Davison, Lees, Monro et Bell, entreprennent de remettre en état l'industrie des Forges. Progressivement au cours de ces 20 années, équipement et bâtiments seront remplacés. Seule la documentation manuscrite nous instruit du logement ouvrier de cette période. Les documents iconographiques sont inexistantes et aucun vestige archéologique ne peut être clairement associé à l'époque. Notre connaissance du logement s'avère ici toute documentaire.

La baraque de la précédente période semble encore exister, mais sous l'appellation "petite maison". Le qualificatif qui lui est accolé nous laisse supposer que nous sommes encore en présence de ce bâtiment de petites dimensions avec probablement une seule unité que nous retrouvions précédemment. Est-il encore le logement de l'ouvrier non spécialisé et temporaire? C'est ce qui est suggéré par l'"Inventaire du poste des Forges St-Maurice" de 1807 lorsqu'il nous déclare qu'"il y a [...] quatorze petites maisons, qui ont été bâties par des journaliers et ouvriers qui y sont attachés et qui y résident"¹ Pour la première fois, nous avons une confirmation qu'il y avait aux Forges des bâtiments d'habitation construits par les ouvriers. Auparavant nous soupçonnions une telle chose sans vraiment en avoir une certitude.

La catégorie des maisons compte des bâtiments à une unité à deux unités et même à plusieurs (trois et plus). Nous ne connaissons rien des caractéristiques de chacun de ces groupes et nous pouvons difficilement déterminer une typologie propre à chacun. Le nombre plus important des bâtiments à plusieurs unités de logement suggère un transfert progressif vers le "corps de logis", ce bâtiment de grandes dimensions abritant sous son toit plusieurs familles, cette sorte de caserne. Mais les éléments nous manquent pour vraiment cerner ce transfert.

Nous constatons qu'il y a dans la catégorie des maisons un rapport entre l'importance de l'ouvrier et la grandeur du logement. Dépendant qu'il soit spécialisé ou non, il disposera de plus ou moins d'espace habitable. Le nombre d'unités dans un même bâtiment ne semble pas être lié à l'importance du métier de l'occupant et seules les dimensions de chacun des logements le sont vraisemblablement. Une des seules exceptions reste les maisons des maîtres charpentier et mouleur et contremaître avec un seul logement. Leur position au sommet de la hiérarchie explique pour une bonne part ce fait.

La troisième et dernière période s'étend de 1807 à 1883. La documentation manuscrite qui s'y rattache s'avère plutôt mince. Cette faiblesse est cependant compensée par une bonne iconographie. Pour la première fois depuis les débuts des Forges nous pouvons visualiser la majorité des bâtiments. Cette vision est complétée par de nombreuses données archéologiques. L'ensemble de ces éléments permet de réaliser un portrait assez complet des habitations de cette époque.

C'est à la fois une continuité et un changement que nous voyons dans le logement ouvrier de 1807 à 1883. Continuité, parce que Mathew Bell, à qui revient la tâche de reconstruire la plupart des bâtiments qui resteront en place

jusqu'à la fin et qui marqueront ainsi le paysage architectural de la période, opte pour la même combinaison de petits et de grands bâtiments d'habitation. Changement, parce que ces deux catégories ne sont plus tout à fait les mêmes et ne logent plus le même personnel.

La maison est la première catégorie des bâtiments d'habitation. Elle abrite un ou deux logements tout au plus. C'est ce que nous avons précédemment nommé le petit bâtiment. La "petite maison" des périodes antérieures connaît ainsi des transformations majeures. Elle s'agrandit pour offrir des logements plus spacieux. La qualité de ses éléments architecturaux s'est également améliorée. Elle devient le logement de l'ouvrier spécialisé.

Le "corps de logis" constitue l'autre catégorie des bâtiments d'habitation. La maison des précédentes périodes, qui pouvait contenir un ou plusieurs logements, s'est définitivement orientée vers l'habitation multiple. Elle est devenue le "corps de logis" avec ses multiples logements sous un même toit. Contrairement à sa devancière, elle abrite majoritairement l'ouvrier non spécialisé, sans pour autant exclure complètement l'ouvrier spécialisé. Alors que la maison de la première catégorie se concentre principalement à la périphérie du village des Forges, celle de la seconde catégorie, c'est-à-dire le "corps de logis", se retrouve généralement au coeur du village, non loin de la surveillance de la Grande Maison.

Cette classification pourra apparaître plus imprécise que celle qui a déjà été proposée. Nous croyons cependant qu'elle se rapproche beaucoup plus de la perception de l'époque qui semblait plutôt privilégier, comme critères de classement, la qualité de la construction à la forme et au nombre de logements du bâtiment. Afin de cerner un peu plus la réalité du logement ouvrier et tenir compte des limites du présent travail, nous allons tenter de comprendre ces

différentes catégories de bâtiments d'habitation à travers des bâtiments précis.

Il aurait été souhaitable d'illustrer par un bâtiment chacune des catégories à l'intérieur des trois périodes. Malheureusement faute d'avoir pu trouver des vestiges archéologiques qui puissent être associés d'une manière certaine à la période 1787-1807, nous ne toucherons pas à cette période. Par contre, les données concernant cette période seront utilisées à titre de base comparative du logement de la période suivante (1807-1883). De plus, comme certains bâtiments avaient déjà fait l'objet de rapports, nous n'avons pas jugé opportun de les aborder lorsque leur étude s'avérait suffisamment complète et à jour. Nous avons plutôt choisi d'y renvoyer le lecteur et d'utiliser leurs données comme base de référence.

La baraque de la première période sera abordée par le biais du vestige archéologique 11.4. Dans ce cas, il n'y avait pas de choix possible. Il s'agit du seul vestige que nous pouvons associer à l'heure actuelle à une baraque de la période 1736-1786. Il y a bien le petit vestige 12.7, mais comme nous ne pouvons pas réellement pour le moment l'identifier avec certitude comme une baraque ou une maison, nous préférons ne pas l'utiliser².

Pour la maison de cette période, nous avons retenu le vestige 11.2 qui est une maison à plusieurs unités de logement. Les vestiges associés à une maison à une seule unité ne sont pas suffisamment complets pour vraiment constituer des modèles qui vailent³. Parmi les maisons à plusieurs unités, il y avait deux vestiges en plus de 11.2 qui auraient pu être sélectionnés. Le premier, 24.2-24.4, est une maison à deux unités. Le rapport de Jean Bélisle sur le domaine de l'habitation décrit assez bien celle-ci et nous ne croyons pas qu'il valait la peine de le reprendre⁴. L'autre est la maison 24.1, communément appelée "maison des forgerons".

Les difficultés que nous avons rencontrées pour comprendre le vestige et surtout le confronter avec les documents écrits nous empêchent de l'utiliser le plus efficacement possible. D'ailleurs l'aménagement plutôt unique de ce bâtiment n'en fait pas un modèle qui pourrait être facilement applicable aux autres.

Les bâtiments d'habitation de la période de 1807-1883, nous le disions précédemment se composent des maisons et des "corps de logis". La maison, avec ses deux logements et moins, correspond à ce que pouvait être à l'origine la maison Demers, cette maison qui sert aujourd'hui de centre administratif au parc des Forges. Elle répond bien aux critères de la maison des Forges de 1807 à 1883. Elle a fait l'objet d'une bonne étude de la part de Jean Bélisle et nous ne croyons pas qu'il soit utile de la reprendre ici⁵.

Plusieurs vestiges pourraient servir de modèle de "corps de logis". Les bâtiments 11.10, 16.1 et 31.2 ne sont pas cependant assez bien délimités archéologiquement pour être utilisés. Il nous reste 12.1 et 12.3. Le premier, connu sous le nom de "maison du contremaître", a été étudié par Jean Bélisle⁶. Un peu comme le vestige 24.1, son aménagement intérieur est unique et peut difficilement servir comme bâtiment-type.

Le vestige 12.3 pour sa part correspond à l'image du "corps de logis". C'est un bâtiment de grandes dimensions avec plusieurs logements sous son toit. Les données archéologiques sur ce dernier sont assez nombreuses et permettent son étude plus en profondeur.

La baraque 11.4, la maison 11.2 et le "corps de logis" 12.3 seront donc utilisés ici comme modèles. Successivement, chacun de ceux-ci est d'abord localisé sur le site, puis, après un bref historique, les aspects de construction, logement et occupation sont abordés. Afin de bien connaître la catégorie de bâtiments d'habitation qu'ils doivent illus-

trer, nous les comparons aux autres bâtiments de leur catégorie. En même temps, nous essayons de voir leur représentativité en termes de construction, dimensions, aménagement et occupation.

Le bâtiment 11.4, une baraque de la période de Cugnet et compagnie

Avec l'année 1736, s'amorce la construction de l'établissement des Forges sous la gouverne de la toute nouvelle compagnie de Cugnet et de ses associés. Peu à peu s'édifient tous les bâtiments de l'industrie et, en même temps qu'eux, les bâtiments de service et les logements des ouvriers, formant en quelque sorte un village.

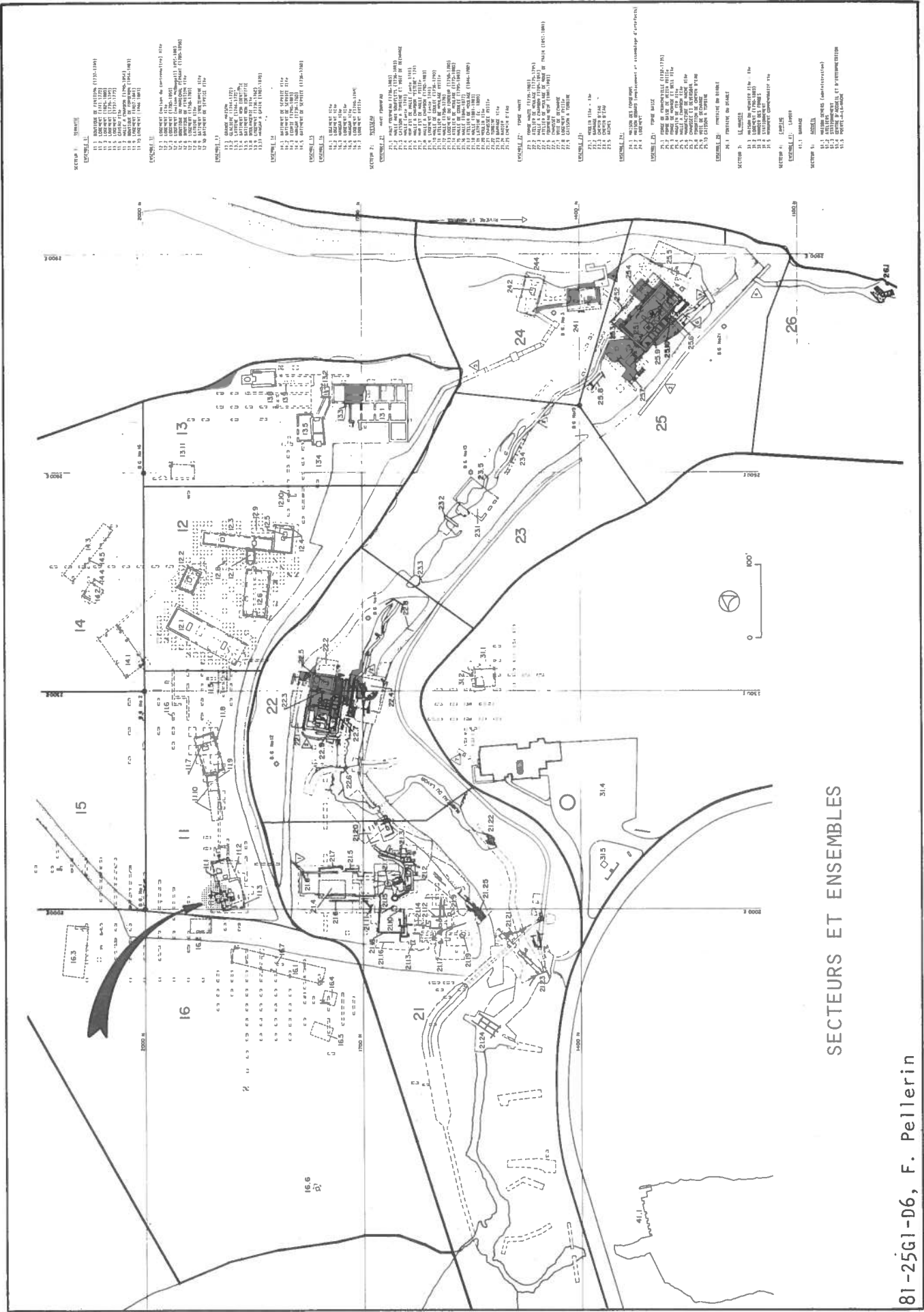
Situation du bâtiment 11.4

Le bâtiment 11.4 apparaît au cours de cette période. Il se retrouve dans l'ensemble 11 (fig. 1). Il fait partie d'un groupement de bâtisses localisées au nord du haut fourneau, sur le côté nord du chemin conduisant à la Grande Maison.

Histoire du bâtiment

Sa date de construction ne nous est pas connue. Cependant, reposant sur une couche de laitier, ces résidus des fontes du haut fourneau, il ne peut apparaître avant l'automne 1737. En effet, les premiers essais du haut fourneau, c'est-à-dire le moment où il peut y avoir une production de laitier, sont effectués entre le mois de novembre de cette année et la mise en feu officielle du 20 août 1738¹.

Figure 1 Situation de la baraque 11.4. (Dessin: François Pellerin; 81-25G1-D6.)



SECTEURS ET ENSEMBLES

Plus précisément la baraque 11.4, devrait être construite entre cette date et 1739. Elle est probablement du nombre de ces "[...] petits bâtiments qui ne méritent pas de considération [...]" et qui ont été édifiés par de Vézin "[...] depuis le printemps 1736 jusqu'à octobre 1739 [...]"². Une carte du mois d'octobre 1738 nous montre dans le secteur de celle-ci un ensemble de petits bâtiments qui pourraient bien y correspondre³.

Très rapidement, au cours de l'année 1740-1741, la baraque 11.4 disparaîtra pour faire place à une autre maison⁴.

La baraque 11.4: le bâtiment

Les éléments structuraux du bâtiment, dégagés lors des fouilles archéologiques, ne permettent pas une reconstitution de la baraque 11.4. Certains indices encore en place nous fournissent cependant assez d'éléments pour fixer les lignes générales du bâtiment et permettent d'en élaborer une vue conjecturale.

Nous constatons en premier lieu l'absence de fondations. Le bâtiment repose directement sur une couche de laitier. Cette couche, comme le suggère ces autres dépressions retrouvées tout autour des vestiges et comblées par du laitier, y a peut-être été déposée afin de remédier aux problèmes de drainage du secteur⁵.

Les murs, conséquemment, reposent sur le sol. La base d'un mur (soles), retrouvée partiellement en place, portait les traces d'une mortaise. Ce peut être ici l'indice de la présence, soit d'un poteau, intermédiaire ou cornier, d'un mur à structure squelettique à dominante horizontale (pièces sur pièces à coulisse, poteaux à coulisse ou pieux en coulisse), soit d'un poteau intermédiaire d'un mur à structure

massive (pièces sur pièces, pieux sur pieux)⁶.

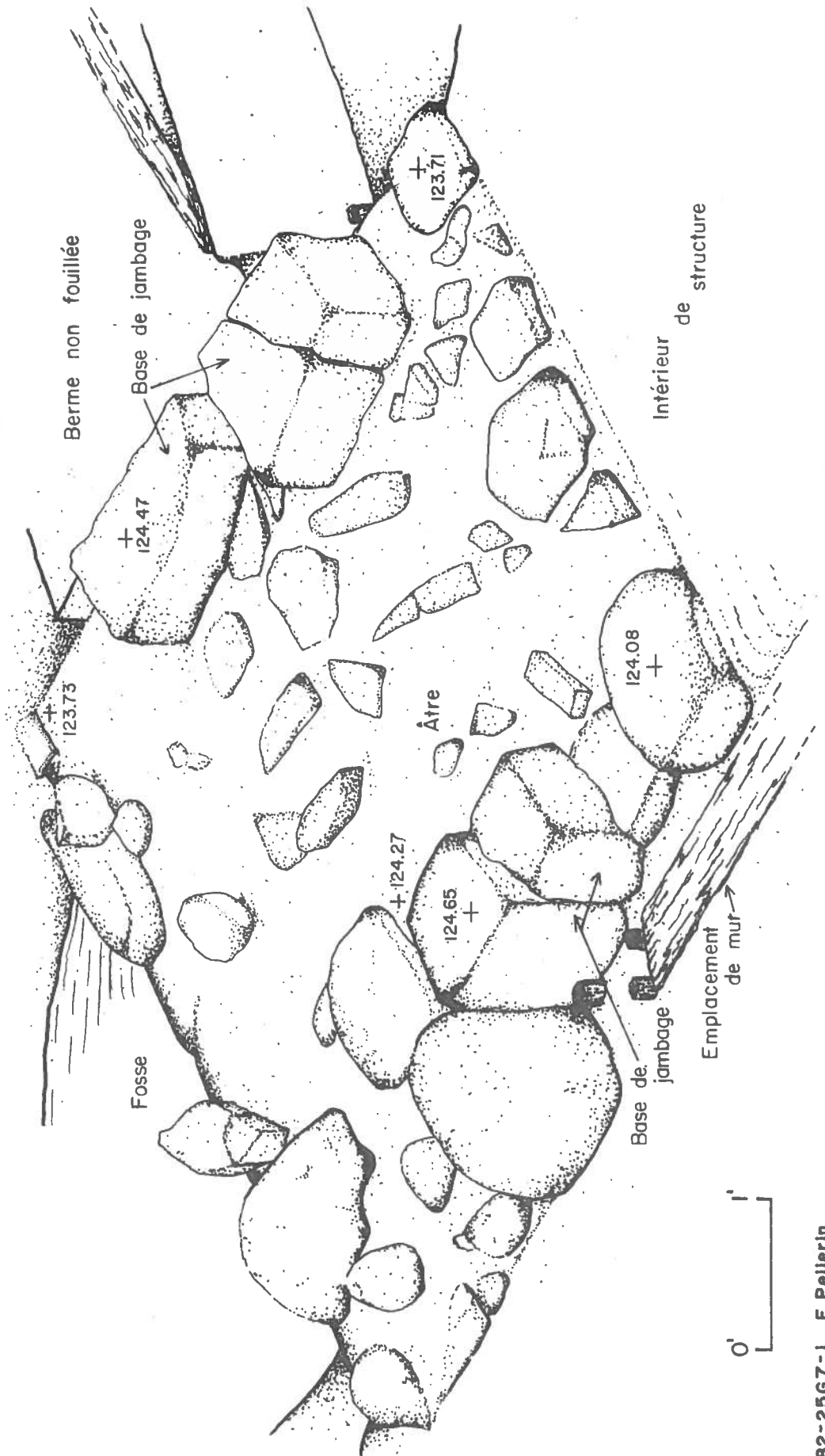
La position de cette mortaise nous suggère un poteau intermédiaire plutôt qu'un poteau cornier (c'est-à-dire dans le coin du mur). Dans un tel cas, nous pouvons avoir un poteau intermédiaire d'une structure squelettique à dominante horizontale aussi bien qu'un poteau intermédiaire d'une structure massive. La prédominance de l'emploi du terme "pieux de travers" dans les descriptions des baraques de l'époque⁷, sous-entend une prépondérance de l'utilisation de pièces peu ou pas équarries (le pieu) empilées les unes sur les autres sans poteaux dans les coins; ces coins sont assemblés à queue d'aronde, à mi-bois ou à tout autre assemblage sans poteaux. C'est donc dire que nous sommes en présence d'un mur à structure massive avec un poteau intermédiaire, ce qui pourrait se traduire par l'expression "pieux de travers et debout".

Les petits piquets retrouvés autour du socle de cheminée ne constituent pas, à notre avis, les traces de petits montants pouvant recevoir le bout des pieux empilés les uns sur les autres (fig. 2). Leur espacement et leur grosseur ne sont pas suffisants, à notre avis, pour retenir efficacement un assemblage de pieux sur pieux. Ils ressemblent plutôt à ces petits supports verticaux qui servent à entrelacer les branchages d'un mur de torchis⁹. Nous ne pouvons pas non plus retenir cette hypothèse puisqu'une telle technique ne semble pas avoir été employée aux Forges. La supposition d'une base d'un poteau d'une cheminée de terre ne nous paraît pas plus plausible, car il n'en a pas été retrouvé aux quatre coins du socle.

La présence de ces petits piquets sur seulement deux côtés du socle de cheminée, précisément là où les murs du bâtiment touchent à la cheminée, suggère une sorte de fixation de la base du mur. A ces endroits, les deux pans de mur ne peuvent se rejoindre pour former un coin. Peut-être

Figure 2 Le socle de la cheminée de la baraque 11.4 avec
les petits piquets d'ancrage. (Dessin: François
Pellerin; 82-25G7-1)

SOCLE DE LA CHEMINÉE DE LA BARAQUE II.4



a-t-on voulu s'assurer d'une meilleure cohésion de la construction en ancrant les bases des murs dans ces endroits plus faibles.

Le socle de cheminée, dégagé lors des fouilles archéologiques, est situé dans le coin nord-ouest du bâtiment, aux trois-quarts à l'extérieur. Cette disposition à l'extérieur s'explique par la nature même de la cheminée. En effet, l'implantation d'une cheminée de terre comme dans la plupart des baraques¹⁰, présuppose son installation en dehors des murs à cause de sa très haute inflammabilité. Seul le manteau de la cheminée, c'est-à-dire la façade du foyer, communique alors à l'intérieur. Il peut être de terre comme le reste de la cheminée. Quelquefois, comme dans la baraque de Dufrene, il y a une "cheminée de Pierre de 5 pieds de haut cinq de large et 3 pieds 4 pouces d'épaisseur, le reste [étant] de terre"¹¹.

Cette présence dans le coin surprend quelque peu. Nous n'arrivons pas à comprendre une telle disposition. Nous avons d'abord pensé que nous étions en présence de la moitié d'un bâtiment qui se prolongeait plus vers l'ouest. Les données archéologiques sont catégoriques, le bâtiment ne se poursuit pas plus loin vers l'ouest et nous sommes vraiment en présence d'un coin du bâtiment. Rayonnant ainsi dans un coin, l'efficacité calorifique de la cheminée devait être plutôt limitée. Les risques que le mur ouest, directement dans le prolongement de son jambage ouest, s'enflamme devaient être assez grands. La possibilité, afin de contourner quelque peu ces inconvénients, d'avoir installé, à l'exemple de la Suède, le manteau d'angle, c'est-à-dire de biais, n'est pas perceptible dans le vestige du socle de la cheminée. Comme nous ne pouvons pas prouver une telle chose, il nous faut pour le moment conclure que la cheminée était bel et bien dans le coin.

Les fouilles archéologiques ont dégagé dans la partie

centrale de la zone fouillée des pièces de bois pouvant être associées à un plancher. Dans le sens nord-sud étaient disposées les poutres du plancher. Perpendiculairement à celles-ci, apparaît le sol même au plancher composé de planches ou de madriers. L'état de décomposition très avancée de ces bois n'indique pas l'existence d'un embouvetage. L'utilisation dans les textes du terme "madrier à joint quarré" dans les descriptions des planchers des baraques¹² désignerait un assemblage en équerre, c'est-à-dire sans embouvetage. Ce semble être le cas dans l'inventaire de 1741 lorsque son auteur met ces planchers "à joints quarré" en opposition avec ceux assemblés avec un embouvetage¹³.

Les informations précédentes sont les seules que l'archéologie nous donne du bâtiment. Le volume de la baraque 11.4 ne pourra être reconstitué qu'à partir des documents manuscrits.

Les dimensions du bâtiment

Les vestiges archéologiques ont des dimensions de 19 pieds est-ouest par 18 pieds nord-sud, incluant les éléments de plancher qui y sont associés. Il s'agirait ici de dimensions minimales. Si la mortaise retrouvée dans la sole du mur nord s'avère être la fixation d'un poteau intermédiaire, ce mur nord pourrait atteindre une longueur de 21 pieds. La mortaise étant à huit pieds du socle de la cheminée, le fait de doubler cette dimension et d'y ajouter les cinq pieds du socle de cheminée, nous donne cette grandeur de 21 pieds. Le mur ouest ne livre aucun indice de sa dimension. Nous pourrions proposer les 18 pieds du vestige archéologique dans son orientation nord-sud.

Les dimensions proposées de 21 pieds par 18 demeurent plausibles. L'écart entre celles-ci et le vestige archéolo-

gique reste minime.

Le volume: murs et toit

Les vestiges archéologiques et la documentation manuscrite suggèrent des murs de pieux sur pieux (pièces de bois non équarries sur deux faces seulement) joints à queue d'aronde ou à mi-bois dans les coins. La présence d'un poteau intermédiaire dans chacun des pans implique l'emploi de pieux d'environ huit à neuf pieds coulissant dans les rainures de celui-ci. La hauteur totale du mur ne peut être déterminée faute de tout indice. L'absence de toute mention de revêtement sur les murs indique possiblement que le pieu sur pieu était apparent à l'extérieur comme à l'intérieur.

Le toit devrait être à deux versants. C'est généralement ce type de toit qui est le plus employé dans les bâtiments d'habitation de l'époque. Le toit à quatre versants se rencontre également, mais comme il est plus dispendieux de construction, il serait surprenant qu'il ait été utilisé pour les baraques qui se caractérisent par leur peu de valeur. Quant à celui à un seul versant, il est surtout le fait des dépendances et des bâtiments secondaires.

L'utilisation du toit à deux versants permet la mise en place d'une charpente réduite à sa plus simple expression. Des pannes, également appelées filières, reposent sur chacun des pignons et ne nécessitent pas de fermes. Les dimensions plutôt réduites des baraques (de dix à 20 pieds règle générale) n'exigent pas de support intermédiaire au centre du bâtiment. Dans le cas d'une construction plus grande, une ferme centrale composée de deux chevrons arbalétriers et d'un entrait devient alors nécessaire. Les matériaux de couverture doivent être ceux rencontrés régulièrement sur les baraques: le plus souvent la planche et le madrier, oc-

casionnellement (à vrai dire une seule mention) l'écorce¹⁴ (fig. 3).

La présence d'une cheminée dans le coin ouest du mur nord commande un aménagement spécial du mur à cet endroit. La cheminée étant de terre, elle se retrouve à l'extérieur du mur, sauf pour le manteau. Pour qu'il puisse communiquer à l'intérieur, il faut pratiquer dans le mur une baie d'environ quatre à cinq pieds. De chaque côté du manteau s'élèvent deux poteaux assemblés dans les soles des murs; ces soles sont retenues vis-à-vis ces points précis par des petits piquets semblables à ceux retrouvés dans les fouilles. Rainurés d'abord d'un seul côté sur la hauteur du manteau, puis de deux côtés sur le reste du mur, ces poteaux reçoivent les tenons des pieux des murs nord et ouest (fig. 4).

La cheminée

Le socle de cheminée situé dans le coin nord-ouest du bâtiment mesure cinq pieds par cinq pieds. L'âtre du foyer est de pierre. Le foyer lui-même, c'est-à-dire le contre-cœur, les tableaux, les jambages et le linteau, pourrait être de pierre. Puisqu'on a pas retrouvé au sol des indices d'une cheminée de terre, cette cheminée, possiblement du type à "quatre bâtons"¹⁵, ne devait pas commencer au sol. Elle s'amorçait au moins au-dessus de l'âtre, peut-être même au niveau de la hotte.

Dans une telle éventualité, le manteau de la cheminée pouvait être de "pierre de taille" comme nous le précise souvent l'inventaire de 1741. Jambages et linteau, en plusieurs pièces, devaient être alors à peine dressés, c'est-à-dire grossièrement taillés. Dans le cas où la cheminée de terre commençait au niveau de l'âtre, le manteau, comme le restant de la cheminée, était de terre.

Figure 3 Vue conjecturale de la baraque 11.4. (Dessin: François Pellerin; 82-25G7-6.) Ceci ne se veut qu'une vision hypothétique de la baraque 11.4. La forme et l'orientation du toit, les matériaux de la couverture, les emplacements et modèles des fermetures ne doivent être considérés qu'à ce titre. Nous avons illustré les murs faits de "pieux de travers". Cela n'empêche pas la possibilité que les coins des murs soient, comme nous le montrons autour de la cheminée, faits d'un poteau à coulisse. Cette technique était aussi existante chez les baraques et devait se traduire par "pieux de travers et debout".

VUE CONJECTURALE DE LA BARAQUE II.4

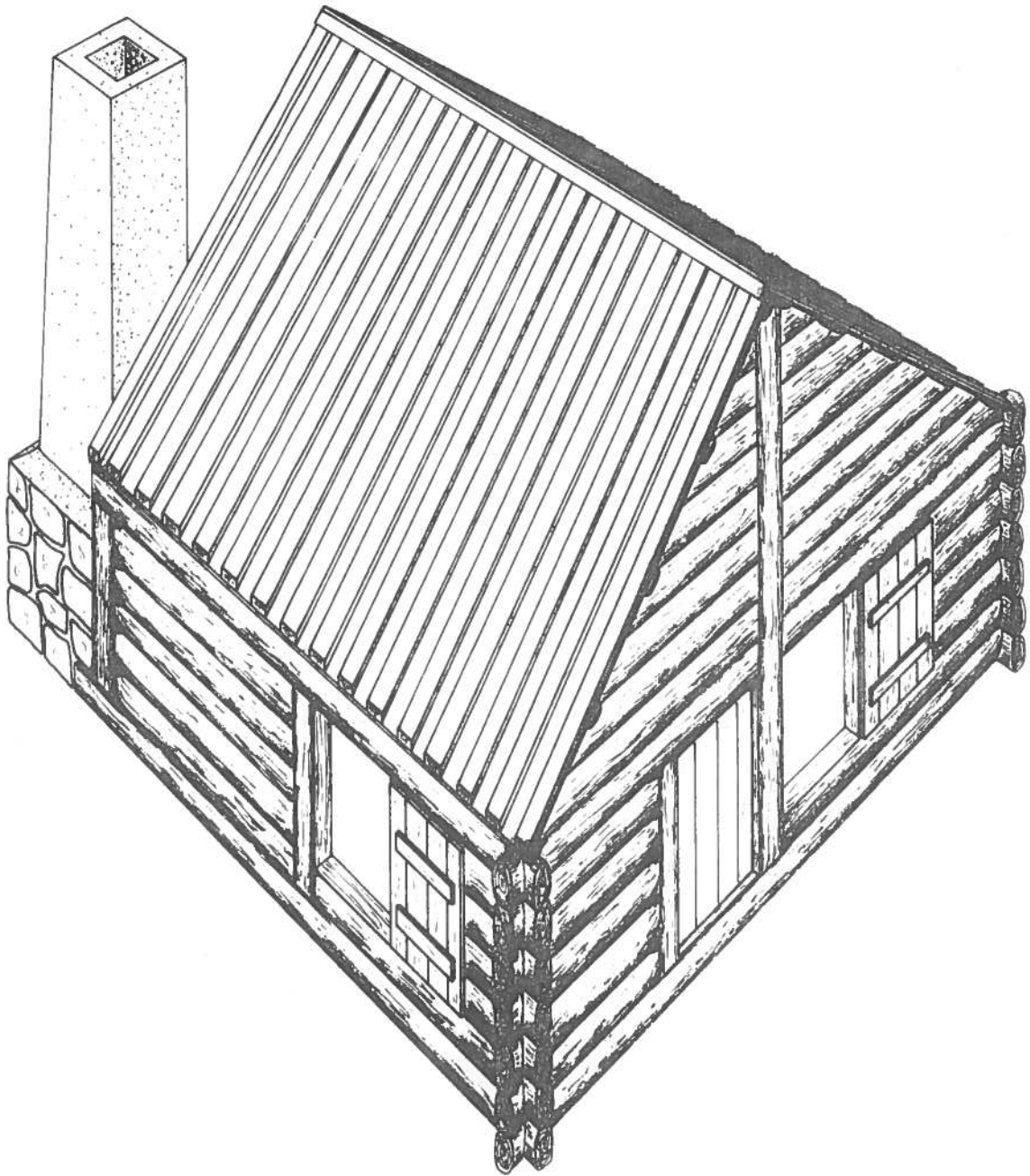
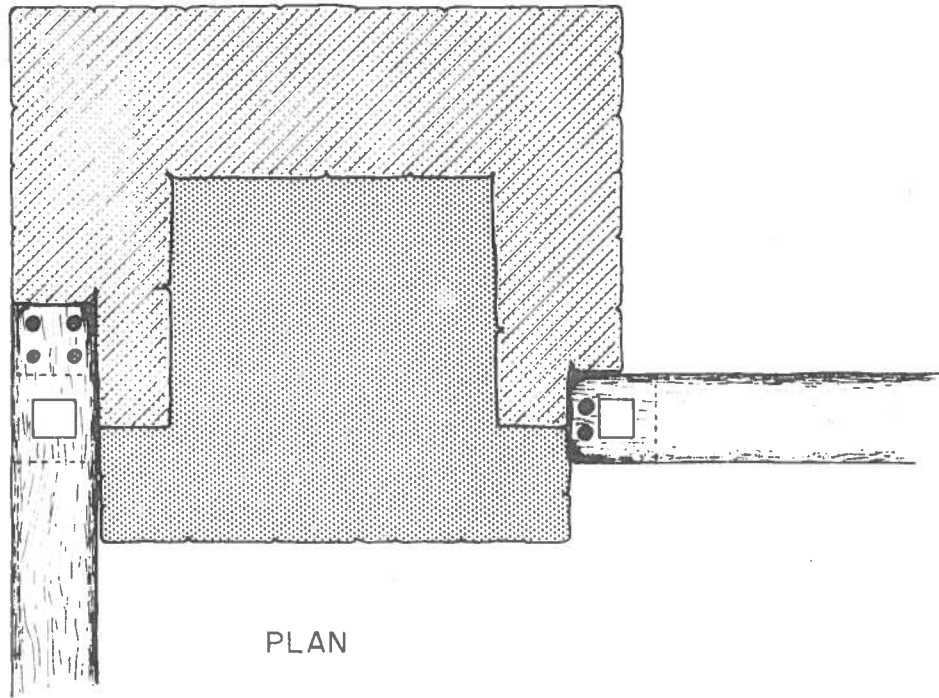
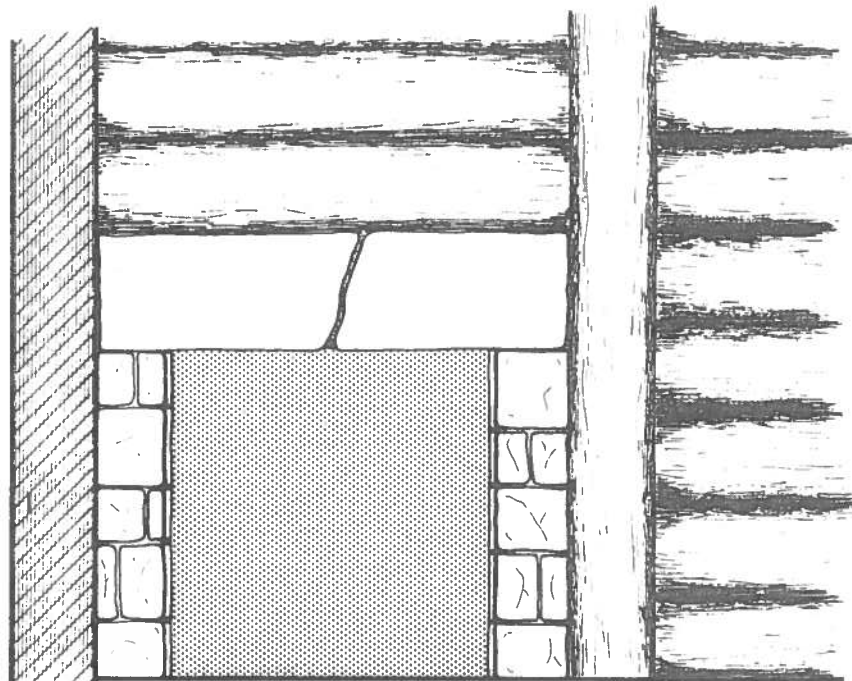


Figure 4 Disposition du manteau de la cheminée de la baraque 11.4; plan et élévation. (Dessin: François Pellerin; 82-25G7-5)

MANTEAU DE LA CHEMINEE
BARAQUE II.4



ELEVATION



0 2 pieds

Nous ne pouvons vraiment nous prononcer sur la nature du manteau. Ses dimensions ne nous sont guère évidentes. Nous savons que la base avait un peu moins de cinq pieds. C'est donc dire que l'ouverture de notre foyer devait être inférieure à cette dimension, de l'ordre de trois pieds et demi à quatre pieds. Sa hauteur ne devait pas dépasser les quatre pieds. La cheminée dans son ensemble excédait la faite du toit dont nous ne connaissons pas la hauteur.

Intérieur: plancher, plafond, ouvertures

Les vestiges indiquent un plancher de madriers ou de planches reposant sur des poutres posées dans le sens nord-sud. Les planches ou madriers de ce dernier sont vraisemblablement assemblés sans embouvetage. Le plafond, qui est en même temps le plancher des combles, reprend la même construction, c'est-à-dire une planche ou un madrier sur des poutres. Les données historiques nous apprennent que ce sont soit des madriers à joints carrés, des pieux bousillés ou simplement des pieux qui servent le plus souvent pour les plafonds ("planchers d'en haut").

En ce qui concerne les ouvertures, les données demeurent nulles. L'orientation du bâtiment nous suggère des ouvertures dans les murs ouest, sud et est, le mur nord étant à éviter à cause de son exposition aux vents dominants. A raison d'une baie par mur, sauf au nord, nous pourrions avoir une porte du côté sud et une fenêtre dans chacun des autres murs. De cette manière, chacune pourrait utiliser le poteau intermédiaire comme poteau d'huissierie. Le caractère plutôt rudimentaire de l'ensemble de la construction nous fait opter pour des fermetures très modestes: pour la porte, une simple porte barrée à clous (c'est-à-dire faite de planches verticales liées en haut et en bas par des traver-

ses clouées); pour les fenêtres, un simple contrevent sans fenêtre ou une fenêtre d'un seul vantail avec ou sans vitres.

La baraque 11.4: le logement

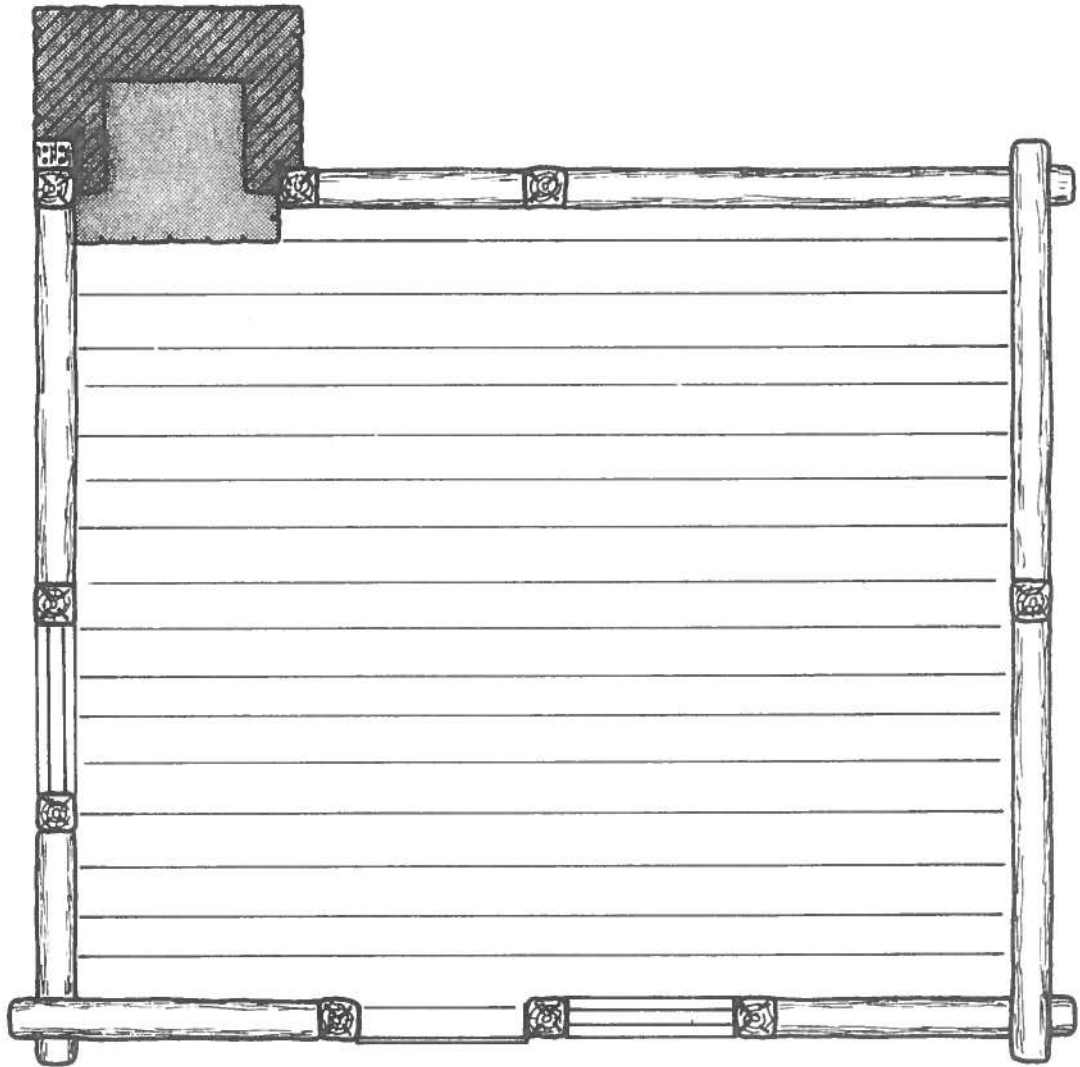
L'aménagement intérieur de la baraque est réduit à sa plus simple expression. A l'exemple des autres baraques, il n'y a qu'une seule pièce occupant tout l'espace du seul étage habitable. Les éléments assez rudimentaires composant les combles nous indiquent clairement que ce deuxième niveau n'était pas occupé¹⁷ (fig. 5).

Les dimensions de cette seule pièce, extrapolées à partir du vestige archéologique, délimitent un espace de 387 pieds carré de superficie. Le chauffage de la pièce est assuré par un feu placé dans le coin nord-ouest. Cette situation, ajoutée à sa disposition à l'extérieur des murs du bâtiment, ne devaient pas permettre un rendement calorifique bien efficace, même s'il y avait la possibilité d'installer le manteau d'angle. Le rayonnement dans de telles conditions devait s'avérer plutôt restreint, laissant une bonne partie de la pièce peu ou pas chauffée. L'apport d'un chauffage d'appoint devenait nécessaire pour assurer une distribution égale de chaleur dans tout le bâtiment. L'usage d'un poêle de brique avec sa plaque chauffante comme ceux utilisés chez les journaliers François de Nevers dit Boisvert et Julien Duval¹⁸, demeure une possibilité pour la baraque 11.4, bien que nous ne pouvons pas le prouver dans ce cas précis.

Les autres éléments constitutifs du logement illustrent très bien les caractères rudimentaires et temporaires de ce logement. L'absence de fondations et d'un vide sanitaire ne permet pas d'isoler le bâtiment du sol. Le plancher et le

Figure 5 Aménagement intérieur de la baraque 11.4: plan.
(Dessin: François Pellerin; 82-25G7-4)

AMENAGEMENT INTERIEUR



0 5 pieds

plafond assemblés sans embouvetage ne protègent pas plus efficacement l'occupant des courants d'air, d'autant plus que les murs ne sont pas revêtus et les fermetures de piètre qualité. S'y ajoutent un toit à peine étanche aux intempéries et un chauffage très mal placé. Nous avons là tous les éléments d'un logement pour le moins inconfortable, quoiqu'il faille se méfier de ce concept de confort. Ce sont les caractéristiques d'un logement construit à la hâte pour abriter le plus rapidement possible l'ouvrier d'une manière temporaire.

La baraque 11.4 et ses occupants

L'identité des occupants de ce gîte plus ou moins temporaire et des plus rudimentaires, n'est pas connue puisque nous ne pouvons déterminer laquelle, des baraques énumérées dans la documentation historique, peut être 11.4. L'étude du matériel archéologique associé à celle-ci n'étant pas terminée, l'évaluation du degré d'aisance de l'occupant ne peut être faite. Conséquemment, on ne peut associer des occupants à 11.4. Cependant, il demeure possible, à partir de la documentation manuscrite, de connaître les occupants de l'ensemble des baraques.

Les auteurs qui se sont intéressés aux différents aspects du logement ouvrier des Forges ont déterminé que les occupants des baraques se retrouvent à l'échelon social le plus bas de la communauté des Forges, avec les ouvriers non spécialisés et saisonniers: les charretiers, charbonniers, dresseurs, journaliers¹⁹. Ils se partagent le plus bas niveau salarial des ouvriers des Forges (de l'ordre de 350 à 360 livres français en 1741), une spécialisation presque inexistante et une présence plutôt saisonnière et sporadique. Les chargeurs, casseurs de castine, goujats et même

les maçons pourraient être du nombre puisqu'ils ont eux aussi un bas niveau salarial et une présence saisonnière. Il ne faut cependant pas oublier que leur présence étant liée à la saison de production du haut fourneau, leur emploi est nécessairement saisonnier et leurs salaires en conséquence. Ils ne peuvent pas, à proprement parler, être considérés comme des ouvriers non spécialisés plus ou moins temporaires.

La corrélation établie entre la situation sociale de l'ouvrier habitant la baraque et la piètre qualité de la construction doit d'abord être liée à l'importance de l'ouvrier pour la compagnie. Cette dernière lui consentira des conditions de travail (salaire, logement) en fonction de l'importance de la place qu'il occupe au sein de l'entreprise. Dans le contexte de pénurie, sinon d'absence de main-d'oeuvre spécialisée du tout début, la compagnie s'assure de sa venue et de son établissement par l'octroi des meilleurs avantages possibles. A l'ouvrier exerçant un métier vital au bon fonctionnement des Forges sont réservés les plus hauts salaires et les meilleurs logements. Dans la même veine, l'ouvrier peu ou pas spécialisé, facilement remplaçable, se voit cantonné dans les moins bons logements.

A ce lien métier-résidence, pourrait s'ajouter celui du logement avec la durée du séjour de l'ouvrier. Dans un tel cas, l'ouvrier sédentaire logerait dans un bâtiment à caractère permanent et de meilleure qualité et le saisonnier dans une construction sommaire et de piètre qualité. Cependant, des ouvriers logés dans des baraques en 1741 sont rémunérés sur une base annuelle²⁰, indiquant très probablement une résidence permanente. Dans les inventaires de 1746 et 1748²¹, les mêmes noms apparaissent chez les occupants des baraques démontrant encore là une certaine permanence. Ainsi donc, des permanents habitent dans des constructions qui sont loin d'offrir les meilleures garantie de protection

contre les éléments climatiques. A ce chapitre, le lien logement-durée de séjour ne semble pas des plus déterminants dans l'attribution des logements.

L'importance du métier exercé, plus que le temps de résidence, détermine la qualité du logement attribué. Comme les charbonniers, dresseurs, charretiers et journaliers se retrouvent au plus bas de la hiérarchie, ce sont eux qui se partagent les logements les plus rudimentaires des Forges, les baraques. Qu'ils soient saisonniers, comme la majorité d'entre eux, ou qu'ils soient permanents, ne leur ouvre pas les portes de meilleurs bâtiments d'habitation, sauf quelques rares exceptions. Les cas des chargeurs, casseurs de castine et goujats illustrent encore cette primauté du métier. Bien que saisonniers, ces gens habitent ailleurs que dans les baraques. L'exercice d'un métier comportant un minimum de spécialisation leur confère un statut social plus élevé et explique en partie qu'ils ne logent pas dans des baraques.

L'estimation du nombre de personne par baraque n'est pas possible. La très grande mobilité chez la majorité de ces ouvriers ne facilite pas le calcul. La plupart résident aux Forges que peu de temps et à des périodes différentes de l'année. Le caractère plutôt passager de leur séjour nous porte à croire qu'ils ne venaient pas avec leur famille et qu'ils pouvaient vivre à plusieurs dans une même baraque. C'est le cas de celle occupée par Maurice Chapu et Morié en 1746²². Les quelques dimensions de baraques que nous avons (des superficies de 314 et 384 pieds carré) indiquent, qu'en termes d'espace, elles peuvent se comparer avec d'autres logements. La baraque 11.4 avec sa superficie estimée à 378 pieds carré ne se démarque pas de l'ensemble des baraques.

La baraque 11.4 et les autres baraques

Pour illustrer la baraque des Forges au temps de Cugnet et de ses associés (1736-1741), la baraque 11.4 demeure un modèle valable.

Les mêmes éléments de construction se retrouvent: absence de fondation; pas de vide sanitaire; mêmes techniques de construction et mêmes matériaux pour les murs, planchers, plafonds, toit, fermetures et cheminées; même absence de revêtements extérieurs et intérieurs. Les dimensions comme nous le soulignons plus avant, sont comparables. Deux éléments cependant, pourraient être différents: la disposition de la cheminée dans le coin du bâtiment et la forme du plan du bâtiment.

Nous avons déjà soulevé la bizarrerie de cette disposition au chapitre de la cheminée. A vrai dire, nous n'avons pas d'éléments comparatifs valables. Aucun vestige des Forges ne nous montre une telle disposition. Le seul autre bâtiment assimilable à une baraque à cause de son socle de cheminée extérieur au périmètre, c'est la structure 12.7, et elle a sa cheminée au centre d'un de ses murs. Il faudrait cependant présumer avec ce bâtiment qu'une nouvelle génération de baraque apparaît. Ces nouvelles baraques avec des fondations de pierre et des caves seraient postérieures à 1741. En effet, presque tous les bâtiments d'habitation du régime français munis de fondations semblent avoir été construits après cette date. C'est ce que nous suggèrent les données archéologiques et historiques. Cependant, cet avancé demeure hypothétique car trop d'éléments nous manquent encore. Quant à la disposition particulière de la cheminée de 11.4, elle est spécifique à ce bâtiment.

Les quelques dimensions que nous connaissons pour les baraques, montrent un bâtiment avec un plan de forme rectangulaire. Il y a toujours un des côtés plus grand que l'au-

tre: 29 pieds et demi français par 10 pieds dans un cas et, 24 pieds français par 15 dans un autre. Celles de 11.4 (19 à 21 pieds par 18) nous montrent plutôt une construction de forme presque carrée. La différence entre les deux côtés est minime. Ce plan légèrement différent de 11.4 n'est pas très significatif à notre avis. Nous connaissons les dimensions de deux baraques seulement. Leur forme rectangulaire ne s'applique pas nécessairement à toutes les baraques.

Ces baraques des Forges, avec leurs composantes architecturales rudimentaires, leurs dimensions assez limitées et leur faible valeur (de l'ordre de 50 à 250 livres françaises en 1746-1748) peuvent se comparer à la maison à toit de chaume. Une étude préliminaire de cette maison dans l'ensemble du Québec indique qu'il s'agit surtout d'un bâtiment de petites dimensions (de l'ordre de moins de 15 pieds pour le plus grand de ses côtés), doté d'une cheminée de terre ou de bousillage et construit dans une très large mesure avec la technique du pieu ("pieux debouts", "pieux en terre", "pieux de travers"²³). Mis à part leurs dimensions plus grandes et le matériau de couverture différent, une parenté peut être établie entre les deux constructions.

Cela nous apparaît d'autant plus significatif qu'elles semblent être la réponse à un même type de besoin. La maison à toit de chaume apparaît comme "[...] une solution privilégiée pour les premiers établissements des colons, une réponse temporaire au besoin de se loger [...]"²⁴. Les baraques répondent aussi à ce besoin de loger rapidement les premiers ouvriers des Forges et plus spécialement ces ouvriers non spécialisés qui ne sont pour la plupart que de passage. Elles se veulent une solution économique au logement de ces ouvriers.

Conclusion

Nous avons vu à travers son modèle, que la baraque aux Forges forme une catégorie de bâtiment d'habitation à part. L'absence de fondations et de cave, l'utilisation de la technique du pieu comme construction des murs, la cheminée de terre, les planchers et plafonds très rudimentaires, les matériaux de toit peu coûteux et les fermetures sommaires apparaissent comme autant de critères pour désigner la baraque. A une certaine époque, après 1741 certainement, des améliorations semblent avoir été apportées à celle-ci. A l'exemple de 12.7 qui pourrait en être une, des fondations seraient faites. De cette manière, dans une première époque se terminant en 1741, la majorité des bâtiments ne sont pas fondés. Après cette date, les constructions sur fondations de pierre deviennent courantes.

Fondée ou pas, la baraque demeure un bâtiment très rudimentaire et temporaire. Elle loge des ouvriers placés au bas de l'échelle sociale des Forges du Saint-Maurice. Ouvriers non spécialisés, ils y demeurent, pour la grande majorité, peu de temps. La durée de séjour a cependant peu de répercussions sur la qualité du logement, puisque ces ouvriers non spécialisés, même permanents, doivent se contenter de la baraque. Au contraire l'ouvrier spécialisé peut se loger dans un bâtiment plus confortable. La compagnie pour attirer et garder l'ouvrier spécialisé, une espèce rare à l'époque, lui réserve un logement de meilleure qualité: la maison.

La maison à plusieurs unités de logement 11.2

La maison des Forges du Saint-Maurice au cours de la période de 1736 à 1786 se démarquera de la baraque par une foule d'éléments lui donnant un caractère de permanence et offrant un logement d'une meilleure qualité. Dans cette catégorie des maisons, plusieurs types pourraient être dégagés en fonction du nombre de logements. Cependant, en dépit de la présence d'une, deux ou même plusieurs unités de logement, les éléments architecturaux des bâtiments demeureront sensiblement pareils. Nous devons donc parler, non pas de types de maisons différents, mais plutôt de maisons de diverses grandeurs.

La situation de la maison 11.2

Le bâtiment 11.2 appartient à la catégorie des maisons. C'est une maison qui comporte plusieurs unités de logement. Orientée est-ouest, elle est implantée au nord du complexe du haut fourneau. Tout juste devant elle se retrouve l'embranchement des chemins de l'empellement (l'actuel chemin d'entrée passant à l'ouest du haut fourneau) et de la Grande Maison (fig. 6)

Histoire de la maison 11.2

La maison 11.2 avec ses unités de logement aurait été construite sur cet emplacement fort possiblement au cours de l'année 1740. Le bâtiment de forge qui s'y retrouvait en partie auparavant est détruit au cours de cette même année¹. Notre maison ne peut donc avoir été édifiée avant la disparition de la forge double de Corbin.

La construction de 11.2 correspond à une période de changement dans l'organisation spatiale des unités de production. Depuis 1739, on est occupé à construire une deuxième forge dans le ravin, entre le haut fourneau et la forge déjà existante. En 1740, son deuxième feu est installé² et fonctionne. L'aménagement d'un autre pôle de production tout près du haut fourneau provoque une demande pour de nouveaux logements dans un secteur tout autour de ce dernier. Les bâtiments d'habitation déjà en place sur les terrasses entourant le haut fourneau et la nouvelle forge, sont nettement insuffisants pour recevoir de nouveaux ouvriers. La construction de nouveaux logis semble donc impérative et la maison 11.2 est probablement au nombre de ces nouvelles installations.

L'inventaire des Forges dressé à l'automne 1741 montre que la maison 11.2 compte plusieurs logements qui hébergent le chauffeur Nicolas Robichon, le taillandier Pierre Hostin dit Marineau et le charretier Louis Marineau. Elle mesure 60 pieds de long par 15 de large (mesures françaises)³, ce qui la place parmi ces grandes maisons à plusieurs unités de logement construites par la compagnie pour y loger ses ouvriers spécialisés.

Selon les indices archéologiques, le bâtiment est toujours debout en 1785, mais amputé d'une vingtaine de pieds. Cette année-là en effet, la maison qui abrite des forgerons possède "[...] un appartement de vingt pieds et une cheminée [...]" en moins⁴.

Figure 6 Situation de la maison 11.2 (Dessin: François Pellerin; 81-25G1-D6.

Même réduite à 40 pieds par 15 (mesures françaises), elle continue d'exister. Les réparations suggérées en 1785 ne sont pas exécutées puisque les vestiges archéologiques ne montrent pas de travaux dans le périmètre du bâtiment dans ses dernières années d'existence. En 1807, la maison 11.2 serait cette maison de 40 pieds par 15 occupée par deux boutiques de forgeron. L'inventaire de 1807 précise par ailleurs que ce bâtiment est du groupe des constructions antérieures à 1787⁵. Ainsi, "la maison des forgerons" de 1785, avec son unité de logement en moins, semble rester debout jusqu'en 1807, mais, probablement à cause de sa vétusté, elle est transformée en boutiques de forgeron. Elle disparaît peu de temps après cette date.

La maison 11.2: le bâtiment

La position stratigraphique du vestige de la maison 11.2 nous apprend que la construction ne peut être antérieure à 1740. Elle se retrouve par-dessus des bâtiments datés très clairement des années 1738-1740 et une couche de laitier postérieure à 1738. Le matériel archéologique associé à son occupation est pour une bonne part du régime français. Nous pouvons ainsi affirmer qu'elle existait dès l'époque de Cugnet et compagnie et que, conséquemment, elle était du nombre des bâtiments inventoriés par Estèbe à l'automne 1741.

La nature du vestige correspond à deux bâtiments de cet inventaire. Tous les deux sont des maisons à plusieurs unités de logement. Seules les dimensions de la maison habitée par Robichon et les deux Marineau se rapprochent des vestiges de maison 11.2. Ses 60 pieds par 15 convertis en mesures actuelles (63.9 pieds par 15.9) sont plus près des 66 pieds par 18 de 11.2 que les 68 pieds par 23 (72.4 par 24.5 en mesures actuelles) de la maison des Marchand, Campé-

né et Michelin. Nous pouvons donc assumer que la maison 11.2 est celle des Robichon, Marineau et Marineau.

Les fondations

Il n'y a pas de fondations à la maison 11.2. Elle repose directement sur une couche de laitier. A l'exemple de la baraque 11.4, le laitier sert sans doute à améliorer le drainage du sol. Comme pour cette dernière, les soles des murs constituent les seules fondations et il n'y a pas de cave et de vide sanitaire.

Les dimensions

Les dimensions du bâtiment sont d'environ 66 pieds de longueur et 18 de largeur. Cette forme allongée permet l'aménagement de plusieurs logements côte à côte.

Le volume: murs, toit et ouvertures

Les vestiges archéologiques ne nous informent pas sur la technique de construction des murs de la maison 11.2. Cependant, une bonne description de ce bâtiment en 1741, comble cette lacune. Les murs sont "de pièces de travers et debout", indique la description⁶. Cette technique consiste en une construction de pièces de bois équarries sur leurs quatre faces (les pièces) et empilées les unes sur les autres ("de travers"). Les 66 pieds de longueur du bâtiment exigent une utilisation de plusieurs pièces bout à bout. La présence de poteaux intermédiaires s'avère alors obligatoire. Ces poteaux sont rainurés de deux côtés pour joindre

les extrémités des différentes pièces. L'extrémité de chacune des pièces est munie d'un tenon qui permet de les assembler dans les rainures des poteaux intermédiaires.

Le nombre de ces poteaux reste fonction de la grandeur du bâtiment et de la longueur des pièces employées. Les murs des deux longs-pans de la maison ont 66 pieds de longueur. L'emploi de pièces longues de huit à dix pieds requiert de six à huit poteaux intermédiaires. Les murs-pignon, avec seulement 18 pieds, n'ont besoin que d'un seul poteau intermédiaire.

La technique d'assemblage des quatre coins du bâtiment n'est pas mentionnée. Ce pourrait être indifféremment le poteau cornier avec ses rainures recevant de deux côtés les tenons des pièces des murs ou un quelconque assemblage à queue d'aronde, à mi-bois, à simple encoche, etc.

La hauteur des murs doit être déduite. La description de 1741 mentionne une cheminée de 17 pieds français de haut (18.1 pieds anglais). En enlevant deux pieds et demi à trois pieds pour la souche de celle-ci, il reste environ 15 pieds pour le bâtiment lui-même, combles compris. Une hauteur de combles d'environ huit à neuf pieds permet un étage de six à sept pieds sous poutres. Ces dimensions extrapolées donnent une indication du peu de hauteur de l'espace habitable de la maison. Suivant cette tendance, le mur du carré ne devrait pas dépasser les huit à neuf pieds. Le niveau de la sablière du mur serait alors à environ un pied au-dessus de la poutraison du plafond. Les murs ne possèdent pas de revêtement à l'extérieur.

Au-dessus des sablières se développent le toit de la maison et sa charpente. Peu de détails nous sont parvenus sur leur composition. Le toit, très vraisemblablement à deux versants, est "[...] couvert en planches debout [...]"⁷. Ce type de couverture est fait de planches posées verticalement. Des planches plus petites sont parfois po-

sées sur les joints, servant ainsi de couvre-joints pour assurer une meilleure étanchéité du toit.

Un tel recouvrement présuppose un support posé perpendiculairement en-dessous. Ce peut être une première couverture ou une charpente à pannes. Dans le premier cas, un premier rang de planches est fixé directement sur les chevrons-arbalétriers de la charpente. Les "planches debout" du toit viennent reposer sur cette première couverture. Dans le second cas, les "planches debout" du toit s'appuient sur des pannes qui sont des pièces horizontales. Celles-ci peuvent être fixées aux chevrons-arbalétriers de la charpente ou, plus simplement, à l'exemple de la baraque 11.4, porter sur les pignons des murs-pignon et des murs de séparation du bâtiment. Cette dernière solution élimine toutes les fermes de la charpente.

Les ouvertures et leur ordonnance

L'inventaire de 1741 énumère 11 ouvertures, incluant les portes intérieures. Faute d'iconographie et de descriptions plus détaillées nous devons nous limiter à une vision conjecturale de l'ordonnance de la maison 11.2.

Éliminons en tout premier lieu deux des cinq portes mentionnées à l'inventaire de 1741. Comme le suggèrent le nombre d'occupants et les vestiges archéologiques, il n'y a que trois unités de logement. En supposant que chacune d'elles n'a qu'une seule porte d'entrée, nous obtenons trois portes extérieures. Les deux autres portes constitueraient des portes percées dans les cloisons des logements. De plus chacun des logements est éclairé par deux fenêtres. A raison d'une porte d'entrée et de deux fenêtres par logement, neuf ouvertures percent les murs extérieurs.

Pour fixer encore plus précisément l'ordonnance, nous devons tenir compte du nombre et des emplacements des chemi-

nées, des positions des cloisons de séparation entre les logements, du nombre de poteaux intermédiaires des murs extérieurs et enfin des deux appentis "[...]. Dans le derrière du dit bâtiment [...]"⁸.

Bien que le document historique n'enregistre qu'une seule cheminée, trois socles de cheminée déterminant autant de cheminées ont été retrouvés dans le périmètre du bâtiment. Près de 30 pieds séparent les cheminées ouest et centre tandis qu'à peine quatre pieds isolent cette dernière de la cheminée est. Les cloisons de séparation des logements se retrouvent, la première à mi-chemin entre les deux cheminées (c'est-à-dire à une quinzaine de pieds de chacune), la seconde tout juste derrière la cheminée du centre. Il faut donc prévoir que les ouvertures dans les murs longs-pans se partagent entre trois portions d'environ 20 pieds chacune.

Avec des poteaux intermédiaires à tous les huit à dix pieds, chacune de ces tranches devraient en compter pas moins de deux. En les utilisant comme poteaux d'huissierie pour les ouvertures, deux ouvertures peuvent être ainsi installées dans chacune des trois portions du bâtiment. Chaque mur long-pan totalise de cette manière six ouvertures, soit une somme de 12 pour les deux murs. Pour les murs-pignon, un seul poteau intermédiaire est probable et conséquemment une seule ouverture. Une telle estimation établit un potentiel de 14 ouvertures pour les quatre murs du bâtiment, 12 pour les deux murs longs-pans et deux pour les murs-pignon.

De ce nombre, seules neuf ouvertures sont identifiées par la documentation historique. Cette dernière cependant ne nous livre pas leur ordonnance qui devra être établie d'après les possibilités physiques de la structure. Le mur long-pan sud s'ouvre sur le chemin. Les trois portes d'entrée devraient s'y retrouver. Sachant que chaque long-pan reçoit six ouvertures, les trois qui restent sont des fenê-

tres. Ainsi, le mur long-pan sud reçoit six ouvertures: trois portes et trois fenêtres. Trois autres fenêtres restent à distribuer, soit une par logement. La présence de deux appentis derrière le bâtiment limite les possibilités de percées d'ouvertures dans le long-pan nord. Comme les unités de logement est et ouest touchent aux murs-pignon, elles possèdent l'alternative d'un éclairage par ces murs-pignon, ce que n'a pas l'unité de logement au centre. Il paraît logique dans ces conditions d'adosser les deux appentis vis-à-vis les unités de logement est et ouest. Les trois dernières fenêtres se répartiraient donc ainsi: une fenêtre par pignon et la dernière dans le long-pan nord vis-à-vis le logement du centre. La quasi absence d'ouverture de ce côté n'a rien de surprenant puisque le long pan nord est exposé aux vents dominants.

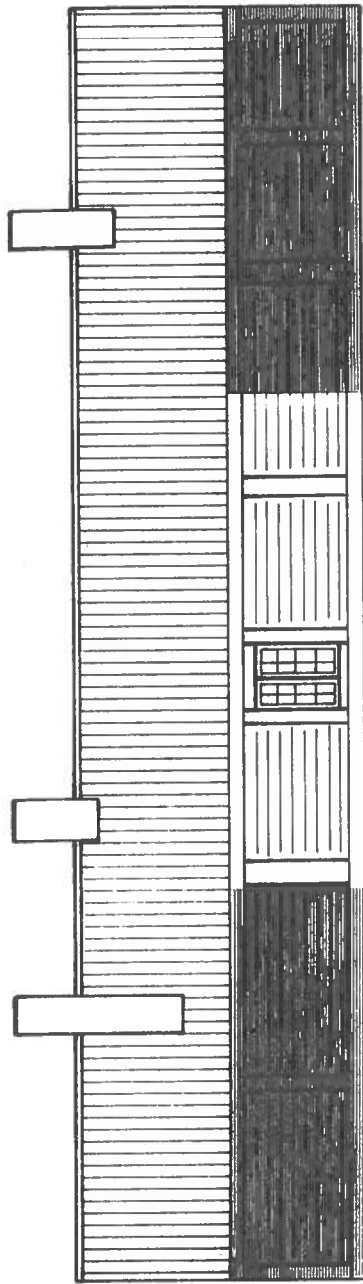
L'ordonnance des ouvertures du mur long-pan sud devrait être une succession de porte, fenêtre, porte, fenêtre, porte, fenêtre (fig. 7). Chacune des portes d'entrée s'ouvre sur la grande pièce équipée d'une cheminée. Les fenêtres donnent sur les petites pièces des logements sauf pour l'unité de logement au centre qui n'a qu'une seule pièce. La position de la cheminée de cette unité peut prêter à un changement de l'ordonnance du mur sud. Le fait de placer la porte d'entrée du côté de la cheminée qui est adossée au mur est du logement provoque l'inversion de la porte et de la fenêtre. L'ordonnance serait alors: porte, fenêtre, fenêtre, porte, porte, fenêtre.

Leurs fermetures semblent assez simples. Les portes sont munies de "leurs ferrures et loquets" et deux d'entre elles possèdent des serrures⁹. Divers types de portes peuvent être envisagés: la porte barrée à clous, la porte barrée à queue d'aronde, la porte d'assemblage. Les fenêtres sont vitrées, ou bien "non garnies"¹⁰, c'est-à-dire sans vitres et munies de toile ou de peau. Nous pouvons en-

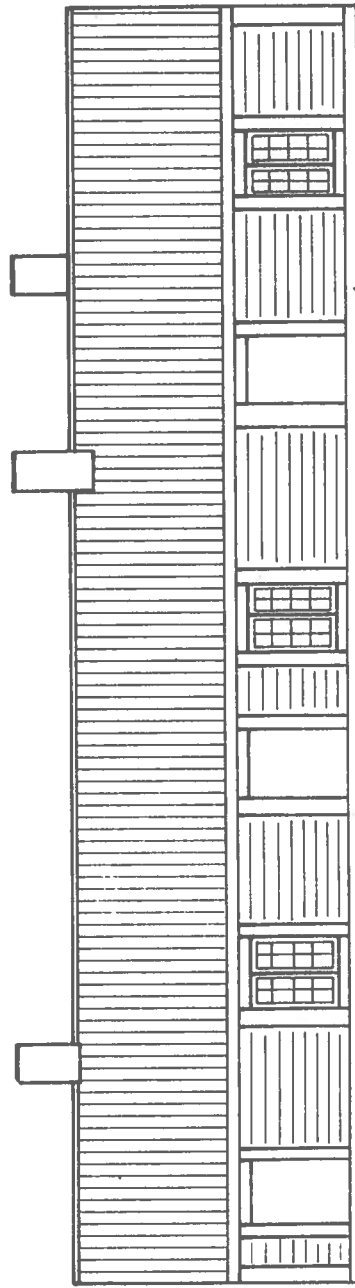
Figure 7 Vue conjecturale de la maison 11.2 en 1741.
(Dessin: François Pellerin; 82-25G7-3)

VUE CONJECTURALE DE LA MAISON II.2 EN 1741

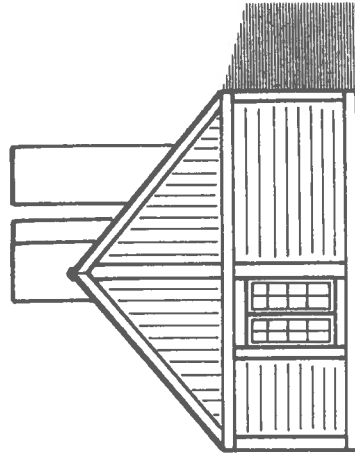
ELEVATION NORD



ELEVATION SUD



ELEVATION EST



0 10 pieds

LEGENDE :  = APPENTIS

visager dans le cas des fenêtres vitrées, des fenêtres à deux vantaux à petits-carreaux. Pour les fenêtres sans verres, des cadres à un seul ou à deux vantaux et même des contrevents sont possibles. Dans cette dernière éventualité, seules ces ouvertures seraient équipées de contrevents.

Intérieur: planchers et cloisons

Les planchers en 1741 sont "de madriers embouvetés et à Joint carré"¹¹. Deux interprétations peuvent être proposées. Dans la première le plancher du rez-de-chaussée est de madriers embouvetés et celui du grenier, de construction plus rudimentaire, de madriers non embouvetés, assemblés seulement à joints d'équerre. Dans la seconde, les planchers des deux niveaux sont de madriers embouvetés assemblés sur un même alignement par-dessus les poutres, formant ainsi le joint carré.

Les vestiges archéologiques montrent un plancher du rez-de-chaussée reposant sur une poutraison orientée nord-sud. Au-dessus, placés perpendiculairement, des planches ou des madriers forment le sol du plancher. Ils sont trop abîmés pour détecter toutes traces d'embouvetage ou de joint d'équerre. Cependant des indices d'un alignement de ceux-ci sur les poutres suggère un plancher fait d'éléments embouvetés, assemblés sur un même alignement.

Le plancher du grenier, qui forme en même temps le plafond des logements, doit reprendre la même construction. Des poutres, posées dans le sens transversal du bâtiment c'est-à-dire dans une orientation nord-sud, supportent des planches ou des madriers posés dans le sens contraire. Ces solives restent visibles du rez-de-chaussée. Quant au sol du grenier, il pourrait être assemblé à la manière du rez-de-chaussée: planches ou madriers embouvetés, assemblés

à joint carré sur les poutres.

Le cloisonnement de 11.2 reste limité, du moins en 1741. Une seule cloison faisant la largeur du bâtiment (15 pieds français) est enregistrée en 1741. Elle est construite "de planche enboufettées"¹², et ne possède pas le revêtement d'enduit sur lattis relevé lors des fouilles et qui paraît avoir revêtu les murs extérieurs. Elle partage un des logements en deux pièces et devrait être pourvue d'une porte. Les cloisons qui séparent les logements ne semblent pas avoir été inventoriées.

La maison 11.2 et ses logements

Comme nous le soulignons précédemment, les dimensions et la forme allongée de la maison 11.2 identifient un bâtiment d'habitation à plusieurs unités de logement. Données archéologiques, architecturales et sociales réunies nous apprennent l'existence de trois logements.

Une analyse de la description de 1741 nous incite à interpréter que la maison 11.2 n'est pas complétée à cette date. Une seule cheminée à un seul feu est inventoriée, impliquant que deux logements ne possèdent pas de système de chauffage. L'utilisation, à l'exemple du fort Pontchartrain en 1708, d'un poêle avec son tuyau sortant à l'extérieur en guise de cheminée¹³, pourrait être le fait de ces logements. Cependant, la présence d'une seule cloison - murs de séparation entre les logements exclus - dans tout le bâtiment indique selon nous que l'aménagement intérieur n'est pas terminé, sauf pour un logement. Celui-ci serait le seul à posséder un feu, une cloison et deux pièces. Les autres n'auraient pas encore été subdivisés et leur chauffage se serait résumé à un poêle - probablement de briques avec une plaque chauffante.

Les vestiges archéologiques viennent modifier cette première image. Une cheminée est présente dans chacun des logements. Est-ce à dire que deux des cheminées n'existaient pas encore en 1741 ou bien que leur valeur était si infime que l'estimateur n'a pas cru bon de les énumérer? Nous croyons plutôt à l'hypothèse de leur construction après 1741 et à un bâtiment inachevé. Estèbe s'avère généralement assez fiable dans ses énumérations des éléments architecturaux.

Des traces de murs de séparation ont été localisées par l'archéologie. Elles délimitent trois logements de grandeurs différentes: un premier, à l'ouest, avec environ 24 pieds de long et 18 de large, un second, au centre, faisant 20 pieds de long par 18 et enfin un dernier, à l'est, d'approximativement 22 par 18 pieds. Leurs superficies respectives sont de 432, 360 et 396 pieds carré. Les deux logements aux extrémités pourraient même être plus grands puisque les limites est et ouest ne sont pas clairement identifiées.

La position des cheminées n'est pas la même dans chacun des logements. Les aménagements intérieurs diffèrent ainsi de l'un à l'autre. Le socle de cheminée le plus à l'ouest n'a qu'un seul âtre d'environ cinq à six pieds de large et trois de profondeur. Il s'ouvre du côté ouest avec une dalle de foyer devant. Son implantation en plein centre du logement permet une division en deux pièces d'à peu près égales dimensions. Une cloison s'élevait possiblement du côté est, derrière le socle. La pièce ouest, chauffée par le foyer ouvert de ce côté, devait être considérée comme pièce principale tandis que la pièce est devenait une pièce secondaire réservée au repos et/ou à l'entreposage.

Le socle de cheminée du logement central, à égale distance des murs longs-pans nord et sud, est adossé au mur de séparation de l'unité est. Il possède presque les mêmes

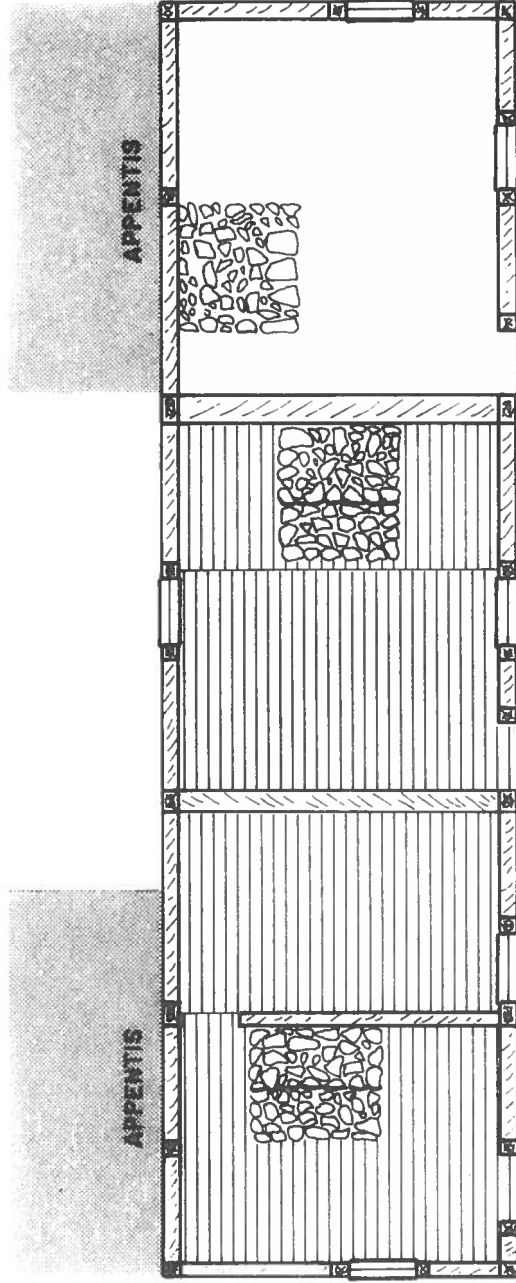
grandeurs que la cheminée ouest et, comme elle, il s'ouvre du côté ouest avec devant lui une dalle de foyer d'environ six pieds par trois. La distance plutôt réduite entre la face de la cheminée et le mur de séparation ouest (environ 15 pieds), ne permet pas l'aménagement de deux pièces. Le logement central devait se résumer à une seule pièce chauffée par un foyer disposé à son extrémité est.

Le logement est à un socle de cheminée tout juste dans le coin nord-ouest. Ce socle, assez volumineux (six pieds par sept), est celui d'une des cheminées de la forge double qui occupait cet emplacement auparavant. L'ouverture du foyer devait se faire du côté sud. La présence d'une cheminée d'angle ne peut pas être retenue faute de preuves archéologiques. Cette position de la cheminée dans un coin entraîne un aménagement intérieur différent. La cheminée étant adossée au nord, toutes les activités intérieures se tournent vers le nord. L'axe du logement s'oriente donc du sud vers le nord contrairement à celui des autres logements qui est de l'est vers l'ouest. L'aménagement d'une deuxième pièce dans un sens ou dans l'autre soulève le problème du chauffage. Alors que la petite pièce du logement ouest peut profiter du rayonnement de la cheminée au centre, celle du logement est reste isolée de sa source de chaleur. La cheminée étant dans le coin, elle offre un apport calorifique moindre et demeure assez éloignée de la cloison de la pièce secondaire. Le seul moyen d'y remédier demeure l'utilisation d'un poêle. Cependant, il faut se demander sérieusement s'il y a eu une subdivision de ce logement. Les données historiques et archéologiques en indiquent pas d'évidences (fig. 8)

En termes d'aménagement et de superficies les trois logements de la maison 11.2 diffèrent les uns des autres. Ils semblent cependant comparables dans leurs composantes architecturales. Les planchers du rez-de-chaussée et du

Figure 8 Aménagement intérieur de la maison 11.2 en 1741:
plan. (Dessin: François Pellerin; 92-25G7-2.)

AMENAGEMENT INTERIEUR EN 1741



0 10 pieds

grenier sont partout les mêmes: madriers embouvetés assemblés à joints carrés sur les solives. Les murs du bâtiment reçoivent tous un enduit sur lattis - vraisemblablement après 1741 puisqu'il n'en est pas fait mention dans l'inventaire d'Estèbe. Un même nombre d'ouvertures - une porte et deux fenêtres - fournit l'éclairage aux logements. L'absence de fondations et de cave, la faible hauteur de l'étage, la grandeur du feu et la non-utilisation des combles sont communes à chacun des logements.

Bien que ces éléments soient semblables, les unités de logement sont de qualité différente. Au sommet se classe le logement ouest. Ses dimensions sont plus grandes, ses pièces profitent d'un chauffage approprié. Au second niveau, nous pourrions placer l'unité centrale. Elle est plus petite que l'unité est, mais possède un chauffage plus efficace. L'unité est pour sa part, peut se placer au plus bas échelon. Ses dimensions sont importantes, mais la disposition de sa cheminée ne devait pas permettre un chauffage vraiment adéquat.

La maison 11.2, ses occupants

En novembre 1741, les ouvriers Nicolas Robichon, chauffeur, Pierre Hostin dit Marineau, taillandier, et Louis Marineau, charretier, se partagent les trois logements de la maison 11.2¹⁴. Au cours des années 1746 et 1748, seuls sont énumérés le chauffeur Nicolas Robichon et le charretier Louis Marineau¹⁵. Presque 20 années plus tard, soit en 1785, la maison, amputée d'une unité de logement, abrite les forgerons martelleurs de la forge haute¹⁶.

A une exception près, seuls des ouvriers spécialisés travaillant dans les secteurs du haut fourneau et de la forge haute, et des artisans résident dans la maison 11.2. Es-

sentiels à la bonne marche des Forges, ces ouvriers et artisans reçoivent les meilleurs salaires parmi la main-d'oeuvre¹⁷. Cette position privilégiée se transpose-t-elle dans la qualité de leur logement?

Les commentaires précédents nous ont démontré que les logements de 11.2 étaient loin d'offrir des signes d'opulence, ce que semblent confirmer les faibles évaluations de 1746 et 1748¹⁸. Cependant, la maison 11.2 se démarque nettement d'un bâtiment comme la baraque 11.4. Les matériaux employés, les techniques de construction utilisées et le chauffage sont nettement de qualité supérieure. Si elle ne peut pas être considérée comme un des bâtiments les plus remarquables des Forges, elle se situe néanmoins dans la moyenne des autres maisons de cette époque. Elle est édifée dans un temps de grandes difficultés financières pour la compagnie de Cugnet. Ces difficultés, jointes à la hâte mise pour construire ces logements de la forge haute, expliquent en partie le caractère plutôt sommaire et inachevé de notre maison, du moins au cours des premières années de son existence (1740-1748).

Des trois unités d'habitation de la maison 11.2, une seule en 1741 possède des composantes architecturales - cheminée, cloisonnement, pièces - équivalentes aux autres maisons: l'unité de logement à l'extrémité ouest. Le chauffeur Nicolas Robichon, travaillant à la forge haute, et le taillandier Pierre Hostin dit Marineau sont susceptibles de résider dans ce logement en 1741. Ce dernier possède une maison aux Forges. L'inventaire de 1741, ne décrit pas sa maison, mais énumère seulement une liste de matériaux¹⁹, comme pour signifier que la compagnie n'est propriétaire que des matériaux et non du bâtiment. Ce fait est d'autant plus probable qu'une concession de terre lui a déjà été octroyée aux Forges même²⁰. Conséquemment, il apparaît plus vraisemblable que ce soit Nicolas Robichon qui occupe l'unité de

logement ouest.

Quant au taillandier Marineau, nous ne savons pas laquelle des unités d'habitation du centre et de l'est lui attribuer. D'ailleurs, pourquoi habite-t-il un logement de la maison 11.2 puisqu'il a déjà un logis? Ce peut être ici qu'une occupation temporaire dans une partie de logement qui semble encore inachevée en 1741. Il est également possible que le taillandier Marineau se serve de l'unité est comme forge. Il aurait réutilisé dans ce cas un des feux de l'ancienne boutique. La disposition du foyer dans le coin du logement pourrait expliquer cette fonction. Cependant, l'archéologie ne permet pas une telle interprétation. De plus son existence dans le bâtiment aurait été mentionné dans l'inventaire de 1741, du moins celle du feu de forge. Nous n'arrivons pas à comprendre pour l'instant le pourquoi de la présence du taillandier Marineau dans 11.2, et encore moins à déterminer lequel des logements il occupe. Il faudra regarder de plus près le vestige de la cheminée afin de vérifier l'absolue impossibilité d'une boutique de forge à cet endroit, à cette époque.

Le charretier Louis Marineau occuperait le logement central. Sa position sociale inférieure aux deux autres lui vaut une superficie moindre. En même temps, sa présence permanente aux Forges justifie qu'il occupe un logement muni d'une bonne cheminée.

Après 1741, seules deux unités semblent avoir des occupants. Les Nicolas Robichon et Louis Marineau y restent jusqu'à la conquête environ. Aucune amélioration paraît avoir été apportée au troisième logement. Sa cheminée reste toujours dans le coin. Il pourrait être utilisé par des ouvriers saisonniers. N'oublions pas que tout le temps que dure la saison de coulée, c'est-à-dire des mois d'avril à novembre environ, une foule d'ouvriers travaille au haut fourneau. La majorité de ces ouvriers ne résidaient aux

Forges que la durée de cette saison. Ils devaient se loger au cours de ce temps, et autant que possible près du secteur du haut fourneau.

A titre d'exemple, d'octobre 1741 à août 1742 plusieurs chargeurs, goujats, casseurs de castine, carriers et même maçons, tous travaillant au haut fourneau, demeurent aux Forges de 20 à 100 jours²¹. Ces ouvriers ne semblent pas abriter dans les baraques. Est-ce là un indice d'un rang social plus élevé? Il nous faut quelque peu nuancer. La maison 11.2, spécialement dans son logement est, n'offrait pas une bien grande qualité d'habitation, l'hypothèse d'un habitat temporaire dans cette section du bâtiment nous paraît crédible.

Jusqu'à la conquête, ce sont vraisemblablement Nicolas Robichon et Louis Marineau qui se partageront les deux autres logements. En 1741, les 24 pieds par 18 du logement ouest abritent le couple Robichon seul. Au fil des années, six enfants naîtront²² et les huit personnes composant la famille devront se partager les 432 pieds carré du logement, c'est-à-dire près de 54 pieds carré par personne. Cette densité n'est valable qu'en 1760. N'oublions pas que toute l'activité diurne se concentre dans la pièce commune avec sa cheminée. Dans ce cas l'impression d'entassement dans cette pièce pouvait être plus grande, dépendant évidemment de la taille de la famille à différentes dates.

Le logement central avec ses 20 pieds par 18, offre à la famille Marineau une seule pièce. Cette famille n'a pas encore été reconstituée et nous ne pouvons pas établir pour le moment l'espace disponible pour chaque membre. Après la conquête, suite à la reprise des activités des Forges en 1768, les occupants de la maison 11.2 ne sont plus les mêmes. Le nom de Marineau n'est plus jamais mentionné et Robichon est en France depuis 1765²³. Les forgerons de la forge haute s'y installent sans doute. On pourrait imagi-

ner, pour les années 1760 à 1780, des chauffeurs-marteleurs, membres des grandes familles de chauffeurs-marteleurs comme les Michelin et les Terreaux²⁴.

La maison 11.2 semble donc tout au cours du régime français jusqu'à la fermeture momentanée de l'industrie en 1765, être un lieu de résidence assez polyvalent quant à l'échelle sociale de ses occupants. D'abord, elle abrite l'ouvrier spécialisé Robichon et possiblement l'artisan Pierre Hostin dit Marineau. Tout à côté réside le charretier Marineau. Il ne fait pas partie, loin de là, de la précédente catégorie. Profitant de sa proximité du haut fourneau, le dernier logement à l'est serait le séjour temporaire d'ouvriers saisonniers affectés au travail du haut fourneau avec peut-être leurs familles. Ces derniers exécutent un travail demandant moins de spécialisation et se classent en-dessous des autres métiers plus spécialisés, mais néanmoins, ils se retrouvent devant le charretier ou le journalier.

Avec la reprise des activités des Forges après 1767, la vocation de 11.2 est mieux définie. Réduit à deux unités de logement au cours de la période, il abrite, au moins jusqu'en 1785, des ouvriers spécialisés travaillant à la forge haute. La parenté des métiers et du lieu de travail semble dorénavant privilégiée. Un dénombrement de la population des Forges en octobre 1784, c'est-à-dire presque à la fin de notre première période, compte 149 personnes²⁵. Avec la possibilité d'une trentaine d'unités de logement, ceci correspondant au nombre de couples, il y aurait une occupation moyenne de 4.9 personnes par logement. A la fin de notre période, la maison 11.2 serait donc susceptible d'accueillir près de cinq personnes dans ses unités de logement.

La maison 11.2 les autres maisons à plusieurs unités de logement au XVIII^e siècle

Au Régime français, deux autres maisons peuvent répondre aux critères de la maison à plusieurs unités de logement. La "maison des forgerons de la forge basse" avec son occupation sur deux niveaux constitue un modèle unique et peut difficilement servir de comparaison à notre maison. L'autre maison, occupée par les Marchand, Campéné et Michelin en 1741, n'a pu être retrouvée archéologiquement. La comparaison entre les deux maisons s'avère assez difficile puisque nous devons travailler à partir de sources d'information bien différentes.

Nous avons d'abord regroupé les informations de sources historiques, ce qui nous donne le tableau comparatif suivant pour nos deux bâtiments en 1741²⁶ (tableau 1). Nous voyons bien par le tableau que la maison 11.2 est inférieure à beaucoup d'égards. Tous les éléments architecturaux, sauf pour la technique de construction des murs, sont supérieurs dans la maison de Marchand. Les deux évaluations concrétisent d'ailleurs ce grand écart. Cependant ces différences entre les dimensions et les éléments architecturaux ne paraissent point suffisantes pour justifier les 4000 livres et plus d'écart. Les 5096 livres attribuées à la maison Marchand, Campéné et Michelin se rapportent, pensons-nous, à deux bâtiments distincts plutôt qu'à un seul.

Les évaluations de 1746-1748 se fondent sur une estimation faite en 1744. Cette dernière a été établie à partir de l'inventaire de 1741²⁷. En confrontant les documents de 1746-1748 avec celui de 1741, nous voyons qu'il manque le bâtiment "ou loge Me Belisle charpentier" jumelé à une boutique de charron. Le libellé de 1746 stipulant une "maison où demeurent les forgerons de la forge d'en haut et du charpentier" est révélateur de cette ambiguïté. L'inventaire de 1748 élimine cette mention de charpentier tout en continuant

Tableau 1. Comparaison des maisons 11.2 et Marchand, Campéné et Michelin en 1741.

	Maison 11.2	Maison Marchand, Campéné et Michelin
Dimensions	60 x 15'(français)	68 x 23'(français)
Fondations	aucune	aucune
Cheminées	une simple	2 doubles et une simple
Construction des murs	"pièces de travers et debout"	"pottaux debout et de pieux de travers"
Couverture	"en planches debout"	"planches de travers"
Lucarnes	aucune	aucune
Planchers	"madriers enboufetés et à joint quarré"	"madriers enboufetés"
Cloisons	une de 15'(français) de planches embouvetées	5 de 15'(français) de madriers embouvetés avec une porte
Portes	5	5 portes d'entrée
Fenêtres	4 croisées garnies de vitres, 2 croisées non garnies	10 croisées garnies de vitres
Valeur de 1746-1748	795 livres françaises	5096 livres françaises

d'évaluer "La maison ou demeurent les forgerons de la forge haute" à 5096 livres françaises. Il pourrait être révélateur de comparer les valeurs de 1744 avec les dimensions et les types de construction des bâtiments de 1741 (tableau 2).

Tableau 2. Comparaison entre les bâtiments de 1741 et les valeurs de 1744.

Bâtiment de 1741	Valeur de 1744
Maison de Robichon et Marineau 60 x 15', non fondée, pièces de travers, une cheminée.	795#
Maison de Marchand, Campéné et Michelin, 68 x 23', non fondée, poteaux debout et pieux de tra- vers, 2 cheminées doubles, une simple.	5096#
Maison où loge Bélisle et une boutique, 39½ x 25', non fondée, poteaux debout et de travers, une cheminée double.	non évaluée
Maison de Francheville, 38½ x 24', non fondée, une cave, piè- ces sur pièces, une pièce finie dans le haut, une cheminée dou- ble.	1958#

Maison des forgerons de la forge
basse, 41½ x 30', fondations de
pierre, pièces sur pièces, 2
étages, une cheminée triple, une
simple, lucarnes.

2918#

La maison des forgerons de la forge basse est celle qui a la plus grande valeur après la maison de Marchand, Campéné et Michelin. Pourtant, avec des éléments architecturaux de plus grande qualité et une plus grande surface de plancher (compte-tenu de deux niveaux occupés) chez la première, l'écart reste quand même de 2000 livres en faveur de la dernière.

Attribuons à la maison de Marchand, Campéné et Michelin une valeur qui tienne compte de ses dimensions. La maison des forgerons de la forge basse a les dimensions qui s'en rapprochent le plus. En donnant à la première maison la valeur de la seconde, il reste encore près de 2000 livres à combler pour atteindre la valeur de 5000 livres attribuées à la maison Marchand, Campéné et Michelin en 1744. Refaisons le même raisonnement, mais cette fois-ci pour le bâtiment que nous croyons être compris dans l'évaluation des 5000 livres: la maison et boutique de Bélisle. Celle-ci a des dimensions presque similaires à celles de la maison de Francheville. Avec la valeur (près de 2000 livres) de cette dernière, la maison et boutique de Bélisle complète les 5000 livres attribuées à la maison de Marchand, Campéné et Michelin. Nous croyons donc que cette dernière vaut dans les 3000 livres et non dans les 5000 et que la balance de ces 5000 livres est attribuable à la maison et boutique de Bélisle.

La maison de Marchand, Campéné et Michelin possède cinq unités de logement. Chacune, de 13.6 par 23 pieds français, communique directement avec l'extérieur et possède un feu et deux pièces. La hauteur de l'étage est évaluée à huit ou neuf pieds. La maison 11.2 ne comporte pour sa part que trois logements d'inégales grandeurs et des aménagements intérieurs disparates d'une unité à l'autre. En dépit d'une grandeur moyenne de logement plus grande (371.56 pieds français carré, contre 312.8 pour l'autre), elle ne peut rivali-

ser avec son homologue en termes d'aménagement.

Un regard sur les autres maisons de plus d'une unité de la période, nous montre que l'aménagement type d'un logement est constitué d'un minimum de deux pièces, avec une porte extérieure, un feu et au moins une fenêtre par pièce. Un seul logement de la maison 11.2 est conforme au logement type. Nous voyons que même si la maison 11.2 fait vraiment partie du groupe des maisons, l'inégalité de ses logements la classe parmi les maisons de qualité inférieure.

Conclusion

Comparée à la baraque, la maison, comme nous venons de l'illustrer, est l'objet d'un bon nombre d'améliorations qui la rendent beaucoup plus confortable et plus durable. D'abord, elle se retrouve, principalement après la période de 1741, avec des fondations de pierre et des caves. Les murs, d'une meilleure construction, sont souvent recouverts. Les planchers, plafonds, toiture et fermetures deviennent de meilleure qualité et possèdent une meilleure finition. Le chauffage se veut plus adéquat avec des cheminées de pierre.

Chacune de ces maisons de la période 1736 à 1786 possèdera ces améliorations à divers degrés. Quelques unes ont des dimensions plus ou moins grandes et regroupent un, deux ou plusieurs logements. C'est une de ces dernières maisons à plusieurs unités de logement que la maison 11.2 veut illustrer. Ses différentes composantes la classent nettement dans la catégorie des maisons. Mais, la qualité même de ces composantes la situe parmi les plus médiocres de la catégorie. Rapprochée des autres maisons, elle offre des logements d'inégale valeur, tantôt bien finis, bien divisés et bien chauffés, tantôt à peine ébauchés. Une absence de fon-

dattons, des murs moins bien finis, une toiture plus rudimentaire ainsi que des fermetures assez sommaires, lui méritent une évaluation des plus basses.

Les ouvriers spécialisés des Forges logent dans les maisons. Le rapport statut de l'ouvrier et qualité du logement joue vraiment ici. L'ouvrier spécialisé en haut de la pyramide, tels le fondeur, le maître charpentier et le contremaître auront droit à une maison d'un seul logement. Aux autres niveaux des ouvriers spécialisés correspondent les maisons à deux ou plusieurs unités de logement. On constate cependant, une certaine hiérarchisation dans la qualité des logements vis-à-vis du métier de l'occupant. Les ouvriers de la catégorie des chauffeurs, marteleurs, forgerons et artisans menuisiers bénéficient d'un logement assez grand, et bien séparé des autres. Ceux d'une catégorie plus basse, tels les goujats, chargeurs, casseurs et exceptionnellement un charretier, se partagent des logements plus petits et bien souvent cohabitent avec d'autres. Le caractère saisonnier de l'emploi de ces ouvriers explique cet état de chose.

La maison 11.2 reflète dans la première partie de notre période (1736-1768) du moins, cette hiérarchisation des logements des maisons. Son unité de logement ouest, qui est la plus grande et la plus confortable, abriterait vraisemblablement le chauffeur Nicolas Robichon. Les deux autres logements hébergeraient le charretier Louis Marineau et fort possiblement les ouvriers saisonniers du haut fourneau (chargeurs, goujats, casseurs). Le charretier Marineau, résidant d'une manière permanente aux Forges, occuperait l'unité de logement centrale, plus petite que les autres, mais bien chauffée et bien finie. Les ouvriers saisonniers pour leur part logeraient dans la dernière unité de logement à l'est. Bien qu'assez grande, elle ne semble pas posséder un chauffage bien adéquat. Cet inconvénient est

atténué par le fait que ces ouvriers résident aux Forges sur une période (d'avril au début de novembre environ) où le besoin de chauffer est faible. Ils sont alors dans la même situation que les goujats et autres ouvriers saisonniers de la forge basse logés dans les combles des maisons 24.1 et 24.2, sans feu à ce niveau.

Après la reprise des activités des Forges en 1767-1768, la maison 11.2 loge apparemment les seuls ouvriers spécialisés de la catégorie des chauffeurs, marteleurs et autres. En 1785, nous avons la confirmation de ce fait. Réduits à deux logements, elle abrite des forgerons. Y-a-t-il eu réaménagement de l'intérieur afin d'offrir deux logements d'égale qualité? Les données archéologiques enregistrent seulement l'amputation de la section est, mais ne permettent pas de voir des changements dans le reste du bâtiment.

L'estimation de 1785 mentionne la présence de la maison des fondeurs, de la maison du charpentier, de la maison des charretiers...²⁸. Ce sont peut-être là les premières manifestations d'un changement dans le logement, d'une plus grande hiérarchisation, d'un regroupement des mêmes métiers dans les mêmes bâtiments.

La maison 12.3, un "corps de logis" de la période 1807-1883

La période couvrant les années 1787-1807 en est une de reconstruction de l'industrie, incluant les bâtiments d'habitation. Au cours de ces années l'image des logements antérieurs se transforme. On abandonne peu à peu le concept baraque "petite maison" au profit de celui de "corps de logis" comme lieu d'habitation privilégié pour les ouvriers non spécialisés. Inversément, les ouvriers spécialisés semblent progressivement être transférés des maisons à plusieurs unités de logement vers des maisons d'une ou deux unités de logement tout au plus.

Cette évolution se confirme-t-elle dans les années 1807-1883? L'espèce de polarisation entre deux grandes catégories de formes d'habitation semble se perpétuer et même s'amplifier. La maison Demers serait une parfaite illustration de la catégorie des maisons. Le "corps de logis", pour sa part, est bien représenté par la maison 12.3. C'est ce que nous allons tenter de démontrer dans les lignes qui suivent.

La situation de la maison 12.3

Le vestige 12.3 se retrouve à environ 70 pieds au nord de la Grande maison. Implanté dans une orientation nord-sud, il compose le côté d'un quadrilatère formé des bâtiments 12.1 à l'ouest, 12.6 au sud et 12.2 au nord (figure 9). Parce qu'ils ont tous été construits dans les années 1807-

1825, l'ensemble des bâtiments a été qualifié de quadrilatère du XIX^e siècle.

Histoire de la maison 12.3

Les deux premières décennies du XIX^e siècle sont marquées aux Forges du Saint-Maurice par une phase de reconstruction de l'ensemble des installations. La précédente période de 1787 à 1807 constitue la première étape de cette phase. L'inventaire de 1807 en démontre toute l'ampleur². La deuxième étape de la reconstruction s'amorce après cette date et semble se poursuivre jusque dans les années 1820-1830. Les données archéologiques seules permettent de saisir cette étape³.

C'est au cours de celle-ci qu'éventuellement la maison 12.3 est construite. Le matériel archéologique associé à son occupation situe son existence dans les cinq premières décennies du XIX^e siècle. Puisqu'elle ne peut être identifiée à aucun des bâtiments de l'inventaire de 1807⁴, elle devrait donc faire son apparition dans les années suivantes, possiblement avant 1810-1820. Nous connaissons peu de chose de l'histoire du bâtiment sur ses 50 ans d'existence. A peine savons-nous que dans les années 1840 une boutique lui est adjointe à son extrémité sud⁵. Les vestiges archéologiques confirment la présence de ces deux bâtiments collés l'un à l'autre. Toujours par les vestiges archéologiques, nous apprenons que cet ensemble maison-boutique est incendié, du moins partiellement, à la fin des années 1850.

Figure 9 Situation de la maison 12.3. (Dessin: François Pellerin; 81-25G1-D6)

La maison 12.3: le bâtiment

L'iconographie des années 1842-1845 et les vestiges archéologiques sont les seules sources d'information disponibles pour l'étude du bâtiment. L'hypothèse de la construction d'une partie de la maison avant l'ensemble maison-boutique tel que l'on connaît, n'a pas été envisagée. Seul le bâtiment à plusieurs unités de logement sera abordé.

Les dimensions, fondations et cheminées du bâtiment.

Les vestiges de la maison mesurent 96 pieds nord-sud par 17 pieds est-ouest, hors-tout. Ce grand bâtiment de plan rectangulaire est délimité par des fondations de pierre d'environ un pied et trois-quarts d'épaisseur. Trois petits murs de même épaisseur traversent le bâtiment à différents endroits dans le sens est-ouest. Ils constituent les assises des cloisons séparant la construction en quatre unités.

Les socles de deux cheminées doubles ont été retrouvés encore en place. Ils s'intègrent aux précédents murs transversaux. Le premier socle est situé à environ 24 pieds du parement extérieur du mur-pignon nord. Il a six pieds est-ouest par cinq pieds et demi nord-sud. Le second, plus au sud, est à 21 pieds du parement intérieur du mur-pignon sud. Il mesure 5.7 pieds est-ouest par six pieds nord-sud. Leurs dimensions respectives permettent l'installation de foyers doubles adossés. Quant à leur emplacement, au quart nord et au quart sud du bâtiment, il permet de libérer entre eux un espace équivalent à la moitié de ce dernier.

Le volume de la maison 12.3

Les murs

Par-dessus les fondations s'élevaient les murs de bois du bâtiment. Les vestiges archéologiques n'en disent pas plus. L'iconographie montre un bâtiment blanc, indiquant des murs blanchis à la chaux. Ces murs peuvent posséder un revêtement: lambrissage ou enduit sur lattis. Pour connaître la nature même des murs du bâtiment, il faut recourir à des données comparatives.

Une photographie des Forges du début des années 1860 montre les techniques de construction employées dans les murs des maisons. Bien que postérieure de près de 20 ans à l'iconographie illustrant 12.3, cette photographie nous restitue presque intégralement le site de ces années. Sauf quelques bâtiments disparus, notamment la maison 12.3, les autres constructions sont encore en place, telles qu'il y a 20 ans. Les maisons semblent toutes construites de pièces sur pièces à coulisse; utilisant ainsi des poteaux intermédiaires et des poteaux corniers⁶. Il n'y a rien de surprenant dans cette constatation, puisque déjà au début du XIX^e siècle, la construction massive de pièces sur pièces était employée majoritairement dans la région urbaine de Trois-Rivières⁷. Nous ne savons cependant pas si le poteau cornier prévaut. La maison 12.3 devrait dans ces conditions être une telle construction massive de pièces sur pièces. Puisque dans la photo des années 1860 le poteau cornier semble prédominant dans l'assemblage des coins, il apparaît logique qu'il se retrouve dans la maison 12.3.

Les dimensions du bâtiment supposent l'utilisation de poteaux intermédiaires. A raison de pièces d'environ huit à dix pieds de longueur dans les murs, ce sont de neuf à dix

poteaux intermédiaires que nécessitent les long-pans et un seul les murs-pignon. Le blanc des murs, comme nous le démontre la photo, semble être un lambris de planches ou de madriers à la verticale, blanchi à la chaux. Une estimation des proportions du bâtiment suggère une hauteur de mur d'environ dix pieds.

Les ouvertures et leur ordonnance

Comme pour les murs, l'iconographie seule donne des informations sur les ouvertures. Cependant, uniquement le long-pan ouest est représenté par celle-ci. Les autres murs restent tout à fait inconnus.

Le jumelage de la maison 12.3 avec une boutique au sud, cache le mur-pignon sud. Il devient en quelque sorte le mur mitoyen entre les deux entités. A ce titre, il ne devait sûrement pas être percé.

Le long-pan ouest est illustré par deux dessins. Nous n'avons pas retenu la version du premier (Anonyme ca 1845) qui esquisse à peine le bâtiment. L'aquarelle de Pigott de 1845⁸, pour sa part, offre une image un peu plus précise du bâtiment (figure 10). Elle trace 11 ouvertures dans tout le long-pan: quatre portes et sept fenêtres. Le vestige ayant identifié quatre unités, la présence des quatre portes semble donc conforme à la réalité du bâtiment. Les sept fenêtres se distribuent entre les quatre unités. A la première, à l'extrémité sud, trois fenêtres apparaissent. La distance entre les fenêtres suggère qu'une de celles-ci n'appartient pas au logement. Elle se retrouverait dans la boutique. La première unité posséderait ainsi une porte et deux fenêtres. Ensuite viennent trois fenêtres qui doivent éclairer les deux logements différents. Le vestige nous a montré que le plus au nord des deux, est de plus petites di-

mensions. Les trois fenêtres se distribueraient ainsi: deux dans la grande unité au sud et une troisième dans la petite unité au nord. Enfin, le dernier logement ne possède qu'une porte et une fenêtre. Le restant du long-pan ouest caché par un bâtiment au premier plan, est proportionnellement assez grand pour recevoir une autre fenêtre.

L'ordonnance des ouvertures de ce long-pan marque une succession de deux fenêtres (la troisième appartenant vraisemblablement à la boutique), deux portes, trois fenêtres, deux portes et deux fenêtres. Les deux paires de portes se retrouvent aux limites nord et sud des deux socles de cheminée.

Pour les murs nord et est, aucune information n'est disponible. Tout au plus pourrait-on proposer une absence d'ouverture dans le mur-pignon nord et un minimum de quatre fenêtres dans le long-pan est. L'exposition aux vents dominants du mur nord motive notre première proposition. La seconde se justifie par la nécessité d'assurer un éclairage dans la grande pièce de chaque unité de logement. Evidemment les présences de plus d'ouvertures ou d'un mur aveugle à l'est sont des hypothèses aussi valables.

Les fermetures des baies du bâtiment ne sont pas connues. La présence, dans l'iconographie de l'époque, de fenêtres de deux vantaux à petits-carreaux vitrés et de portes de planches indique la possibilité d'installations similaires dans les ouvertures de la maison 12.3 (figure 11)

Le toit

Le toit, on le devinera aisément, n'est connu que par le biais de l'iconographie. Les petites lignes horizontales visibles sur le toit de la maison 12.3 indiquent la présence d'un matériau de couverture posé à l'horizontale: planche

Figure 10 La maison 12.3 en 1845, détail de l'aquarelle du capitaine Pigott. (Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières.)

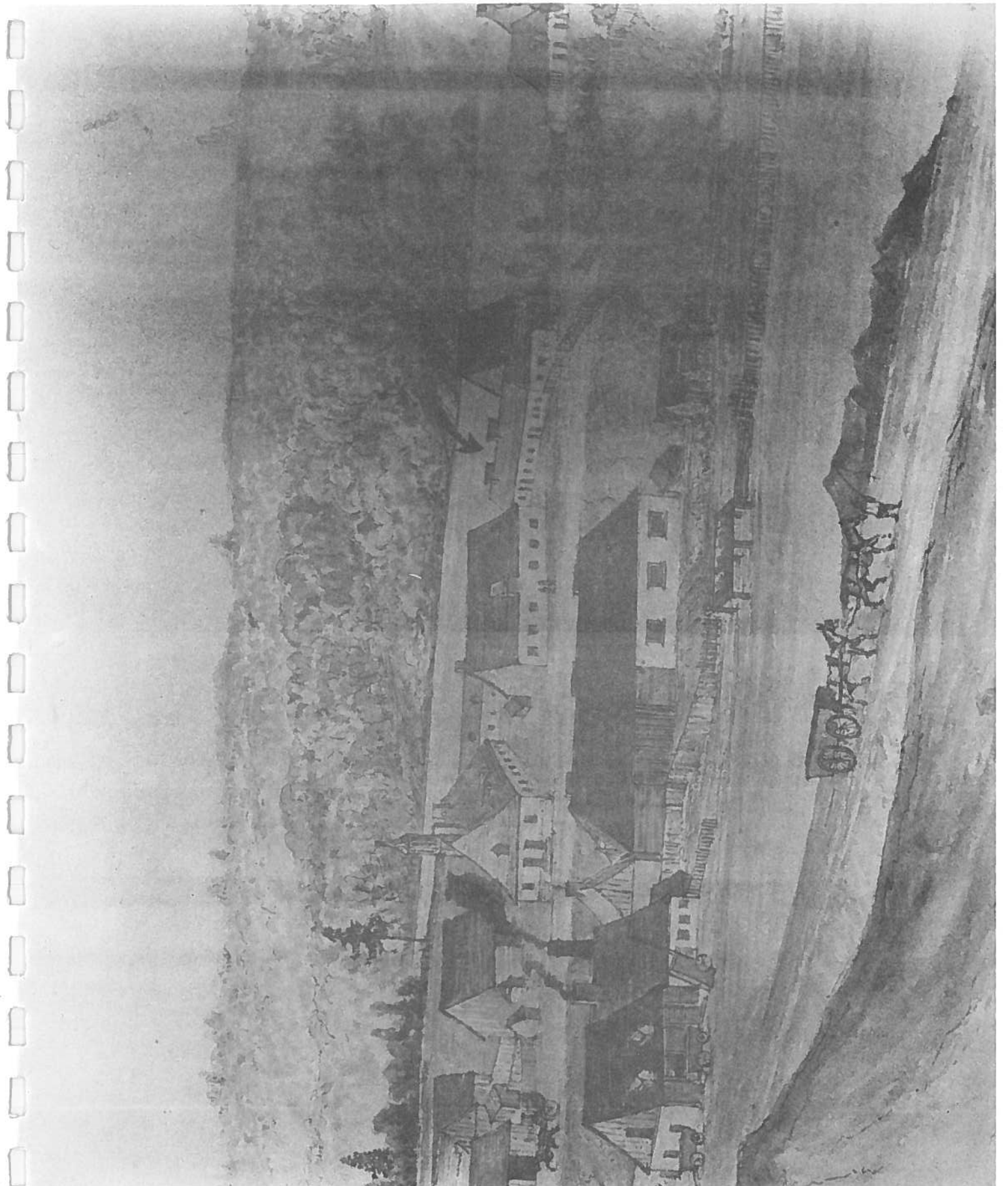
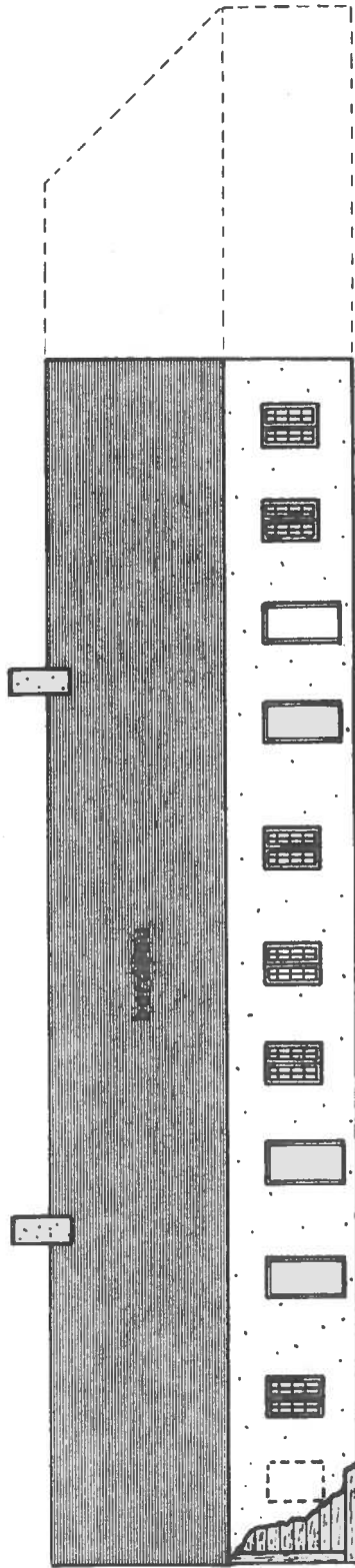


Figure 11 Vue conjecturale de la maison 12.3 en 1845.
(Dessin: François Pellerin; 82-25G22-2)

VUE CONJECTURALE DE LA MAISON 12.3 EN 1845



0 16 pieds

chevauchée ou bardeau. L'inexistence de la planche chevauchée, c'est-à-dire de la planche posée à recouvrement, sur les bâtiments d'habitation des Forges, implique tout bonnement une couverture en bardeau sur la maison.

La mise en place du bardeau suppose une première couverture en planches afin de le fixer. Cette couverture repose directement sur les chevrons-arbalétriers de la charpente. Posée perpendiculairement aux fermes, elle élimine l'emploi de toutes pannes et permet son utilisation comme contreventement de l'ensemble, c'est-à-dire comme système liant les fermes entre elles pour les empêcher de se couler. Elle réduit les fermes de ce toit à deux versants sans lucarne à leur plus simple expression: deux chevrons-arbalétriers liés à un entrait.

Intérieur: plancher et plafond

L'existence d'un plancher ne fait pas de doute. La présence des caves dans les limites du bâtiment et de fondations de pierre entraîne la pose des poutres qui supporteront le sol du plancher. Le plan rectangulaire du bâtiment suggère la pose de poutres dans le sens de la largeur, c'est-à-dire sur la plus petite dimension. Orientées est-ouest, leur portée se réduit à un peu moins de 17 pieds. Le sol du plancher, fait de planches ou de madriers, est mis dans le sens nord-sud. A raison d'un espacement de dix pieds, huit à neuf poutres devraient s'avérer suffisantes.

Le plafond devrait reprendre grosso-modo le mode de construction du plancher. Des poutres, visibles de l'étage, s'étendent d'un long-pan à l'autre, fixées aux poteaux intermédiaires et au pièces sur pièces des murs. Le sol du plancher, composé de planches ou de madriers, repose perpen-

diculairement sur les poutres. Le dessous et le dessus de ce sol forment respectivement le plafond de l'étage et le plancher des combles.

La maison 12.3 et ses logements

La maison 12.3 compte quatre logements. La connaissance de ces logements vient essentiellement des vestiges archéologiques. Tous les éléments de la superstructure ne pourront qu'être extrapolés.

Deux catégories sont perceptibles dans les quatre logements de la maison 12.3. La première catégorie regroupe trois unités: les deux premières unités au sud du bâtiment et la dernière à l'extrémité nord. Leurs dimensions, hors-tout, sont de 27 pieds nord-sud par 17 est-ouest. Leurs superficies de 459 pieds carré paraissent suffisantes pour y aménager deux pièces. Une analyse des inventaires après décès des ouvriers des Forges au XIX^e siècle, faite par Luce Vermette, tend à démontrer cette présence d'au moins deux pièces dans les maisons⁹.

Dans cette optique, les grandes pièces pourraient être de l'ordre de 17 pieds par 17 pieds et les petites de 10 pieds sur 17, et peut-être moins. Leur disposition, vue la faible profondeur du bâtiment, ne peut se faire que dans le sens de la largeur. Les pièces se retrouvent en enfilade, l'une à côté de l'autre et non l'une derrière l'autre. La grande pièce constitue la pièce commune, là où se déroulent toutes les activités autour du feu qui s'y trouve. L'éclairage devrait être suffisant puisqu'au moins une baie dans chacun des murs extérieurs diffuse la lumière du jour. La porte d'entrée du logement donne sur cette même pièce et la trappe donnant accès à la cave y est aménagée dans le plancher. Une cloison, probablement garnie d'une porte, la

sépare de la petite pièce. Pour contrer l'absence de chauffage dans la petite pièce, une baie - un "trou de poêle" - a peut-être été percée dans la cloison afin de laisser passer la chaleur. Les dimensions réduites de cette pièce et son éclairage limité à une fenêtre font de celle-ci plutôt une pièce de repos et/ou d'entreposage. C'est l'équivalent du cabinet du Régime français.

Le quatrième logement, sis entre l'unité nord et la deuxième unité sud, constitue la deuxième catégorie. Il mesure 17 pieds par 17, c'est-à-dire une superficie de 289 pieds carré. Il n'y a pas place pour deux pièces. La seule pièce du logement avec son feu, sa porte d'entrée, ses deux fenêtres dans les murs extérieurs et sa trappe de cave, est en quelque sorte un calque de la grande pièce de la précédente catégorie de logement. Elle est à la fois salle commune et pièce de repos (figure 12).

Peu importe la catégorie de logement, les planchers et les plafonds sont identiques et les combles peuvent servir à l'entreposage. L'absence de lucarnes ne permet pas d'y aménager un espace habitable. En termes de qualité de construction et d'habitation la valeur de chacun des logements reste comparable compte tenu de leurs dimensions respectives.

La maison 12.3 et ses occupants

L'identité précise des occupants des logements de la maison 12.3 est très difficile à préciser. La nature de la documentation de cette période ne permet pas de désigner les occupants d'un bâtiment en particulier. Seul un portrait de l'ensemble de l'occupation des logements ouvriers des Forges du Saint-Maurice peut être envisagé pour le moment.

Tirés des recensements de 1825, 1831 et 1851, et des

listes d'ouvriers de 1829 et 1842, les chiffres de population de familles et de logements ont été regroupée dans le tableau 3¹⁰.

Tableau 3. Les chiffres de population, de familles et de logements, et leurs rapports respectifs: 1825-1851

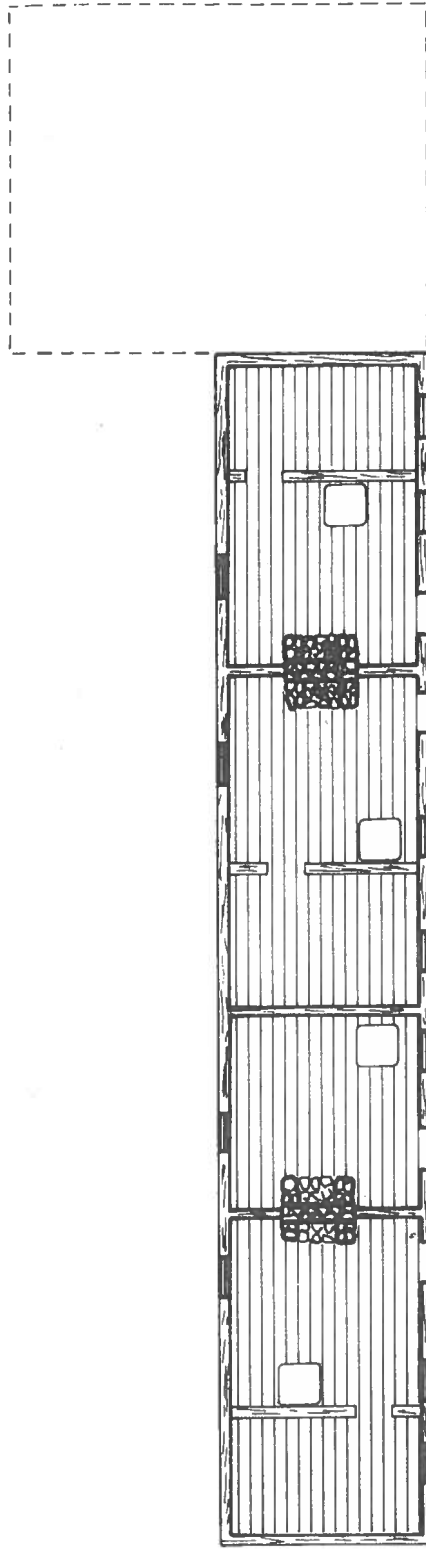
Date	Popula tion	famil les	<u>personnes</u> familles	logement	<u>familles</u> logement	<u>personnes</u> logement
1825	321	55	5.8	55	1	5.8
1829	395	70*	5.6	70**	1	5.6
1831	335	58	5.77	57	1.01	5.8
1842	425	81*	5.2	81**	1	5.2
1851	397	80	4.96	69	1.15	5.7
Moyenne	374.6	68.8	5.46	66.4	1.03	5.62

*Nombre établi arbitrairement en comptant les couples et les célibataires vivant avec une autre personne.

**Les célibataires seuls n'ont pas de logement.

Figure 12 Aménagement intérieur de la maison 12.3: plan.
(Dessin: François Pellerin; 82-25G22-1.)

AMENAGEMENT INTERIEUR



0 16 peds

Ils nous apprennent que chaque logement abrite de 5.2 à 5.8 personnes et à peine plus d'une famille. La moyenne générale pour toute cette période est de 5.6 personnes par logement et de 1.03 famille.

Seule la liste d'ouvriers de 1814²¹ se démarque nettement de cette ligne médiane. Nous expliquons cette différence par une surévaluation du nombre de logements. Le chiffre des unités de logement a été calqué sur celui des chefs de famille sans tenir compte des possibilités de cohabitation. Confronté au nombre effectif des habitations des Forges, il est nettement au-dessus. Son calcul, fait à partir de l'iconographie des années 1840 et des fouilles archéologiques, établit le nombre d'unités de logement entre 69 et 71, ce qui reste en-deçà du 81 proposé pour 1842.

Mais qui sont ces 5.6 personnes qui occupent les logements des Forges et dont 5.4 appartiennent à une même famille? Les différents recensements et listes d'ouvriers n'identifient pas les logements attribués aux diverses familles. Ils ne permettent pas de connaître les occupants de chacune des maisons. Cependant, le recensement de 1851¹², en indiquant chacune des unités de logement et son nombre de famille, permet de constater des liens entre les occupants d'un même logis.

Le tableau 4 aide à saisir ces liens

Tableau 4. Liens entre les occupants d'un même logis, 1851.

Patronyme*	Métier	Sans liens apparents	Multiples**
13	3	7	3

*Sont regroupées sous cette rubrique les personnes du même patronyme que le chef de famille ou de son épouse.

**Liens patronyme-métier et patronyme-sans liens apparents.

Nous avons retenu dans ce tableau les logements de plus d'une famille et ceux où il y a une personne étrangère à la cellule familiale. Nous constatons la nette prédominance du lien patronyme sur tous les autres, d'autant plus que les autres logements non énumérés dans le tableau n'abritent qu'une seule famille. C'est donc dire que chaque logement aux Forges est réservé à une famille et à sa proche parenté. Les cas de cohabitation sont plutôt rares et même dans ces circonstances, c'est le lien familial qui prévaut. La présence d'étrangers dans le logis familial est exceptionnelle. Dans ces occasions, il ne semble pas exister de lien entre cet étranger et les autres occupants. Le fait d'exercer un métier ne paraît pas influencer sur le choix des cohabitants.

Il serait intéressant à ce stade-ci de déterminer les liens de voisinage et de percevoir s'il y a, dans les cas de

maisons à plusieurs logements telle 12.3, des corrélations de famille ou de métier entre les habitants du même bâtiment. De même, le statut social de l'ouvrier et l'importance de sa famille influencent-ils la grandeur et la qualité de son logement? Encore une fois, seul le recensement de 1851 apporte un peu de précision au niveau de l'identification des logements pour tenter de répondre à ces questions. Cependant, les conclusions émises ne pourront que rester hypothétiques et les tendances dégagées, valables pour cette seule année de 1851.

Jetons tout d'abord un coup d'oeil sur le profil de l'occupation des logements ouvriers qui prévalait avant la construction de 12.3. L'inventaire de 1807 en donne l'essentiel¹³ (tableau 5). Nous voyons dans ce tableau que la position et le métier de l'ouvrier se répercutent sur la grandeur du logement qui lui est accordé. L'ouvrier spécialisé occupe une superficie plus grande que celle de l'ouvrier non spécialisé. Les maîtres mouleurs, charpentiers et contremaître, situé à un échelon plus élevé, se partagent des habitations plus spacieuses que les autres ouvriers spécialisés.

Des liens existent aussi entre les occupants du même bâtiment d'habitation. Liens de métiers en tout premier lieu: des ouvriers d'un métier commun occupent le même bâtiment; ainsi y-a-t-il des maisons de charretiers, de mouleurs, de charpentiers, de forgerons. Ensuite, à un degré moindre, liens de lieu de travail et d'un même statut social: dans un bâtiment se retrouvent des mouleur, fondeur et garde qui, tous, travaillent au haut fourneau. Sous un autre toit, se trouvent regroupés des journaliers et des charretiers, ces gens qui partagent la même place au bas de l'échelle sociale.

Cette très forte hiérarchisation perçue en 1807, reflète-t-elle la réalité du logement ouvrier aux Forges en ce

Tableau 5. Rapports métiers et dimensions des logements en 1807.

Ouvriers	Dimensions du logement (pieds français)	Superficies (pieds anglais)
Maître Charpentier	30' x 20'	639.45 ²
Maître Mouleur	30' x 20'	639.45 ²
Contremaître	30' x 20'	639.45 ²
Mouleur	20' x 20'	426.3 ²
Charpentiers (2 unités)	20' x 20'	426.3 ² 426.3 ²
Mouleurs (2 uni- tés)	20' x 20'	
Forgerons-marte- leurs de la forge basse (hypothèse de 3 unités)	13'33 x 30'	426.29 ²
bâtiment servant de logement aux fondeur, mouleur et garde (hypothè- se de 5 unités)	20' x 20'	426.3 ²
Charretier (5 unités)	16' x 23'	392.19 ²

Chargeur	20' x 15'	319.72 ²
Carrier	25' x 12'	319.72 ²
2 boutiques de forgeron (ancienne maison de 2 loge- ments)	20' x 15'	319.72 ²
Petite maison de pierre	15' x 15'	239.79 ²
Maison des charre- tiers	50' x 30'	1568.62 ²
Maison des chartiers, journaliers	50' x 20'	1065.75 ²

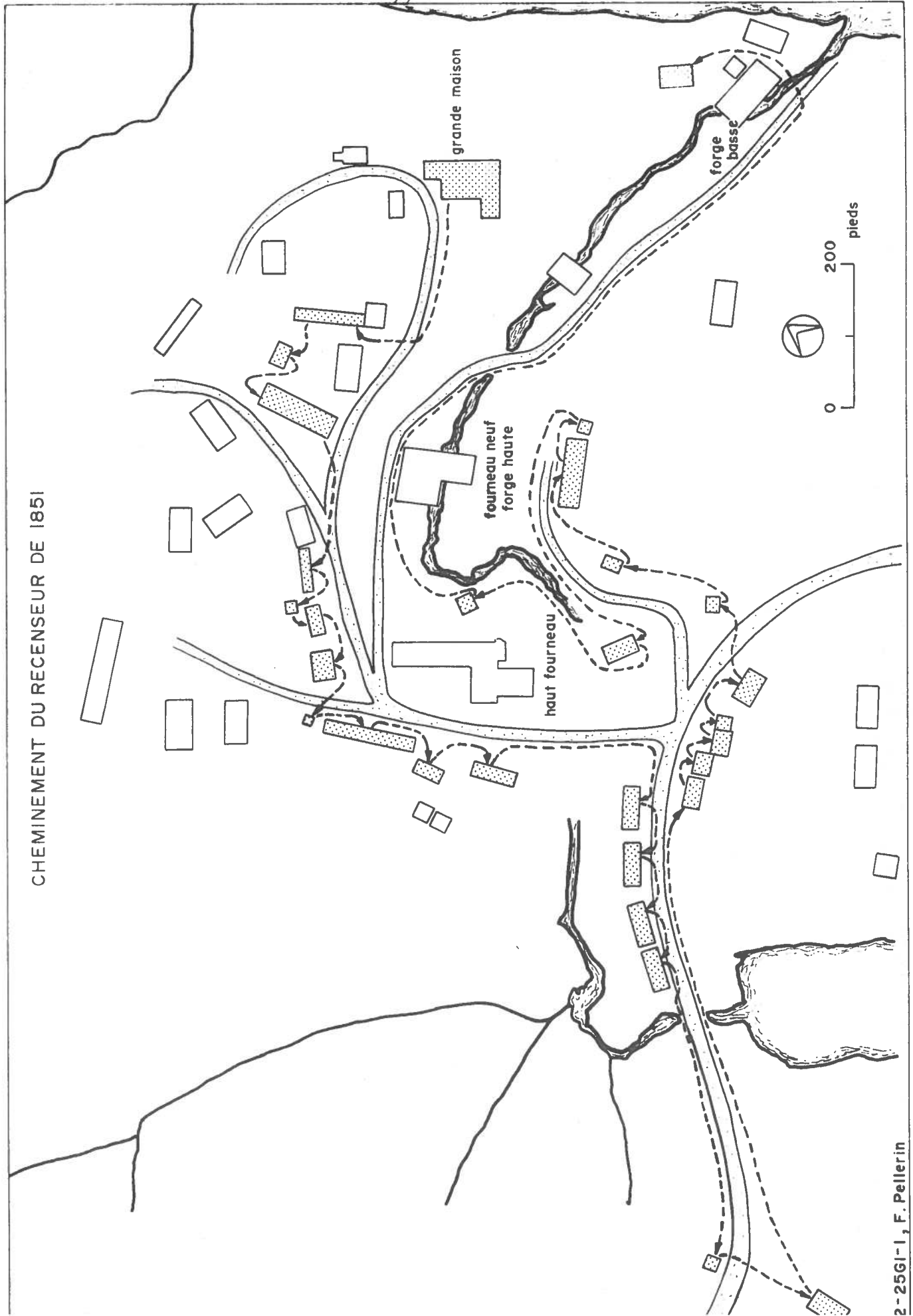
début du XIX^e siècle? Réponse difficile. L'inventaire de 1807 est le seul document de l'époque à nous décrire les bâtiments d'habitation. Il n'y a pas moyen de le confronter à une autre source. Les bâtiments qu'il présente n'ont pas pu être reliés d'une manière certaine à des vestiges archéologiques. Cependant, cette hiérarchisation nous apparaît plausible. Ce rapport qualité de logement-niveau social de l'ouvrier, a déjà été constaté au Régime français. La tendance a pu se continuer jusqu'à Matthew Bell. Essayons de voir ce rapport à travers le recensement de 1851.

Pour identifier chacune des unités de logement des Forges du Saint-Maurice, nous avons convenu d'un cheminement qu'aurait pu suivre le recenseur de 1851¹⁴ (figure 13). Bien qu'arbitraire, il a été mis en place en tenant compte des éléments suivants. Le premier bâtiment d'habitation près de la Grande Maison, confirmé en cela par les données archéologiques, est bel et bien la maison 12.3. Le nombre d'unités délimité correspond à celui suggéré par les vestiges archéologiques et l'iconographie de la période 1840-1860. Le chiffre des logements placés le long du bief, c'est-à-dire au nord du chemin du Roy, entre le ruisseau du lavoir et l'entrée actuelle du site, est le reflet du lavis anonyme des Forges de ca 1845 et du plan Bureau de la même époque¹⁵.

Pour vérifier la plausibilité de ce cheminement, nous l'avons superposé aux emplacements des bâtiments sur le terrain et aux identifications du plan Bureau. Dans deux cas, il y a eu correspondance. Dans le premier cas, la maison abritant le menuisier Lamothe se retrouve sur l'emplacement du bâtiment n° 25 du plan Bureau, identifié comme boutique de menuisier. Dans le deuxième cas, la maison et boutique du charron Camirand coïncide avec l'emplacement de la maison et boutique du charron n° 12 du plan Bureau. Cela ne prouve pas forcément l'exactitude de cette hypothèse. Elle

Figure 13 Cheminement du recenseur de 1851, hypothèse de l'auteur. (Dessin: François Pellerin, 82-25G1-1.)

CHEMINEMENT DU RECENSEUR DE 1851



possède néanmoins le mérite de permettre une relative identification des bâtiments et de leurs occupants.

Nous avons d'abord tenté de déterminer les liens existant entre les occupants d'un même bâtiment à plusieurs unités de logement. Sur les 20 bâtiments de cette catégorie, 12 montrent des liens entre leurs occupants, c'est-à-dire 65% de l'ensemble. De ce pourcentage, 65.85%, soit 27 unités d'habitation sur 41, privilégient le lien de métier tandis que seulement 34.14% -14 sur 41- vont au lien de patronyme. Ceci démontre bien, selon nous, le caractère de village de compagnie du village des Forges. N'y résident que les personnes nécessaires au fonctionnement de l'industrie. Cette primauté du lien de métier entre les unités d'habitation d'un même bâtiment prévalait déjà en 1807.

Afin de constater s'il y avait continuité dans le rapport importance de l'ouvrier et la grandeur de son logement, les grandeurs des logements des ouvriers en 1851 ont été isolées. Pour cela, nous avons attribué à chacun des logements identifiés au métier de leur occupant, les dimensions provenant des vestiges archéologiques et de la méthode de Pierre Morel¹⁶ (Appendice A.). Ils ont été par la suite classés par ordre de grandeur décroissant (Appendice B). Cet ordre démontre clairement que l'importance du métier de l'occupant agit sur la grandeur du logement.

En regroupant les ouvriers sous les rubriques ouvriers spécialisés (sont inclus dans cette catégorie les divers artisans travaillant aux Forges, boulanger, menuisier...) et ouvriers non spécialisés puis, en comparant la grandeur de leur logement respectif à celle de la moyenne de 1851 (446.9²), nous saisissons encore mieux ce rapport grandeur de logement-importance de l'ouvrier. Les logements plus grands que la moyenne sont partagés presque également entre les ouvriers spécialisés et les ouvriers non spécialisés; respectivement de 48 et 44%. Les logements plus petits

abritent plus de non spécialisés; 59% de non spécialisés et 40.9% de spécialisés (Appendice C). Dans les cas de cohabitation, ce sont encore les non spécialisés qui sont plus nombreux, quoique l'écart reste minime: dans dix bâtiments, les premiers sont mentionnés sept fois et les ouvriers spécialisés cinq fois (Appendice C)

Déterminons maintenant l'impact de la grandeur de la famille et du nombre des occupants sur les superficies de logement allouées. Les grands logements, c'est-à-dire supérieurs à la superficie moyenne, se partagent pour ainsi dire également entre un nombre d'occupants supérieur à la moyenne d'occupation et un nombre d'occupants inférieur: 15 contre 14. Les petits logements, pour leur part, enregistrent un peu plus souvent des occupations supérieures à la moyenne: 16 pour celles-ci contre 12 pour des occupations inférieures à la moyenne. Au chapitre des familles, les plus grandes (supérieures à la famille moyenne) sont également distribuées entre les grands et les petits logements: 12 des deux côtés¹⁷. Les petites familles se retrouvent en plus grand nombre dans les grands logements: 13 dans les grands logements et dix dans les petits (Appendice D). En somme, la grandeur du logement ne semble pas directement fonction du nombre de personnes ou de l'importance de la famille qui l'habite.

Cependant, en associant le métier du chef de famille au nombre d'occupants et à la grandeur de la famille de chaque logement, nous obtenons une autre perception (Appendice D). Nous constatons que la densité d'occupation est favorable le plus souvent à l'ouvrier spécialisé. En termes d'espace disponible, ce dernier obtient plus de place par personne que l'ouvrier non spécialisé. Des 45 unités de logement retenues (sont exclus les logements cohabités et ceux où le métier du chef de famille n'est pas connu), 27 offrent une superficie par personne supérieure à la moyenne (évaluée à

78.40²) et 18 inférieures à celle-ci. Dans le premier cas, une majorité d'ouvriers spécialisés s'y retrouve: 18 pour les spécialisés et neuf pour les non spécialisés. A l'opposé, ce sont les ouvriers non spécialisés qui prédominent dans les superficies inférieures: 15 non spécialisés contre trois spécialisés.

Le fait d'appartenir à la catégorie des ouvriers spécialisés plutôt qu'à celle des non spécialisés, se traduit le plus souvent chez l'ouvrier par un logement plus grand et un espace-personne supérieur à la moyenne, car, dans ce logement, il y a moins de personne que la moyenne et une famille plus petite que la moyenne.

Suite à ce portrait général de l'occupation des habitations en 1851, nous pourrions voir s'il n'est pas possible de déterminer celui de la maison 12.3. Nous avons précédemment constaté la quasi impossibilité d'identifier ses occupants. Cependant, en regardant les résultats obtenus avec le recensement de 1851, nous croyons qu'il est possible de les appliquer à la maison 12.3 et ainsi parvenir à une image satisfaisante de son occupation.

Selon le recensement de 1851, trois familles d'ouvriers spécialisés -un boulanger, un forgeron et un sellier- et une famille d'ouvrier non spécialisé -un charretier- se partagent les quatre logements de la maison 12.3. Des trois grandes unités, une majorité, c'est-à-dire deux sur trois, est occupée par une famille d'ouvriers spécialisés tandis que la petite unité est également habitée par une famille d'ouvrier spécialisé. A ce chapitre, l'occupation des grandes unités de logement se conforme à la tendance générale d'attribuer un espace-personne plus grand à l'ouvrier spécialisé. Pour le petit logement, un nombre d'occupants et une famille plus faible que les moyennes générales compensent l'espace réduit attribué à la famille de l'ouvrier spécialisé.

D'après le portrait général de 1851, les familles des ouvriers spécialisés et le nombre de personnes dans leur logement sont généralement inférieurs aux moyennes. Ce ne semble pas le cas pour la majorité des familles des ouvriers spécialisés de la maison 12.3. Deux de ces trois familles dépassent la moyenne générale de 4.96 personnes. Par contre, le nombre de 5.7 personnes par logement est atteint par une seule famille d'ouvrier spécialisé et celle de l'ouvrier non spécialisé.

A l'intérieur de chacun des logements de la maison 12.3, il n'y a qu'une seule famille. Cela rejoint la pratique générale de privilégier de manière presque exclusive les liens de patronyme entre les occupants d'une même habitation. Cependant les liens de voisinage entre les quatre unités de logement, ne sont pas ceux que l'on rencontre sur l'ensemble du site. Le lien de patronyme prévaut sur celui de métier qui est généralement constaté chez les autres "corps de logis". Le patronyme de Charette est partagé par deux chefs de famille. Un troisième chef, le forgeron Michelin est marié à une Charette. Seul le boulanger Peterson n'a pas de lien apparent avec ses voisins immédiats.

Les logements de 12.3 respectent grosso-modo la hiérarchisation du logement. Aux ouvriers spécialisés reviennent majoritairement les meilleurs logements en termes de superficie et d'espace-personne. La prédominance des liens de patronyme entre les unités de logement différencie quelque peu la maison 12.3 des autres "corps de logis". Peut-être est-ce là l'indice d'une clientèle permanente aux Forges, le lien métier désignant possiblement la présence d'une clientèle plus temporaire dans ces bâtiments à plusieurs logements.

La maison 12.3 et les autres "corps de logis" de la période 1810-1883.

Construction

La construction de 12.3 est difficilement comparable aux autres maisons puisqu'il ne reste rien des superstructures de tous les bâtiments des Forges. En termes de vestiges, elles sont comparables. Tous les vestiges de maisons associés à la présente période reposent sur des fondations de pierre et possèdent des caves. Toutes leurs cheminées s'appuient sur des socles de pierre.

L'iconographie, par contre, permet de pousser plus avant les comparaisons. L'ensemble des bâtiments d'habitation de l'époque se retrouve blanchi et 12.3 est du nombre. Les textures des toits sont semblables. L'impression d'un matériau de couverture posé horizontalement, comme la planche chevauchée ou le bardeau, prévaut partout, y compris la maison 12.3. L'utilisation généralisée de la technique du pièces sur pièces à coulisse dans l'assemblage des murs des bâtiments d'habitation aux Forges montre un autre point de similitude entre ceux-ci et notre maison.

En termes de construction, donc, la maison 12.3 ne se démarque pas des autres. Voyons plutôt où elle se situe par rapport aux autres pour son volume et ses logements.

Volume et logements

Au départ, nous avons tenté de faire le profil du bâtiment d'habitation des Forges des années 1850. Les dimensions des vestiges archéologiques d'habitations associés à cette époque et celles déduites par Pierre Morel¹⁸ ont été utili-

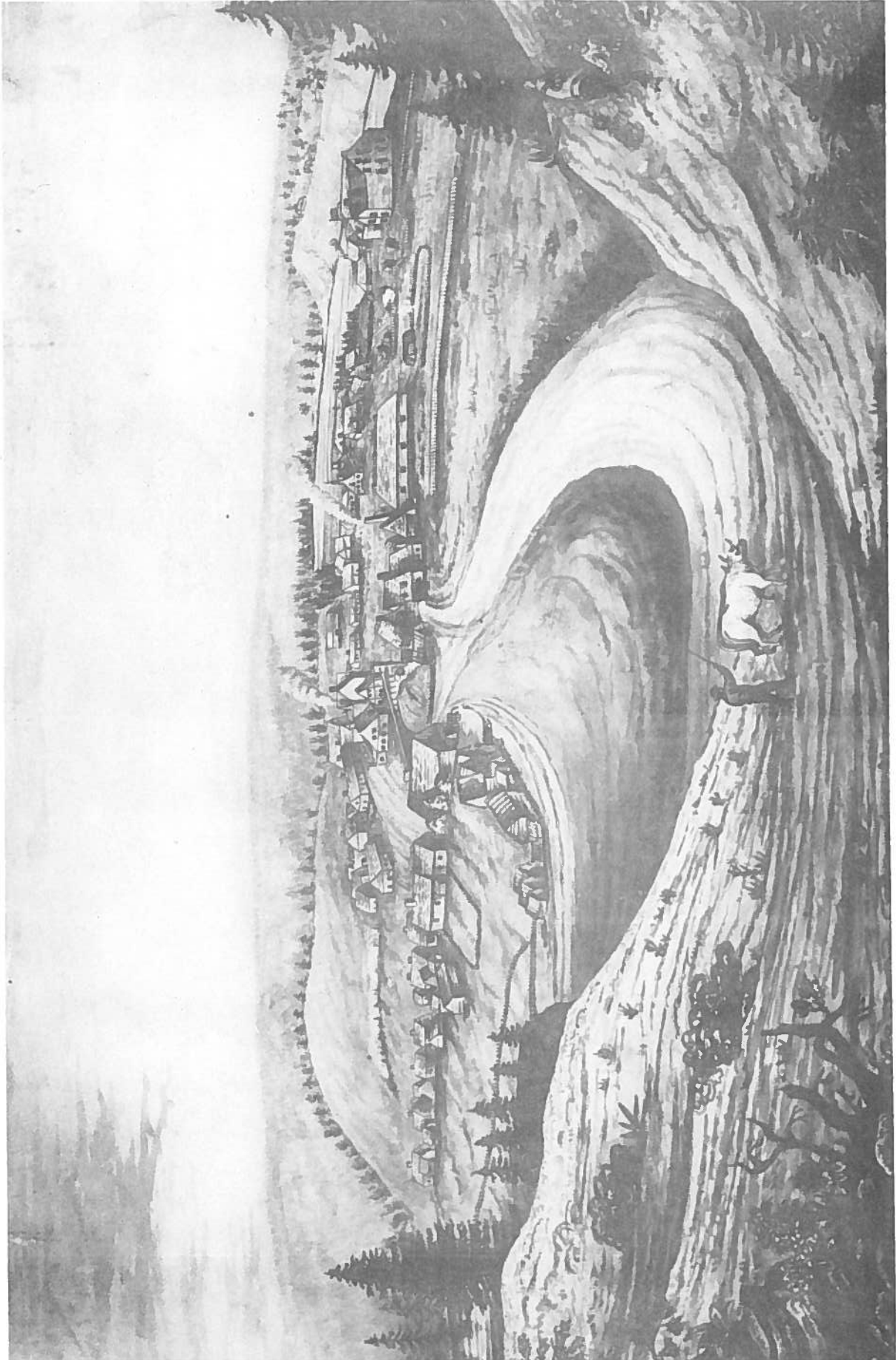
sées. Le nombre de bâtiments et de logements est celui provenant des données archéologiques et iconographiques de cette période et du recensement de 1851.

Au total, nous obtenons 73 logements répartis dans 32 bâtiments. Les maisons inhabitées et en construction retranchées, les chiffres en sont réduits à 68 logements et 29 bâtiments. Nous connaissons les dimensions de 22 bâtiments et de 56 logements. C'est avec eux que nous constituerons le profil général.

La maison de l'ouvrier possède un plan rectangulaire. Les moyennes de ses dimensions extérieures sont d'environ 49 pieds sur 24, pour une superficie autour des 1174 pieds carré. Ce bâtiment, avec un de ses côtés deux fois plus grand que l'autre, contient un peu plus de deux logements et demi (2.54) d'au moins 446.9 pieds carré. Chaque logement, ceci suggéré par une interprétation des données archéologiques et iconographiques, possède tout près de deux pièces (1.91), avec un feu, une porte d'entrée et plus de deux fenêtres (2.5), c'est-à-dire au moins une fenêtre par pièce. Le nombre restreint de bâtiments d'habitation avec des lucarnes¹⁹, semble l'indice que les combles n'étaient généralement pas habités.

Une étude plus attentive de l'iconographie illustre des différences dans l'allure des bâtiments d'habitation selon le secteur des Forges où ils se retrouvent (figure 14). Sur la terrasse de la Grande Maison, au nord du ruisseau du lavoir, les longs bâtiments à plusieurs unités de logement sont nombreux. Des dix bâtiments visibles, cinq sont des bâtiments en longueur, trois ont au moins deux logements et deux ne possèdent qu'une seule unité. Sur la terrasse sud, dans le secteur de l'actuel Manoir, un seul bâtiment long est implanté, les autres ont de une à deux unités. Encore sur cette terrasse, mais dans les secteurs des actuels camping et village, la maison à deux et à un seul logement domine; un seul bâtiment comporte plus de deux logements.

Figure 14 Le village des Forges du Saint-Maurice ca 1845.
(Collection de Parcs Canada à Ottawa.)



Nous avons isolé chacun de ces secteurs et tenté de voir si le profil des bâtiments dégagé des données archéologiques, iconographiques et du recensement des années 1850, correspond à notre perception. Sur la terrasse nord, les bâtiments construits ont une superficie moyenne de 1395.26 pieds carré avec trois logements d'environ 436 à 437 pieds carré. A la terrasse sud, dans le secteur du Manoir, les bâtiments sont légèrement plus petits: 1137.5 pieds carré de superficie, avec un peu plus de deux logements (2.4) d'environ 455 pieds carré. Pour les secteurs camping et village, le bâtiment rapetisse encore: il fait 839.33 pieds carré de superficie avec un peu moins de deux logements (1.8) de 457 pieds carré environ. Bien que les chiffres des derniers secteurs doivent être pris avec beaucoup de circonspection à cause du faible nombre de bâtiments de dimensions connues, ils nous paraissent assez réalistes puisqu'ils recourent la vision perçue dans l'iconographie de l'époque.

Confrontés au profil général des années 1850, les bâtiments d'habitation de chacun des trois secteurs se démarquent. Ceux du secteur nord sont plus grands et leurs logements, plus nombreux, sont plus petits que la moyenne. Ceux des deux secteurs sud sont, à l'inverse, plus petits et comportent moins de logements mais, ils sont plus grands que la moyenne. Les similitudes des deux secteurs sud nous ont incités à les considérer comme un tout. De ce côté sud, nous avons, en les combinant, des bâtiments de 958 pieds carré environ de superficie avec un peu moins de deux logements (1.94) faisant environ 456 pieds carré.

Suite à ces constatations, il semble bien que dans les années 1845-1850, il y a deux types de construction dans les bâtiments d'habitation: une construction longue d'au moins trois logements plus petits que la moyenne, et une autre courte d'un ou deux logements plus grands que la moyenne. Dépendant du secteur où l'on se retrouve, l'un ou l'autre

bâtiment prédomine, marquant ainsi deux zones d'habitation différentes: l'une, au nord, dans le coeur du village des Forges, et l'autre, au sud, en périphérie.

Faute de données archéologiques sur les secteurs sud, il est assez difficile de dater l'apparition de ces deux zones distinctes. L'iconographie n'aide pas plus puisqu'elle apparaît au début des années 1830, époque où les deux zones sont déjà en place. Cependant, l'image du site des années 1830 ne correspond pas à celle que nous pouvons interpréter de l'inventaire de 1807. Aucun des bâtiments d'habitation de 1807, comme nous l'avons déjà souligné, ne peut être associé à un vestige archéologique. D'ailleurs les vestiges archéologiques visibles sur l'iconographie des années 1830-1840 auraient été construits en majorité après 1807. Nous pouvons assumer que la construction de ces deux zones distinctes se fait dans les années 1807-1830, à l'époque où Mathew Bell refait l'ensemble des Forges du Saint-Maurice.

Les composantes de la maison 12.3, même si elle en a son plan rectangulaire, sont supérieures à celles du bâtiment d'habitation, fixé par le profil général des années 1850. Sa superficie totale est plus grande (1632 contre 1174 pieds carré) et conséquemment ses dimensions (96 par 17 pieds plutôt que 49 par 24 pieds). Le nombre de ses logements est plus important (quatre contre 2.4) et trois de ceux-ci ont une superficie plus grande (459 contre 446.9 pieds carré). Le nombre de portes, fenêtres, cheminées et pièces est supérieur, sinon égal. Bien que nous puissions constater à ce stade-ci que 12.3 se retrouve parmi les bâtiments bien pourvus de 1851, trop d'inconnues au niveau de l'intérieur des logements du bâtiment nous contraignent de nuancer quelque peu. Des éléments de cet intérieur peuvent ne pas être à la hauteur de cette supériorité.

Lorsque nous comparons la maison 12.3 aux autres "corps de logis" de la terrasse nord, elle se classe parmi les plus

petits de ces bâtiments. En termes de nombre de logements par bâtiment long, elle en possède moins: quatre logements par bâtiment long alors que la moyenne est de 4.7. Une répartition de 12.3 en quatre logements d'égales grandeurs montre des logements plus petits. Mais dans la réalité, trois des unités se retrouvent parmi les grands logements tandis que la quatrième est au nombre des petits. Ainsi donc, 12.3 est du nombre des "corps de logis", mais parmi les plus petits, ce qui ne l'empêche pas d'offrir trois logements plus spacieux que la moyenne et un plus petit.

Conclusion

Le logement ouvrier de cette dernière période continue les périodes précédentes. La hiérarchisation de celui-ci se poursuit. L'appartenance de l'ouvrier à la catégorie des ouvriers spécialisés signifie pour lui un meilleur logement: une plus grande dimension, ratio espace-personne plus élevé, un nombre de personnes par logement plus bas que la moyenne et une famille plus petite que la moyenne. Ce sont évidemment là des contours généraux et il arrive qu'un ouvrier spécialisé se voit offrir un logement plus petit et un ouvrier non spécialisé, l'inverse. Toute une foule d'éléments nous échappent pour expliquer les pourquoi de ces différentes variations.

Au point de vue de la hiérarchisation, les logements de la maison 12.3 sont bien représentatifs. Les ouvriers spécialisés forment la majorité de ses occupants et se partagent les bonnes unités de logement du bâtiment. Les logements les plus grands vont majoritairement aux ouvriers spécialisés et à défaut d'un logement plus grand dans un cas, une famille plus petite permet un ratio espace-personne plus élevé.

Au chapitre des modèles de bâtiments d'habitation, un nouveau phénomène apparaît. Deux catégories bien distinctes se dégagent: le bâtiment court à une ou deux unités, la maison, dont la maison Demers pourrait être un exemple; le bâtiment long à trois unités ou plus, le "corps de logis", tel la maison 12.3. Chacun de ces modèles, c'est ce qui paraît nouveau ici, semble se développer dans des secteurs différents. Le bâtiment long se concentre sur la terrasse nord, au coeur du village. Le bâtiment court se retrouve majoritairement à la périphérie du village, sur la terrasse sud.

La signification d'une telle géographie du logement ouvrier est encore plus grande en regard de leurs clientèles respectives. Du côté nord, les ouvriers non spécialisés dominent avec 53.12% des logements. Du côté sud, c'est l'inverse avec un pourcentage de 65.5% d'ouvriers spécialisés. Sachant que le logement du côté sud est doté d'unités plus grandes que la moyenne, nous pouvons saisir toute sa signification dans une politique du logement ouvrier au Forges.

Abandonnant le petit bâtiment isolé des périodes précédentes (baraques et "petites maisons") pour loger ses ouvriers non spécialisés, les dirigeants des Forges les regroupent désormais, majoritairement, dans de grands bâtiments de plusieurs unités (les "corps de logis"). Ils concrétisent ainsi une tendance déjà amorcée dès 1807. Est-ce l'effet du hasard ou volonté bien marquée des dirigeants des Forges, ces "corps de logis" se retrouvent dans le coeur du village non loin de la Grande Maison. Puisque traditionnellement un rôle de surveillance semble être exercé à partir de celle-ci²⁰, n'aurait-on pas voulu rapprocher de l'oeil du maître toute cette catégorie d'ouvriers très mobile et très peu attachée à l'industrie et qui, par conséquent, est peut-être un peu trop remuante?

Inversément, la direction, dans un effort pour s'atta-

cher le plus possible l'ouvrier spécialisé et le rendre encore plus dépendant, lui dont la présence est absolument nécessaire pour opérer, aurait consenti des meilleures conditions de logement. Des bâtiments moins grands, avec moins d'unités de logement à l'intérieur mais plus grands que la moyenne, réduisent la sensation de promiscuité chez l'ouvrier spécialisé et augmentent son impression de bien-être. La situation de ces maisons principalement en périphérie permet un relatif isolement de l'habitation des centres d'activités les plus animés et un possible sentiment de liberté chez l'ouvrier, éloigné qu'il est de ce symbole de l'autorité que peut être la Grande Maison. Elle laisse aussi suffisamment de place pour y aménager de petits potagers à l'usage exclusif des ouvriers²¹.

Conclusion générale

Le logement ouvrier aux Forges du Saint-Maurice semble vraiment se partager en deux grandes catégories: le logement de l'ouvrier spécialisé (fondeur, mouleur, marteleur, chauffeur, charpentiers, menuisier, taillandier) et le logement de l'ouvrier non spécialisé (journalier, charretier, charbonnier, dresseur). Chaque époque proposera ses propres modèles pour ces deux catégories.

Au Régime français, et jusque vers 1786, l'ouvrier spécialisé habite une maison. Exceptionnellement bâtiment à une seule unité d'habitation, elle se définit le plus souvent comme un regroupement, sous un même toit, de deux ou plusieurs unités, chacune étant bien différenciée de la suivante. Peu importe le nombre d'unités, les différents éléments architecturaux font de la maison un bâtiment plus durable et de plus grande qualité.

L'ouvrier non spécialisé vit surtout dans une baraque. A l'opposé de la maison, elle n'abrite qu'une seule unité d'habitation. Ses dimensions et ses éléments architecturaux sont vraiment à la mesure de sa clientèle: exigus, rudimentaires et temporaires. Les quelques ouvriers établis aux Forges à leur propre compte¹, auraient habité des bâtiments se rapprochant de la baraque, si l'on se fie à la description plutôt laconique de l'habitation de l'un de ceux-ci en 1741².

Entre les ouvriers spécialisés et non spécialisés nous retrouvons des travailleurs tels les chargeurs, casseurs de

castine, goujats, qui exercent des tâches exigeant peu de spécialisation. Ces ouvriers en majorité sont des saisonniers. Leur logement, reflétant en cela leur situation de métier, relève des deux catégories de logement. Ils habitent, comme nous le laissent penser les maisons 11.2, Francheville et des forgerons de la forge basse, dans des maisons, mais leurs quartiers empruntent à la baraque ses éléments rudimentaires: chauffage inadéquat s'il n'est inexistant, dimensions réduites³.

Les années 1787-1807 s'avèrent une période charnière dans le domaine du logement ouvrier. Les modèles précédents subsistent, mais déjà ceux que nous retrouverons subséquentement sont en place. Le logement de l'ouvrier spécialisé s'identifie encore à la maison. L'exceptionnel tend à devenir courant. La maison d'une ou deux unités d'habitation tout au plus occupe peu à peu la place, laissant la maison à plusieurs unités loin derrière. Les bâtiments, en terme de construction, ont encore leurs caractères de qualité et de durabilité. Ils s'agrandissent même au chapitre des superficies moyennes.

Le logement de l'ouvrier non spécialisé ne change pas. Le modèle de la baraque semble persister, mais sous l'identification de la "petite maison". C'est ce que nous laisse croire la clientèle majoritairement de journaliers qui occupe ces maisons en 1807⁴. Parallèlement, l'ouvrier non spécialisé loge de plus en plus dans des maisons à plusieurs unités d'habitation, rejoignant d'une certaine manière son homologue. Cependant, les superficies qui leurs sont allouées restent moindres, marquant en quelque sorte l'écart entre les deux catégories. En dépit de ces grandeurs réduites, le logement de l'ouvrier non spécialisé a fait de grands progrès en terme de qualité de logement depuis la période précédente. Les constructions rudimentaires et temporaires ont fait place, du moins dans les cas des maisons à plusieurs logis, à des bâtisses plus solides et durables.

A la dernière époque, couvrant les années 1807-1883, les modèles du logement ouvrier sont définitivement fixés. L'ouvrier spécialisé habite une maison courte, d'une ou deux unités d'habitation tout au plus. Cette diminution du nombre de logements s'accompagne d'un accroissement des superficies moyennes de ces logements. C'est en quelque sorte la concrétisation de la tendance de la période précédente.

Le logement de l'ouvrier non spécialisé s'écarte du modèle des petits bâtiments isolés. Nous ne percevons plus une telle présence dans cette catégorie de logement. A l'image de son homologue, il concrétise la tendance de la période précédente: il se concentre de plus en plus dans des maisons de trois unités d'habitation et plus. Nous croyons que nous pouvons alors parler du "corps de logis". Les grandeurs des logis et les densités d'occupation par l'ouvrier non spécialisé nous montrent vraiment l'infériorité de ce dernier. Parce qu'il est un ouvrier non spécialisé, il occupe généralement un logis plus petit avec plus de monde. Très souvent, il doit cotoyer des voisins car il se retrouve le plus fréquemment dans de grands bâtiments à plusieurs logements.

Ce portrait du logement ouvrier des Forges du Saint-Maurice que nous venons de dresser reste assez sommaire. Ce ne sont, ici et là, que de brèves taches de lumière qui viennent momentanément éclairer le logement. Les conclusions qui en sont tirées restent sommaires et doivent donc être regardées en fonction de ces temps très précis. Dans cette même veine, les trois bâtiments sélectionnés comme modèles des logements aux Forges l'ont été malgré leurs lacunes.

Ainsi, la baraque 11.4 était à toutes fins pratiques la seule bien identifiée comme telle parmi les vestiges associés à notre première période. Bien que plusieurs structu-

res de maisons de la période française étaient disponibles, c'est le vestige 11.2 qui a été retenu. Il était vraiment le seul à avoir des données archéologiques suffisamment complètes pour l'étudier. Les autres, en particulier 24.1 et 24.2, posaient des problèmes d'interprétation qui nécessitaient d'être éclaircis avant d'en entreprendre l'étude en fonction du logement⁵. La période de 1787 à 1807 n'a pu être illustrée faute de structures clairement associés à celle-ci⁶. Quant à la dernière période seule la catégorie des "corps de logis" a été étudiée par le biais de la maison 12.3. Elle constituait, mise à part la "maison du contre-maître" déjà étudiée auparavant⁷, la seule maison à plusieurs unités complètement fouillée. La catégorie maison n'a pas été abordée faute de temps et aussi parce qu'une précédente étude de la maison Demers⁸ nous apparaissait suffisante pour saisir cette catégorie dans sa dimension construction, les aspects logement et occupants étant abordés par le biais de la maison 12.3.

Malgré toutes ces carences, quelques constantes ont pu être dégagées entre les trois temps du logement. La hiérarchisation est toujours présente dans l'attribution des logements. Les dirigeants des Forges à toutes les époques de son existence feront en sorte de retenir le plus possible leur main-d'oeuvre spécialisée, essentielle au bon fonctionnement de l'industrie. Le logement sera un des moyens utilisés à cette fin. Peu importe les formes et les modèles qu'ils pourront emprunter, les logements de cette main-d'oeuvre spécialisés se retrouveront parmi les meilleurs. Des degrés existant entre les différents métiers, il en sera de même parmi leur logement.

Une autre constatation que nous avons pu faire, c'est l'amélioration continuelle des bâtiments d'habitation. Les moyennes des superficies par logement progressent entre chacun des trois temps. En 1741, la superficie d'un logement

se situe dans les 405.89 pieds carré, tandis qu'elle est de 424.91 pieds carré en 1807 et de 446.9 en 1851. Au niveau des constructions, la progression est plus difficilement perceptible puisqu'il ne reste que les fondations des bâtiments. Cependant les descriptions de 1741 et de 1807 nous laissent croire une telle éventualité. Ne serait-ce qu'au niveau de l'abandon progressif de la baraque, ce serait déjà une nette amélioration dans les modèles de logement.

Evidemment, ces quelques conclusions peuvent paraître bien minces. Une foule de questions restent encore à répondre. Pourquoi ces différences de modèles au sein de la même catégorie de logement d'une période à l'autre et plus spécialement entre les deux premières? Pourquoi loge-t-on, au Régime français, l'ouvrier spécialisé dans une maison à plusieurs unités d'habitation et plus tard dans une maison d'une ou deux unités tout au plus? Serait-ce un modèle culturel différent, un trait de mentalité autre? Nous savons que les premiers ouvriers spécialisés et les dirigeants des Forges viennent directement de France. Tous ces gens ont-ils voulu reproduire ce qui se faisait là-bas en terme de logement? Une recherche devrait être menée afin de déterminer quels pouvaient être ces maisons d'ouvriers dans la Bourgogne et la Champagne du XVIII^e siècle. Parallèlement on réserve à l'ouvrier non spécialisé, en très grande majorité d'origine canadienne, la baraque, parce que ce petit bâtiment isolé reprenait le mode d'établissement canadien le plus courant, c'est-à-dire un seul bâtiment d'habitation d'une unité, isolé des autres bâtiments. Suite à la Conquête et surtout après 1787, les nouveaux dirigeants, héritiers de modèles culturels différents proposent à leurs ouvriers spécialisés des petits bâtiments d'une ou deux unités et à leurs ouvriers non spécialisés les maisons en rangée ("row-houses"). Là aussi, une recherche des modèles anglais pré-Révolution Industrielle s'avère nécessaire.

La question de la situation du logement des Forges par rapport aux autres maisons à l'extérieur du site demanderait à être éclaircie. Une compilation des habitations des trois grandes régions de Québec, Trois-Rivières et Montréal⁹, de la période de 1660 à 1800, nous montre que les superficies moyennes des logements des Forges sont inférieures à celles des maisons de ces régions. Même la moyenne générale de 1851, n'arrive pas à rejoindre celles de la période 1761-1800. Cela pourrait signifier, en termes de grandeurs du moins puisque les types de techniques de construction semblent équivalentes, que les logements des Forges seraient moins avantageux que ceux de l'extérieur. Tout un ensemble de données manque encore pour établir des comparaisons entre les Forges et les autres régions, celles de Trois-Rivières du moins. Egalement, il serait intéressant de situer le logement des Forges vis-à-vis de ceux des autres sites de forge qui apparaîtront dans la région trifluvienne à partir de 1800 et plus particulièrement des années 1850. Nous savons qu'en termes de superficies, les logements de Batiscan en 1815 sont plus petits que ceux des Forges du Saint-Maurice à la même époque (1807)¹⁰. Qu'en est-il de ceux des forges de l'Islet, Radnor, Saint-Tite?

L'étude démographique sur les Forges du Saint-Maurice, en cours présentement, devrait nous permettre d'établir pour toutes les époques le poids démographique sur le logement ouvrier. Il nous est en effet nécessaire d'évaluer l'impact que peut avoir sur le logement, les grandeurs des familles, la densité d'occupation et les liens entre les occupants.

En 1851, il ne semble pas que les grandeurs des familles jouent beaucoup dans l'attribution du logement mais bien plutôt le métier du chef de famille. Est-ce que cette constatation est valable pour toutes les périodes? On pourrait peut-être dire oui en constatant que le métier du chef de famille a toujours une plus value à toutes les périodes. C'est en quelque sorte les mécanismes de la politique du lo-

gement que nous voulons voir préciser ici. Possiblement plus d'informations à ce niveau nous ferait comprendre le pourquoi des quelques exceptions que nous rencontrons tout au long de l'histoire des Forges. Pourquoi, par exemple, retrouve-t-on le charretier Marineau dans une maison en 1741, et en 1851 des ouvriers spécialisés dans des "corps de logis" et des ouvriers non spécialisés dans des maisons?

Il ne nous a pas été possible tout au long du dossier de dresser la géographie du logement ouvrier, c'est-à-dire les emplacements des bâtiments d'habitation. Notre étude du recensement de 1851, nous a suggéré une concentration du logement de l'ouvrier spécialisé en périphérie du village et de celui de l'ouvrier non spécialisé au coeur même du site, non loin de la surveillance de la Grande Maison. Antérieurement, il n'est pas possible de déterminer des zones d'occupation précises pour chacune des catégories des logements. Trop de bâtiments restent encore à découvrir et à fouiller entièrement. Les descriptions et l'iconographie plutôt rare pour ces périodes nous suggèrent une situation inverse à 1851. Le logement de l'ouvrier spécialisé se retrouve au coeur du site, non loin des lieux de production. Celui de l'ouvrier non spécialisé se rencontre plutôt en périphérie. Un tel renversement de situation, si nous pouvons le vérifier sur le terrain, est-il volontaire chez les dirigeants, est-il le reflet d'une politique du logement? Nous constatons que l'installation des ouvriers spécialisés en périphérie amène, après 1851, une transformation de l'organisation du logement ouvrier. Au recensement de 1861, les résidents des Forges semblent se concentrer dans les logements de ce secteur périphérique¹⁰ et le centre du site paraît inhabité¹¹. Par la suite, le logement ouvrier continue de se concentrer dans ce secteur. Le recensement de 1871 confirme cet état de fait en enregistrant un nombre minime de maisons dans l'établissement des McDougall¹². Les

nouveaux propriétaires de 1863 semblent se désintéresser des logements ouvriers et les laisser à ceux qui ont acquis tout le secteur périphérique au sud du ruisseau du lavoir¹³. Sous la gouverne des McDougall, les ouvriers spécialisés se font plutôt rares, la très grande majorité des employés étant des journaliers. La main-d'oeuvre devenant ainsi facilement remplaçable, les nouveaux propriétaires ne voient aucun intérêt à investir plus qu'il ne faut dans le logement ouvrier. Ce pourrait être ici un élément de réponse à cette transformation.

Une meilleure connaissance de l'ensemble du logement ouvrier des Forges, des dimensions, des localisations et des aménagements des bâtiments, passe par une bonne étude des vestiges. Nous l'avons vu, les trois vestiges retenus ne permettent qu'une connaissance partielle et limitée du logement des Forges. Il nous faut élargir notre champ de vision. Pour cela de nouveaux bâtiments doivent être complètement investigués. Des structures comme 11.5 ou celle qui se trouve sous 31.2 pourraient être fouillées entièrement afin d'augmenter notre échantillonnage de la maison de la première période. Les vestiges 16.1 et 12.2 qui pourraient être associés à la deuxième époque, devraient être de nouveau fouillés et étudiés. Que dire des secteurs du camping et du bief où se trouvent les vestiges des maisons périphériques de la dernière période connues seulement par le biais de la maison Demers? Ces secteurs devraient être regardés de plus près. Egalement, le "corps de logis" de la maison 12.3 a besoin d'être confronté à d'autres, mentionnons 11.10 et 31.2. Concurrément, les analyses d'artefacts doivent être poussées. Elles sont essentielles à la compréhension de tous les aspects de la culturelle matérielle des occupants. Il nous faut être en mesure de vérifier jusqu'à quel point se recoupent les degrés de qualité et d'aisance du logement et de son occupant.

Appendice A. Rapport entre le métier de l'occupant et les dimensions de son logement, d'après le recensement de 1851, les vestiges archéologiques et les mesures de Pierre Morel¹.

Métier ou nom	bâtiment*	unité	dimensions** pieds anglais	superficies** pieds anglais carré
Boulangier	12.3	1	27' x 17'	459 ²
Sellier	12.3	2	27' x 17'	459 ²
Forgeron	12.3	3	17' x 17'	289 ²
Charretier	12.2	4	27' x 17'	459 ²
Vve Judith Lessard (Sarrazin)	12.2	1	16.4' x 22.3'	365.72 ²
Journalier				
Chartier	12.2	2	16.4' x 22.3'	365.72 ²
Fermier	12.2	1	27' x 16.5'	445.5 ²
Journalier	12.1	2	27' x 16.5'	445.5 ²
Mouleur + Journalier	12.1	3	27' x 16.5'	445.4 ²
Journalier	12.1	4	27' x 16.5'	445.5 ²
Journalier	12.1	5	27' x 16.5'	445.5 ²
Journalier	12.1	6	27' x 16.5'	445.5 ²
Forgeron	12.1	7	27' x 16.5'	445.5 ²
Mouleurs	12.1	8	27' x 16.5'	445.5 ²

Journalier	11.10	1	25' x 15.75'	393.75 ²
Journalier	11.10	2	15' x 15.75'	236.25 ²
Forgeron	11.10	3	25' x 15.75'	393.75 ²
Menuisier	Inconnu	1	-	-
Mouleur	Morel 21	1	(19' x 24')	(456 ²)
Vve Victorie	Morel 21	2	(19' x 24')	(456 ²)
Précourt				
Mouleur	11.3	1	21' x 31.5'	661.5 ²
Journalier	11.3	2	21' x 31.5'	661.5 ²
Forgeron	Petit à côté de			
	16.1	1	(12' x 21')	(252 ²)
Journalier	16.1	1	(21.3' x 21')	(447.3 ²)
Journaliers	16.1	2	(21.3' x 21')	(447.3 ²)
Journalier	16.1	3	(21.3' x 21')	(447.3 ²)
Journalier	16.1	4	(21.3' x 21')	(447.3 ²)
Journalier	16.1	5	(21.3' x 21')	(447.3 ²)
Vve Imblo, Vve Laroche, famille de Huot Jacques Aubry				
Journalier	16.4	1	(20' x 28')	(560 ²)
Forgeron	16.4	2	(20' x 28')	(560 ²)
Journalier	Morel 32	1	(18' x 22')	(396 ²)
Menuisier	Morel 32	2	(18' x 22')	(396 ²)
Maison non habitée	Bief	-	-	-
Mouleur	"	-	-	-
Maison en construction	"	-	-	-
Maison non habitée	"	-	-	-
Mouleur	"	-	-	-
Mouleur	"	-	-	-

Mouleur	"	-	-	-
Maison en construction	"	-	-	-
Jos Boisvert et Vve Berthiaume	Maison Demers	1	23' x 18'	414 ²
Mouleur	Village	1	-	-
Mouleur et André Sarrazin	"	2	-	-
Maison en construction	"	1	-	-
Journalier	Morel 36 absente	1	(15.33' x 24')	(368 ²)
Mouleur et P. Théréau	Morel 36	2	(15.33' x 24')	(368 ²)
Journalier	Morel 36	3	(15.33' x 24')	(368 ²)
Journalier	Morel 36	4	(15.33' x 24')	(368 ²)
R Théréau et mouleur	Morel 42	1	(17.5' x 30')	(525 ²)
Vve A. Mailloux	Morel 42	2	(17.5' x 30')	(525 ²)
Mouleur	Morel 41	1	(17' x 26')	(442 ²)
Mouleur	Morel 41	2	(17' x 26')	(442 ²)
Mouleur	Morel 40	1	(24' x 22')	(528 ²)
Forgeron	Morel 39	1	(22' x 24')	(528 ²)
Journalier	Morel 39	2	(22' x 24')	(528 ²)
Charron et journalier	Morel 38	1	(15' x 26')	(390 ²)
Mouleur	en arrière de Morel 38	1	-	-
Journalier	"	2	-	-
Journalier	Morel 14	1	(24' x 20')	(480 ²)
Forgeron	31.2	1	18' x 27'	486 ²
Journaliers	32.2	2	18' x 27'	486 ²

Forgeron	31.2	3	18' x 27'	486 ²
Mineur	31.2	4	18' x 27'	486 ²
Forgeron	31.2	5	18' x 27'	486 ²
Mouleur	31.2	6	18' x 27'	486 ²
Journalier	Morel 8	1	(22' x 17')	(374 ²)
Chartier	21.20	1	18.25' x 22.5'	410.62 ²
et journalier				
Forgeron	21.20	2	18.25' x 22.5'	410.62 ²
Conducteur	A côté			
	de 21.20	1	-	-
Forgeron	"	2	-	-
Mouleur	24.1	1	14.83' x 33'	489.5 ²
Journalier	24.1	2	14.83' x 33'	489.5 ²
Journalier	24.1	3	14.83' x 33'	489.5 ²

* Le numéro du bâtiment est celui du vestige archéologique. En l'absence d'un tel vestige, nous avons donné celui de Pierre Morel dans son document sur l'analyse informatique de la photo Mc Dougall.

** Les dimensions et les superficies mises entre parenthèses sont celles de Pierre Morel ou celles interprétées par nous.

Appendice B. Les logements par ordre de grandeur décroissant
et leurs occupants en 1851¹.

Superficies en pieds anglais carré	Occupants
661.5 ²	Mouleur
661.5 ²	Journalier
560 ²	Forgeron
560 ²	Vve Imblo, Vve Laroche, famille Huot, Jacques Aubry journalier
528 ²	Forgeron
528 ²	Journalier
528 ²	Journalier
525 ²	R.Théreau et mouleur
525 ²	Vve A. Mailloux
489.5 ²	Mouleur
489.5 ²	Journalier
489.5 ²	Journalier
486 ²	Forgeron
486 ²	Journaliers
486 ²	Forgeron
486 ²	Mineur
486 ²	Forgeron
486 ²	Mouleur

480 ²	Journalier
459 ²	Boulangier
459 ²	Sellier
459 ²	Charretier
456 ²	Mouleur
456 ²	Vve Victorie Précourt
447.3 ²	Journalier
447.3 ²	Journalier
447.3 ²	Journalier
447.3 ²	Journalier
447.3 ²	Journaliers
445.5 ²	Fermier
445.5 ²	Journalier
445.5 ²	Journalier
445.5 ²	Journalier
445.5 ²	Journalier
445.5 ²	Forgeron
445.5 ²	Mouleurs
445.5 ²	Mouleur-journalier
442 ²	Mouleur
442 ²	Mouleur
414 ²	Jos Boisvert et Vve Berthiaume
410.62 ²	Chartier et journalier
410.62 ²	Forgeron
396 ²	Journalier
396 ²	Menuisier
393.75 ²	Journalier
393.75 ²	Forgeron
390	Charron et journalier
374 ²	Journalier
368 ²	Journalier
368 ²	Mouleur et P.Théreau
368 ²	Journalier

368 ²	Journalier
365.72 ²	Chartier
365.72 ²	Journalier
289 ²	Forgeron
252 ²	Forgeron
236.25 ²	Journalier

Les logements et leurs occupants par leur moyenne de grandeur
(occupations multiples enlevées)

496.16 ²	Mouleurs
486 ²	Mineur
459 ²	Boulangier
459 ²	Sellier
446.9 ²	superficie moyenne générale
445.5 ²	Fermier
437.15 ²	Journaliers
433.68 ²	Forgerons
412.36 ²	Charretiers
396 ²	Menuisier

Appendice C. Le rapport du métier des occupants en fonction de la grandeur du logement en 1851¹.

Les grands logements (superficie supérieure à la superficie moyenne)

48% d'ouvriers spécialisés	10 journaliers
44% d'ouvriers non spécialisés	5 forgerons
8% indéterminés	4 mouleurs
	1 sellier
	1 boulanger
	1 charretier
	1 mineur
	<u>2 indéterminés</u>
total	25 logements

Les petits logements (superficie inférieure à la superficie moyenne)

40.9% d'ouvriers spécialisés	12 journaliers
59% d'ouvriers non spécialisés	5 forgerons
	2 mouleurs

1 menuisier
1 charretier
1 fermier
total 22 logements

Cohabitation (unités où réside plus d'une famille)

Total de 10 logements

Grands logements

2 journaliers
1 mouleur-journalier
1 indéterminé-journalier
4 logements

Petits logements

1 mouleur-indéterminé
1 charron-journalier
1 chartier-journalier
1 mouleur-journalier
1 mouleur-mouleur
1 indéterminé
6 logements

Sur l'ensemble des logements cohabités

journaliers 7 fois
mouleurs 4 fois
charron 1 fois
charretier 1 fois
indéterminé 3 fois

Appendice D. Les rapports entre le métier des occupants, les grandeurs des logements, les grandeurs des familles et le nombre de personnes par logement en 1851¹.

- Les grands logements* versus un nombre de personne plus grand que la moyenne (nombre >); 15 logements.

- Les grands logements versus un nombre de personne plus petit que la moyenne (nombre <); 14 logements

- Les petits logement* versus un nombre > : 16 logements

- Les petits logements versus un nombre < : 12 logements

- Les grands logements versus les grandes familles** : 12 logements

- Les grands logements versus les petites familles** : 13 logements

- Les petits logements versus les grandes familles: 12 logements

- Les petits logements versus les petites familles: 10 logements

- Les grands logements et un nombre > (cohabitation exclue***)

50% d'ouvriers non spécialisés	5 journaliers
41.66% d'ouvriers spécialisés	3 forgerons
8.33% indéterminés	1 sellier
	1 charretier
	1 mineur
	<u>1 indéterminé</u>
	12 logements

- Les grands logements et un nombre < (cohabitation exclue)

38.46% d'ouvriers non spécialisés	5 journaliers
53.84% d'ouvriers spécialisés	4 mouleurs
7.6% indéterminés	2 forgerons
	1 boulanger
	<u>1 indéterminé</u>
	13 logements

- Les grands logements et les grandes familles (cohabitation exclue)

41.66% d'ouvriers non spécialisés	4 journaliers
50% d'ouvriers spécialisés	2 forgerons
8.33% indéterminés	1 mouleur
	1 mineur
	1 boulanger
	1 sellier
	1 charretier
	<u>1 indéterminé</u>
	12 logements

- Les grands logements et les petites familles (cohabitation exclue)

41.15% d'ouvriers non spécialisés	6 journaliers
46.15% d'ouvriers spécialisés	3 mouleurs
7.69% indéterminés	3 forgerons
	<u>1 indéterminé</u>
	13 logements

- Les petits logements et un nombre > (cohabitation exclue)

80% d'ouvriers non spécialisés	7 journaliers
20% d'ouvriers spécialisés	1 forgeron
	1 charretier
	<u>1 fermier</u>
	10 logements

- Les petits logements et un nombre < (cohabitation exclue)

41.66% d'ouvriers non spécialisés	5 journaliers
58.33% d'ouvriers spécialisés	4 forgerons
	2 mouleurs
	<u>1 menuisier</u>
	12 logements

- Les petits logements et les grandes familles (cohabitation exclue)

83.33% d'ouvriers non spécialisés	9 journaliers
16.66% d'ouvriers spécialisés	1 forgeron
	1 charretier
	<u>1 fermier</u>
	12 logements

- Les petits logements et les petites familles (cohabitation exclue)

30% d'ouvriers non spécialisés	4 forgerons
70% d'ouvriers spécialisés	3 journaliers
	2 mouleurs
	<u>1 menuisier</u>
	10 logements

- * Les grands logements: logements dont leur superficie est supérieure à la superficie moyenne des logements.
 Les petits logements: logements dont leur superficie est inférieure à la superficie moyenne des logements.
- ** Les grandes familles: familles dont le nombre de personnes

dépasse le nombre moyen de personnes par famille.

Les petites familles: familles dont le nombre de personnes est inférieur au nombre moyen de personnes par famille.

*** Cohabitation exclue: nous excluons de notre calcul les unités d'habitation où il se retrouve plus d'une famille.

Notes

Introduction

- 1 Québec. Archives nationales, Trois-Rivières (ci-après ANQTR), greffe J. Badeaux, Inventaire du poste des Forges St-Maurice (ci-après Badeaux 1807), 1^{er} avril 1807.
- 2 Pour Jean Bélisle, le vestige 12.7 avec ses petites dimensions et sa base de cheminée à l'extérieur du périmètre est une baraque (Jean Bélisle "Typologie de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice", manuscrit classé 1980). L'archéologue le classe plutôt dans la catégorie des maisons. (Mario Savard, "Logement d'ouvriers au XVIII^e siècle: étude du bâtiment 12.7", titre provisoire, manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec, 1981).
- 3 Deux bâtiments peuvent être identifiés comme des maisons à une seule unité. Les vestiges 21.9 et 21.13 ne révèlent pas assez d'informations pour vraiment constituer un bon dossier. (Yves Tremblay, Etude de la maison du mouleur, secteur du haut fourneau, Forges du Saint-Maurice, Travail inédit n^o 366 [Parcs Canada, Ottawa, 1978]; Pierre Beaudet, Excavations to the south of the blast-furnace at the Forges du Saint-Maurice, Québec, 1975: vertical and horizontal displacements, Manuscript Report Series n^o209 [Parcs Canada, Ottawa, 1976], p.15-20).

- 4 Jean Bélisle, Le domaine de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice (ci-après Le domaine), Travail inédit n° 307 (Parcs Canada, Ottawa, 1976), p. 23-33.
- 5 Ibid., p. 34-48.
- 6 Ibid., p. 62-71

Le bâtiment 11.4, une baraque de la période de Cugnet et compagnie

- 1 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG1, C¹¹A, vol. 110-2, p. 358-362, Mémoire du Sieur Olivier de Ve-zain sur les forges de Saint-Maurice, 28 octobre 1739; Ibid., vol. 111-2, p.283-288, Mémoire des représentations des sieurs Olivier et Simonet, 10 juin 1741; Québec. Archives nationales, Québec (ci-après ANQQ), NF-25, n° 1177, Procès verbal concernant Le fourneau des forges de St-Maurice, 7 octobre 1738.
- 2 APC, MG1, C¹¹A, vol. 111-1, p.55, Mémoire de Cugnet, 25 septembre 1740.
- 3 APC, Collection nationale des cartes et plans, M/340, Forges St-Maurice, copie d'une carte conservée au Ministère de la France d'Outremer, Atlas Colonies, vol III, n°58, Louis Champoux; cette carte doit être jointe au "Mémoire de Louis Champoux pour localiser les sources du ruisseau St-Maurice" (APC, MG1, C¹¹A, vol 110-2, p.84-89, 14 octobre 1738).
- 4 Les vestiges de notre baraque sont en partie recouverts par ceux d'un autre bâtiment que l'on peut associer à une maison à plusieurs unités de logement décrite dans l'inventaire d'Estèbe du 9 novembre 1741.(France, Archives nationales [ci-après AN], Colonies C¹¹A, vol. 112, f°54 r-v, Estèbe, Inventaire des forges de Saint-Mau-

- rice, 9 novembre 1741 [ci-après Estèbe 1741]).
- 5 Pierre Drouin, "L'architecture domestique aux Forges du Saint-Maurice: un exemple d'adaptation", manuscrit, s.l.n.d, p.5-6.
 - 6 Nous utilisons ici la terminologie de Georges P.Léonidoff. (Georges P.Léonidoff, Atlas historique du Canada, vol. I, à paraître [ci-après Atlas historique]).
 - 7 Le seul document qui nous décrit la baraque du Régime français utilise les expressions "pieux de travers et debout", "pieux de travers" et "pièces de travers". Sur sept mentions la première n'est employée qu'une seule fois, la seconde quatre fois et la dernière, une seule fois. (AN, Colonies, Estèbe 1741, f^{os} 53-54).
 - 8 Pour une bonne analyse et une bonne description des différents termes et techniques de constructions en bois énumérés dans les actes notariés, consulter P.Léonidoff, Atlas Historique.
 - 9 Jean Chapelot et Robert Fossier, Le village et la maison au moyen-âge, (Paris, Hachette littérature, 1980), coll. Bibliothèque d'Archéologie, p.262-263.
 - 10 La cheminée en tout ou en partie de terre est une des caractéristiques architecturales de la baraque du Régime français. Voir à ce sujet la compilation de Jean Bélisle. (Jean Bélisle, Le domaine, tableau 3, p.14.).
 - 11 AN, Colonies, Estèbe 1741, f^o 53v.
 - 12 Voir le tableau synthétique de Jean Bélisle sur la baraque. (Jean Bélisle, Le domaine, tableau 3, p.14.).
 - 13 Ibid., p.102.
 - 14 Ibid., tableau 3, p.14 et p.16.
 - 15 Ibid., tableau 3, p.14
 - 16 Ibid.
 - 17 Ibid., p.15-16; Luce Vermette, La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice (ci-après La vie domestique), Travail inédit n^o 274 (Parcs Canada, Ottawa, 1977),

- p.55.
- 18 ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 mars 1756; Ibid., greffe Jean Leproust, 26 janvier 1750 (Luce Vermette, Monographies d'employés aux Forges du Saint-Maurice [ci-après Monographies], Travail inédit n° 292 [Parcs Canada, Ottawa, 1978], p.61 et p.67.).
 - 19 Jean Bélisle, Le domaine, p.9-11; Luce Vermette, La vie domestique p.54-55, Marie-France Fortier, La structuration sociale du village industriel des Forges du Saint-Maurice: étude quantitative et qualitative (ci-après La structuration sociale), Travail inédit n° 259 (Parcs Canada, Ottawa, 1977), p. 232-233.
 - 20 Marie-France Fortier, La structuration sociale, tableau 16., p.189.
 - 21 AN, Colonies, C¹¹A, vol. 112, f° 246 r, Estèbe, Inventaire des Forges de Saint-Maurice (ci-après Inventaire 1746), 12 février 1746; Ibid., f°292 r-v, Estèbe, Inventaire des forges de Saint-Maurice (ci-après Inventaire 1748), 10 février 1748.
 - 22 AN, Colonies, Inventaire 1746, f°256 r.
 - 23 Pierre Rastoul, "La chaumière québécoise", Bulletin d'histoire de la culture matérielle, coll. Mercure, Dossier n° 21 (1977), p.29-32 et p.36-39.
 - 24 Ibid., p.35.

La maison à plusieurs unités de logement 11.2

- 1 APC, MGI, C¹¹A, vol.111-1, p.55, Mémoire de Cugnet, 25 septembre 1740.
- 2 Ibid., vol. 74, p.132-147, Vérification des comptes des Forges, 19 octobre 1740.
- 3 AN, Colonies, Estèbe 1741, f° 54r.v.

- 4 ANQTR, greffe J.B. Badeaux, Estimation des forges St-Maurice, 2 juin 1785 (ci-après Estimation 1785).
- 5 Ibid., Badeaux 1807.
- 6 AN, Colonies, Estèbe 1741, f^o 54 r.
- 7 Ibid.
- 8 Ibid., f^o 54 v.
- 9 Ibid.
- 10 Ibid.
- 11 Ibid.
- 12 Ibid.
- 13 Un plan de la caserne du fort Pontchartrain au Labrador en 1708 nous montre un tel poêle avec son tuyau sortant sur le toit. (APC, Collection nationale des cartes et plans, PH/350 -(Fort) Pontchartrain- 1708, Plan et Elevation du fort Pontchartrain à la coste du Labrador -1708).
- 14 AN, Colonies Estèbe 1741, f^o 54r.
- 15 AN, Colonies, Inventaire 1746, f^o 255 v.; Ibid., Inventaire 1748, f^o 292 r.
- 16 ANQTR, Estimation 1785.
- 17 Consultez la liste des salaires des ouvriers des Forges. (Marie-France Fortier, La structuration sociale, tableau 15, p.186-188).
- 18 Les inventaires de 1746 et de 1748 évaluent la maison occupée par Robichon et le charretier Marineau à 795 livres françaises. Cet estimé est très bas en comparaison des évaluations des autres maisons se situant entre 1900 et 5000 livres françaises. (AN, Colonies, Inventaire 1746, f^o 255 v.; Ibid., Inventaire 1748, f^o 292 r.).
- 19 An, Colonies, Inventaire 1741, f^o54 r.
- 20 APC, MGI, C¹¹A, vol. 111-1, p.261, 18 mars 1740.
- 21 Nous avons compilé dans nos dossiers le nombre de jours rémunérés sur une période s'étendant du 1^{er} octobre 1741 au 1^{er} août 1742. Nous avons constaté que les

ouvriers exerçant les tâches les moins spécialisées au haut fourneau n'étaient rémunérés que sur un espace de temps coïncidant à la saison de coulée du haut fourneau. En comparant cette liste d'ouvriers à une autre de l'année 1742-43, nous voyons qu'au niveau de ces tâches, les mêmes noms d'ouvriers ne se répètent pas. Il est vrai que cette dernière liste est difficilement comparable à la première à cause des différences de renseignements contenus. Néanmoins nous croyons qu'elle est suffisante pour saisir la tendance de grande mobilité des travailleurs non spécialisés du haut fourneau. (APC MGI, C¹¹A, vol. 111-2, p.354-444, Estèbe, Etat général de la dépense faite pour l'exploitation des forges de Saint-Maurice depuis le 1^{er} octobre 1741 au premier aoust 1742, 2 octobre 1742; Ibid., vol. 110-1, p.352-403, Estats pour la Régie des forges de Saint-Maurice, du 18 Aoust au 1^{er} octobre, 1742 à 1743.

- 22 Marie-France Fortier, La structuration sociale, tableau 20, p.196; Luce Vermette, Monographies, p.241.
- 23 Luce Vermette, Monographies, p.241.
- 24 Marie-France Fortier, "Rapport d'étude sommaire des chiffres concernant la population des Forges du Saint-Maurice", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec, 1976, tableau XXXIV, p.68-70.
- 25 Université de Montréal, collection Baby, C6, boîte 48, 1784, Répartition du dénombrement du district et de la ville de Trois-Rivières, Dénombrement des forges Saint-Maurice, 28 octobre 1784
- 26 AN, Colonies, Estèbe 1741, f^{os} 52 et 54.
- 27 APC, MG8, A6, vol.17, p.223-228, Ordonnance nommant des experts pour l'estimation des forges de St-Maurice, 5 février 1744; AN, Colonies, Inventaire 1746, f^o 260.
- 28 ANQTR, Estimation 1785

La maison 12.3, un "corps de logis" de la période 1807-1883

- 1 Une bonne description de la maison Demers peut être trouvée dans le rapport de Jean Bélisle sur l'habitation. (Jean Bélisle, Le domaine, p.34-48).
- 2 ANQTR, Badeaux 1807.
- 3 La documentation manuscrite est presque muette sur les travaux de cette période de temps. A peine quelques mentions de construction et de travaux ici et là. Nous ne pouvons cerner leur importance. Un ensemble de marchés de fournitures et de travaux à faire pour la compagnie de Bell, nous suggère fortement des travaux aux Forges, mais elles peuvent servir que d'indication puisqu'aucun de ces marchés ne peut clairement être imputable aux Forges. (ANQQ, QBC-20-7, Monro & Bell au commissaire de l'administration des Biens des Jésuites, 15 janvier 1814; ANQTR, greffe J.Badeaux, marché entre Louis Noel et Bell & Stuart, 1^{er} février 1819; Ibid., greffe E. Ranvoyzé, n° 4039, Marché entre François St-Pierre et M. Bell, 25 septembre 1825; Ibid., n° 4048, Engagement de Louis Elie à M. Bell, 20 octobre 1825; Ibid., n° 4051, Engagement d'Alexis Thibodeau à M. Bell, 24 octobre 1825; Ibid., greffe J.E.. Dumoulin, Marché Antoine Houle et M. Bell, 5 novembre 1825).
- 4 ANQTR, Badeaux 1807.
- 5 APC, Collection nationale des gravures, Nég. C-820, M.M. Chaplin, The Forges on River St-Maurice (Honble Matt. Bell's), 1842 (ci-après Chaplin 1842). Ibid., Nég. C1241, Anonyme, Mr. Bell's Forges on the St.Maurice, near 3 Rivers, Sept. 19th 1844 (ci-après Anonyme 1844); Séminaire de Trois-Rivières, Archives (ci-après ASTR), Tiroir 258 n° 48, Capitaine Pigott, The Forges near 3 Rivers, 1845 (ci-après Pigott 1845); Collection de Parcs Canada, Ottawa, n° X75.32.1, Anonyme, Les Forges du

- Saint-Maurice, [ca 1845] (ci-après Anonyme ca. 1845).
- 6 Collection Lawrence McDougall, Montréal, [George McDougall], Le village des Forges du Saint-Maurice, [ca 1865] (ci-après Photo Mc Dougall)
 - 7 Georges P. Léonidoff, Atlas historique.
 - 8 ASTR, Pigott 1845.
 - 9 Luce Vermette, La vie domestique, p.211-213.
 - 10 APC, RG31, AI, bobine C-718, p.1574-1575, Lower Canada Census, Forges St-Maurice, 1825; Ibid., bobine C-723, p.2295-2298, Lower Canada Census, Fief St-Maurice, 1831; Ibid., bobine C-1139, Canada East Census, fief St-Etienne, 1851 (ci-après Recensement 1851); Ibid. RG4, AI vol. S225, p.84, List of people residing at the Kings Iron works of St-Maurice under the present lessee Matthew Bell Esquire, august 1829. (ci-après Liste de 1829); Ibid., RG4, B15, vol.18, p.8824, H. Macauley, Population des Forges St-Maurice, 27 décembre 1842 (ci-après Liste de 1842).
 - 11 APC, Liste de 1842.
 - 12 Ibid., Recensement 1851.
 - 13 ANQTR, Badeaux 1807.
 - 14 Nous proposons le cheminement continu suivant pour le recenseur de 1851. En partant de la Grande Maison, il se serait dirigé directement vers la maison 12.3. Il aurait alors procédé à l'énumération des logis en passant d'un bâtiment à l'autre et ce jusqu'à l'entrée du site en face du haut fourneau. De là, il aurait emprunté le chemin du Roy (l'actuel Boulevard des Forges) du côté nord, en direction ouest jusqu'à l'actuel village. Rendu là, il serait revenu sur ses pas par le côté sud du chemin. Après avoir terminé les bâtiments sur la terrasse sud (emplacement du Manoir actuel) il se serait dirigé vers le haut fourneau où il aurait passé par le moulin à farine pour descendre dans le ravin du ruisseau

- du lavoir et terminer à côté de la forge basse.
- 15 Collection de Parcs Canada, Ottawa, Anonyme ca 1845; Québec. Ministère de l'Energie et des Ressources (anciennement Terres et Forêts) (ci-après MTF), Archives du service d'arpentage canton S-36-B, J.P. Bureau, Plan figuratif des Forges de St-Maurice, 29,30 et 31 janvier 1845 (ci-après Plan Bureau 1845).
 - 16 L'architecte Pierre Morel a pu déterminer les dimensions et les volumes d'un certain nombre de bâtiments apparaissant sur la photo du village des Forges ca 1865. C'est par le biais d'une méthode géométrique qu'il a pu interpréter cette dernière. (Pierre Morel, Elaboration d'une méthode informatique pour l'analyse de photographies [Parcs Canada, Approvisionnement et services Canada, Approvisionnement scientifique, octobre 1981] [ci-après Pierre Morel 1981]).
 - 17 Nous excluons ici les occupations multiples des bâtiments. Il ne nous est pas possible de déterminer le pourcentage exact de superficie utilisée par chacune des familles.
 - 18 Pierre Morel 1981.
 - 19 On compte, sur le Pigott de 1845, quatre bâtiments avec des lucarnes et seulement trois sur l'anonyme de la même année. Cependant, le très grand nombre de versants de toit non visibles sur l'iconographie pourrait modifier quelque peu cet énoncé. (Collection Parcs Canada, Ottawa, Anonyme ca 1845; ASTR, Pigott 1845).
 - 20 Pierre Drouin et Alain Rainville, "L'organisation spatiale aux Forges du Saint-Maurice: évolution et principes", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec, 1980, p.131.
 - 21 Dans une lettre de 1827, le locataire des Forges, Mathew Bell, souligne l'existence de ces jardins à l'usage des ouvriers. La présence, sur l'iconographie de 1845, de

petits enclos principalement concentrés du côté sud nous incitent à y voir des jardins dans ce secteur surtout. (APC, RG4, AI, vol. S-191, n° 17-17A, Lettre de Bell à Cochrane, 4 décembre 1827; ASTR, Pigott 1845; Collection de Parcs Canada, Ottawa, Anonyme ca 1845)

Conclusion générale

- 1 On souligne dans un document de 1740 la volonté de la compagnie de donner des concessions à un certain nombre de charretiers, à la condition pour ceux-ci d'y "bastir dans l'année leur logement et leurs écuries". Nous ne savons pas si ce projet a été exécuté. Cependant nous apprenons par le même document qu'une telle concession a été accordée à Marineau. Voici comment cette chose nous est présentée: "M. Simonnet donnera à Bouvet, maréchal, une concession d'un arpent en quarré au-dessus de celle de Marineau, marechal, [...]". Il y aurait donc des possibilités d'une telle éventualité. APC, MG1, C¹¹A, vol. 111-1, p. 258 et 261, Mémoire de Cugnet et Simonnet pour la régie des Forges, 18 mars 1740).
- 2 L'inventaire de 1741 n'énumère que les matériaux propriété de la compagnie dans la maison de Marineau. Il n'y a aucune description en tant que tel du bâtiment, ce qui pourrait être l'indice que la compagnie n'a fourni que des matériaux à Marineau et que c'est ce dernier qui a construit sa maison, vraisemblablement sur sa concession d'un arpent. Les matériaux mentionnés ne nous révèlent pas vraiment la qualité du bâtiment. Les planches pour le toit et les madriers pour les planchers et cloisons demeurent des matériaux que l'on peut voir autant sur les baraques que sur les maisons. (AN, Colo-

nies, Estèbe 1741, f° 54 r.).

- 3 Nous avons vu que dans la maison 11.2, l'unité est pouvait avoir été utilisée comme pied à terre des ouvriers saisonniers du haut fourneau. Elle n'était pas nécessairement divisée et l'emplacement de sa cheminée ne devait pas offrir un bon rendement calorifique. L'inventaire d'Estèbe nous apprend aussi que le second étage de la maison des forgerons de la forge basse (vraisemblablement 24.1) et la moitié des combles de la maison Francheville (24.2) étaient occupés par des ouvriers. Ces chambres ne semblent pas avoir de chauffage, à tout le moins il n'est pas fait mention de cheminée ou de poêle. En apprenant par un autre document que la chambre de la maison de Francheville était occupée par un soldat accomplissant la tâche de goujat à la forge basse, il nous paraît plausible que ces différentes chambres des deux maisons sur la terrasse de la forge basse soient à l'usage des ouvriers saisonniers pouvant travailler à la forge basse. (AN, Colonies, Estèbe 1741, f° 55 r.v., ANQQ, NF25, n°1178½, Procédure Criminelle contre le soldat Jean Brissard dit St-Jean pour avoir tué le serrurier Beaupré, 19 octobre 1739.)

4 ANQTR, Badeaux 1807

- 5 Les vestiges de 24.1 constituent encore une énigme au niveau de la compréhension du socle de cheminée. D'ailleurs l'aménagement que nous pouvons en proposer nous montre un bâtiment bien particulier qui peut difficilement être présenté comme modèle. Le bâtiment 24.1 possède deux niveaux d'occupation. Le premier niveau qui est associé au bâtiment de 1741 reste trop parcellaire. Néanmoins, ce bâtiment a déjà fait l'objet d'une étude. Elle est l'illustration du bâtiment tel que perçu à travers le document historique. Nous n'avons pas d'autres

- éléments en ce moment pour pousser plus loin une interprétation. (Jean Bélisle, Le domaine, p.23-33).
- 6 Il n'est pas possible pour le moment d'identifier des bâtiments de 1807 dans les vestiges existants. Aucun historique de 1807. Une ou deux structures tout au plus s'en rapprochent néanmoins. Elles n'ont cependant pas été fouillées entièrement et il faudra terminer les fouilles et étudier le matériel archéologique qui lui est associé avant de se prononcer sur cette possibilité. (ANQTR Badeaux 1807).
- 7 Jean Bélisle, Le domaine, p.62-71
- 8 Ibid., p.34-48.
- 9 Georges P.Léonidoff, Atlas historique.
- 10 Un calcul des superficies des maisons des Forges de Batiscan en 1815, exprimées en pieds anglais, nous montre une grandeur moyenne de 334.82 pieds carré. Elle est de 384.51 pieds carré si on y ajoute la maison occupée par un des propriétaires des Forges (M. Coffin). Nous en excluons cependant la maison des directeurs au même titre que la Grande maison des Forges du Saint-Maurice que nous avons éliminée de nos calculs. Comparativement aux logements de l'inventaire des Forges du Saint-Maurice de 1807, les superficies de Batiscan restent inférieures à la superficie moyenne des logements des Forges du Saint-Maurice, évaluée à 424.91 pieds carré (ANQQ, greffe J. Planté, p.49-51, Inventaire des Forges de Batiscan, 14 mars 1815; ANQTR, Badeaux 1807).
- 11 Le nombre de logements qui est énuméré au Recensement de 1861 est de 33 maisons. Ce chiffre correspond au nombre d'unités de logement qui se trouvent dans les secteurs sud du ruisseau du lavoir, allant de l'actuel village jusqu'à l'arrière du Manoir des Forges. Si on ajoutait le nombre de logements qui se retrouve au coeur même du village, on dépasserait de beaucoup le chiffre du recen-

sement. De plus le recenseur nous indique que l'établissement est fermé. Tout nous laisse croire que le centre des Forges est déserté. Seules les maisons de la périphérie restent occupées. Peut-être celles-ci sont-elles plus ou moins considérées comme la propriété des ouvriers. Une autre possibilité est que les ouvriers qui sont encore en place sont parmi les plus dépendants des Forges. Comme l'ouvrier journalier jouit d'une plus grande mobilité, il a déjà quitté le site. Vue que ceux-ci se retrouvaient surtout au coeur du village même, les bâtiments qui les logeaient sont donc vides. L'ouvrier spécialisé, plus dépendant de l'industrie reste encore en place du moins sa famille. Déjà en 1851 cette catégorie se retrouvait en périphérie. Il serait logique que les ouvriers restant, étant surtout dans cette catégorie, habitent ces logements en périphérie. Nous constatons d'ailleurs qu'une majorité des chefs de famille en place en 1861, exerce un métier spécialisé. (APC, RG31, A1, bobine C-1322, p.96-123, Lower Canada census, Comté St-Maurice, paroisse St-Etienne, 1861).

- 12 Au chapitre des maisons possédées, le recensement de 1871 n'enregistre que de quatre à huit maisons au crédit de Robert et David McDougall, propriétaires des Forges. Leur voisin, qui occupe maintenant la partie sud de l'établissement des Forges, possède pas moins de 26 maisons. (APC, RG31, A1, bobines C-10076-10077, Canada Census, Québec, district 129, St-Maurice sud, division n° 1, 1871).
- 13 Nous voyons dans le même recensement de 1871 que le propriétaire de cette partie sud, le docteur Louis-Jean-Baptiste Beauchemin loue ces 26 maisons (APC, RG31, A1, District 129, E, bobine C-677, Recensement, 1871).

Appendice A. Rapport entre le métier de l'occupant et les dimensions de son logement, d'après le recensement de 1851, les vestiges archéologiques et les mesures de Pierre Morel.

- 1 APC, Recensement 1851; Pierre Morel 1981; Pierre Drouin, "25G, Rapports structuraux sommaires", manuscrit, s.d.

Appendice B. Les logements par ordre de grandeur décroissant et leurs occupants en 1851.

- 1 Ibid.

Appendice C. Le rapport du métier des occupants en fonction de la grandeur du logement en 1851.

- 1 Ibid.

Appendice D. Les rapports entre le métier des occupants, les grandeurs des logements, les grandeurs des familles et le nombre de personnes par logement en 1851.

- 1 Ibid.

Bibliographie

Beaudet, Pierre

Excavations to the south of the blast furnace at the Forges du Saint-Maurice, Québec, 1975; vertical and horizontal displacements, Manuscript Report Series n° 209 (1976), Parcs Canada, Ottawa.

Bédard, Michel

Les moulins à farine et les moulins à scie aux Forges du Saint-Maurice, Travail inédit n° 301 (1978), Parcs Canada, Ottawa.

Utilisation et commémoration du site des Forges du Saint-Maurice (1883-1963), Travail inédit n° 357 (1979), Parcs Canada, Ottawa.

Bélisle, Jean

Le domaine de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice, Travail inédit n° 307 (1976), Parcs Canada, Ottawa.

La Grande Maison des Forges du Saint-Maurice, témoin de l'intégration des fonctions, Etude structurale, Travail inédit n° 272 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

"Typologie de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice", 1980, article à paraître.

Bining, Arthur Cecil

Pennsylvania Iron Manufacture in Eighteenth Century, 2^e
éd., Harrisburg, Pennsylvania Historical and Museum Commis-
sion, 1973.

Canada. Archives publiques.

MG1, C¹¹A, vol. 110-1, p.352-403; vol. 110-2, p.88-89, 358-
362; vol 111-1, p.52, 258, 261; vol 111-2, p.283-288,
354-444; vol. 74, p.132-147.

MG8, A6, vol 17 p.223-228.

RG4 A1, vol, S-191, n^{OS} 17-17A; vol. S-225, p.84

RG4, B15, vol. 18, p.8824.

RG31, A1, bobines C-677, 718, 723, 1139, 1322, 10076, 10077.

Canada. Archives publiques. Collection nationale des
cartes et plans.

PH/350 -(Fort) Pontchartrain- 1708.

M/340 -Forges St-Maurice- 1738

Canada. Archives publiques. Collection nationale des
gravures.

C-820-M.M. Chaplin- 1842.

C-1241-Anonyme-1844

Canada. Ministère de l'Environnement. Parcs Canada,
Ottawa.

Collection de Parcs Canada, Ottawa, n^O X75.32.1, Anonyme,
Lavis des Forges du Saint-Maurice, ca 1845.

Collection Lawrence McDougall, Montréal
 George McDougall, photo du village des Forges, ca 1860-65.

Chapelot, Jean et Robert Fossier
Le village et la maison au moyen-âge, Paris, Hachette
 littérature, 1980.

Cloutier, Céline
Les abords de la maison Francheville aux Forges du
 Saint-Maurice, stratégie de fouille, Travail inédit n° 360
 (1978), Parcs Canada, Ottawa.

Desloges, Yvon
L'habitat militaire à Québec au XVIII^e siècle, Travail
 inédit n° 431 (1980), Parcs Canada, Ottawa

Drouin, Pierre
 "L'architecture domestique aux Forges du Saint-Maurice: un
 exemple d'adaptation", s.d., manuscrit.
La maison des forgerons de la forge basse (structure 24.1),
 Travail inédit n° 313 (1978), Parcs Canada, Ottawa.
Un secteur d'habitation d'ouvriers (25G7-25G8) aux Forges du
 Saint-Maurice, 1973-1975, Travail inédit n° 254 (1977),
 Parcs Canada, Ottawa.

"25G, Rapports structuraux sommaires", s.d., manuscrit.

Drouin, Pierre, F. Niellon et F. See
Les Forges du Saint-Maurice (25G), Rapport de fouille préli-
 minaire, Travail inédit n° 175 (1973), Parcs Canada, Otta-
 wa.

Drouin, Pierre et Alain Rainville

"Données sur l'évolution de l'organisation spatiale aux Forges du Saint-Maurice, Etape I", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec (s.d.).

"L'organisation spatiale aux Forges du Saint-Maurice: évolution et principes", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec (1980).

"Principes d'organisation spatiale aux Forges du Saint-Maurice", s.d., article à paraître.

Fortier, Marie-France

"Rapport d'étude sommaire des chiffres concernant la population des Forges du Saint-Maurice", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec (1976).

La structuration sociale du village industriel des Forges du Saint-Maurice: étude quantitative et qualitative, Travail inédit n° 259 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

France. Archives nationales. Archives des colonies.
C11A, correspondance générale, vol. 112, fol. 53,54,246,255, 256,260,292,1741-1760.

Lagacé-Morel, architectes

L'architecture aux Forges du Saint-Maurice, Ministère des Affaires indiennes et du nord, Parcs Canada, dossier 77-108, septembre 1977.

Léonidoff, Georges P.

Atlas historique du Canada, vol. I, à paraître.

McGain, Alison

Fouilles archéologiques d'un bloc domestique aux Forges du Saint-Maurice en 1974 (25G51), Travail inédit n° 232 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

La maison du Marteleur aux Forges du Saint-Maurice, 1975-1977, Travail inédit n° 313 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

Morel, Pierre

"Elaboration d'une méthode informatique pour l'analyse de photographies", Parcs Canada, Approvisionnement et services Canada, Approvisionnement scientifique, octobre 1981.

Mousseau, Claire

"Reconnaissance archéologique, automne 1980, Forges du Saint-Maurice, Dossier 2., Opérations 25G15, Fondations d'un bâtiment localisé à l'est du haut fourneau.", manuscrit classé, Histoire et Archéologie, Parcs Canada, Québec (1980), p.28-36.

Niellon, Françoise

"Boutique de forgeron et logis de fonction: un exemple d'organisation spatiale au XIX^e siècle", 1980, à paraître.
La maison du contremaître aux Forges du Saint-Maurice (25G20): Eléments d'architecture: synthèse préliminaire, Rapport préliminaire sur la fouille de 1974, Travail inédit n° 152 (1975), Parcs Canada, Ottawa.

Québec. Archives nationales, Québec.

NF25, n^{os} 1277 et 1178½.

QBC-20-7, 15 juin 1814.

greffe J.Planté, 14 mars 1815.

Québec. Archives nationales, Trois-Rivières.
 greffes J.Badeaux 1^{er} avril 1807, 1^{er} fév. 1819
 J.B. Badeaux, 2 juin 1785
 J.E. Dumoulin, 24 octobre 1825
 Jean Leproust, 26 janvier 1750
 Louis Pillard, 26 mars 1756
 E. Ranvozyé, n^{os} 4039, 4048 et 4051.

Québec. Ministère de L'Energie et des Ressources (anciennement Terres et Forêts). Archives du service d'arpentage.
 Canton -S-36-B, J.P. Bureau, janvier 1845.

Rainville, Alain

Les bâtiments de service et les dépendances aux Forges du Saint-Maurice, Travail inédit n^o 301 (1978), Parcs Canada, Ottawa.

Rastoul, Pierre

"La chaumière québécoise", Bulletin d'histoire de la culture matérielle, Musée national de l'Homme, Collection Mercure, dossier n^o 21 (1977), p.19-42, Ottawa.

Savard, Mario

"Logement d'ouvriers au XVIII^e siècle: étude du bâtiment 12.7", titre provisoire, à paraître.

Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières. Archives.
 Tiroir 258 n^o 48, Capitaine Pigott, The Forges near 3 Rivers, 1845.

Tremblay, Yves

Etude de la maison du mouleur, secteur du haut fourneau,
Forges du Saint-Maurice, Travail inédit n° 366 (1978),
Parcs Canada, Ottawa.

Université de Montréal. Archives.

Collection Baby, C6, boîte 48, 1784, Répartition du dénom-
brement du district et de la ville de Trois-Rivières, Dénom-
brement des Forges Saint-Maurice, 28 octobre 1784.

Vermette, Luce

Monographies d'employés aux Forges du Saint-Maurice, Travail
inédit n° 292 (1978), Parcs Canada, Ottawa.

La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice, Travail inédit
n° 274 (1977), Parcs Canada, Ottawa.

FO
109
21.5

Le logement pour Forges de Saint-
Maurice : Dossier sur l'habitation
Alain Rainville

